

**ETAT DE LA CORRUPTION
AU BURKINA FASO**

Rapport 2001

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE

PARTIE I : ANALYSE GLOBALE DU SONDAGE 2001

Chapitre I : Perception globale de l'importance de la corruption

Chapitre II : Revue des dix secteurs classés

1. Police et gendarmerie
2. Douanes
3. Marchés publics
4. Administration Publique
5. Justice
6. Impôts
7. Mairies
8. Enseignement
9. Santé
10. Médias

PARTIE II : DES DOUANES ET DES MARCHES

PUBLICS .

Chapitre I : Le visage de la corruption dans les douanes

1. La petite corruption rampante
2. la fraude faite système
3. Les causes de la corruption dans ce secteur
4. les conséquences
5. les solutions

Chapitre II : les rouages de la corruption dans les marchés publics

1. Les facettes des mécanismes
2. Les Marchés publics en chiffres
3. Les causes de la corruption dans ce secteur
4. Les conséquences
5. les solutions

PARTIE III : LES RECOMMANDATIONS DU REN-LAC

1. Revalorisation de la fonction publique
2. Solutions à la culture de l'impunité
3. Sensibilisation des citoyens et usagers des services publics au refus de la corruption
4. Transparence gouvernementale

AVANT –PROPOS

Le présent rapport 2001 sur « **l'état de la corruption au Burkina** » vient après celui réalisé en 2000. L'échantillon du sondage de cette année est de 2000⁽¹⁾ personnes choisies dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso pour répondre à un questionnaire sur 10 secteurs d'activités.

L'objectif de ce sondage public reste le même : mesurer la perception qu'ont les burkinabé de l'évolution de la corruption, ce qu'ils en pensent, comment ils sont confrontés quotidiennement aux problèmes de corruption, quelles en sont les causes, quelles solutions proposent-ils ?

Plus que tout autre discours les propos tenus par les enquêtés à l'occasion du sondage 2001 reflètent mieux les attentes, les angoisses, les doutes et les craintes des populations.

Nous vous les proposons tels que nous les avons transcrits dans notre rubrique « **corruption dans la cité**² » sous le titre « opinions des burkinabé sur la corruption et sur le REN-LAC »



« **Vive la corruption et maudit soit le REN-LAC** »

Aussi étonnant que cela puisse paraître , des burkinabé affirment que la corruption est un mal nécessaire. « La corruption au Burkina est comme le terrorisme au Proche Orient, ça profite aux leaders des réseaux » déclare un enquêté. « La corruption au Burkina c'est comme une chaîne : on a bouffé en haut c'est descendu au bas peuple, nous aussi on mange », enchaîne un autre.

Un autre enquêté est plus catégorique « je ne suis pas contre la corruption, au contraire je pense qu'il faut corrompre pour faire prospérer les affaires au risque de se faire corrompre et de perdre tout. Le REN-LAC même est un réseau de voleurs... ». Un commerçant de cola furieux tient ce langage : « vous du REN-LAC là, vous voulez gâter nos affaires. Sinon, il n'y a pas de corruption entre nous et les douaniers. Ce sont des arrangements, nous n'appelons pas ça corruption. »

« La sensibilisation contre la corruption que le REN-LAC essaie de mener est utopique. Par exemple ce questionnaire du sondage contient des réponses de toute évidence. Demander à quelqu'un « avez-vous déjà entendu parler de la corruption au Burkina ? », « Pensez-vous que le gouvernement lutte contre la corruption, ou encore « pensez-vous que le gouvernement encourage la corruption ? » , « Avez-vous fait personnellement l'expérience d'affaires de corruption ? » ... Les réponses, tout le monde les connaît. En réalité au Burkina ici on sait qui est qui. Tout le monde est corrompu et corruptible, ça dépend du prix ! »

« Le REN-LAC fait des enquêtes pour rien. A quoi peuvent servir des témoignages d'anonymes ? Si le REN-LAC ne cite pas les noms des personnes impliquées dans des affaires de corruption comment va-t-il faire changer les choses. Tout le monde sait que le phénomène est répandu et personne ne veut prendre ses responsabilités » s'inquiète un autre enquêté.

« Vous du REN-LAC vous vous fatiguez pour rien. Foutez le camp ! vous gâtez même les affaires des gens. Vous mêmes vous êtes corrompus. » s'exclame un autre commerçant.

¹ Etat de la corruption au Burkina Faso : rapport 2000 , Mars 2001, coll. REN-LAC.

² Corruption dans la cité, l'observateur Paalga n°5492 du mercredi 26 septembre 2001.

« Ah ! vous luttez contre la corruption ? Qu'est ce que vous voulez, le milieu est comme cela. On cherche notre pain. Nous nous sommes dans le monde des affaires et il faut prospérer » avoue un transitaire à Ouaga-inter.

« Le REN-LAC même est corrompu. Sinon pourquoi avoir attendu que la situation pourrisse avant de sortir dire qu'il y'a la corruption »

Réactions sur le Rapport 2000

Certains nous ont envoyé des lettres d'autres ont préférés publier leurs réactions dans les journaux, d'autres encore nous l'ont dit lors des rencontres informelles. Au cours de cette opération de sondage, l'occasion fut belle pour des citoyens de dire tout le mal ou le bien (c'est selon) qu'il pense du premier rapport public du REN-LAC. Nous les avons classés ici en trois catégories : ceux qui trouvent que le rapport a été en deçà des attentes, ceux qui se plaignent d'avoir été mal classés et enfin ceux qui pensent que le REN-LAC fait bien mais il faut aller plus loin.

Pour certains d'entre eux c'est la sacro-sainte loi de l'administration publique, « l'obligation de réserve ». Et là il faut toujours avoir l'autorisation du supérieur hiérarchique pour répondre à un questionnaire anonyme et purement personnel.

« Au commissariat Central de Bobo, nous avons été chassés. Et un policier nous a tout simplement dit : vous du REN-LAC vous avez classé la police parmi les plus corrompus non ? que voulez-vous encore. Considérez ce classement comme tel (...) ».

« A la gendarmerie c'est à un interrogatoire qu'on nous a soumis après avoir photocopié notre CIB et notre accréditation. Malheureusement aucun des chefs ne savait ce qu'il fallait faire de nous. » témoigne un enquêteur.

A Ouagadougou un autre enquêteur dans le secteur de la police /gendarmerie s'est vu menacer par un policier municipal au motif que le REN-LAC les avait mal classés dans le rapport 2000.

Face à ces tracasseries et intimidations des policiers des gendarmes et douaniers, un enquêteur a craqué et tenu ce langage à ces derniers qui refusaient de se prêter au questionnaire du REN-LAC : « si vous refusez de parler de votre secteur, d'autres vont parler à votre place et après vous allez encore vous plaindre que vous avez été mal classés... ». « En parcourant le rapport 2000 on se rend compte que le REN-LAC s'intéresse plus à la petite corruption. Ce sont les petits policiers, les chauffeurs, les petits fonctionnaires qui sont corrupteurs et corrompus. Pourquoi vous ne vous intéressez pas à la grande Corruption. Pourquoi le REN-LAC ne déterre pas les vieux dossiers de l'inspection générale d'Etat. Ceux qui sont au REN-LAC ont peut-être peur de ne pas être propres aussi. »

« Vos rapports et vos articles ne sont pas satisfaisants. Vous êtes pauvres en dossiers. Vous ne les cherchez même pas profondément et vous contournez les réalités. S'il faut parler de la corruption dans un service sans cibler les personnes corrompues et corruptrices, alors là je crois que c'est mieux de garder ça pour vous. Sinon, vous jetez en pâture les agents d'un service cité », se plaint un enquêté. Un autre enquêté de la mairie de Ouagadougou renchérit « vous aimez attaquer les gens sans les approcher. Je crois que ce serait mieux que vous cherchiez à voir le fonctionnement réel des services ; approchez les agents dudit service et échangez avec eux pour connaître leurs difficultés afin de savoir si l'aspect corruption est justifié ou pas.

Pour certains enquêtés « les membres du REN-LAC doivent éviter de tomber dans un discours démagogique qui consiste à dire qu'ils sont propres, ce sont les autres qui sont sales. La lutte contre la corruption doit concerner tout le monde y compris les membres du REN-LAC en l'occurrence les organisations membres. »

D'autres moins sceptiques s'inquiètent « c'est bien la lutte contre la corruption, mais je me demande si le REN-LAC a les moyens de sa politique. Pour l'instant on a l'impression que vous faites du bruit pour rien(...) » ; « est-ce que le REN-LAC a les moyens de faire pression sur le gouvernement afin qu'il prenne en compte les travaux compilés dans le rapport 2000. Sinon, si vous vous limitez à mener des enquêtes à

les publier et organiser des débats à la Télé et à la radio, ça ne mènera nulle part ». Un infirmier découragé de l'inaction des pouvoirs publics soutient : « Le REN-LAC fait des efforts mais rien ne change. C'est comme si « le chien aboie et la caravane passe » j'espère que dans dix ans sa lutte va porter des fruits ». Un autre enquêté plus optimiste affirme « l'existence du REN-LAC prouve que tout n'est pas encore perdu, qu'on peut sauver certaines de nos valeurs. »

« Ne baissez pas les bras. Nous sommes heureux qu'il y ait des gens qui en parle. En tout cas, nous vous encourageons. Si vous continuez comme ça, ça va faire prendre conscience aux gens. » murmure un enquêté. Un autre suggère que «le REN-LAC soit plus dynamique et moins spectaculaire, en menant discrètement de grandes investigations sur les dossiers brûlants (...) »

« Le Sondage que le REN-LAC fait est une bonne chose. En demandant aux burkinabé de classer eux-mêmes les secteurs d'activités les plus corrompus et les moins corrompus, je pense que cela peut au moins produire un effet dissuasif, ça peut être un premier pas mais au fil des ans il faut que le REN-LAC aille plus loin en classant tous les secteurs tels les banques, certaines sociétés comme l'ONEA et l'ONATEL... »

Du gouvernement, de l'opposition, des bailleurs de fonds, qui est derrière le REN-LAC ?

Au cours de l'enquête, bon nombre d'enquêtés ont opiné sur qui est derrière le REN-LAC, comme pour respecter l'idée qui veut que derrière toute action bonne se cache une autre intention malsaine. C'est ainsi que d'aucun assimile le REN-LAC à un démembrement de l'Etat. Pour d'autres c'est l'opposition radicale qui pilote le Réseau. Pour un troisième groupe, c'est une création de la communauté des bailleurs de fonds. Pour le premier groupe « derrière le REN-LAC, il y a le gouvernement qui se cache et mène des enquêtes policières ». Un autre enquêté soutient que « le REN-LAC a été créé par l'Etat pour faire croire aux gens que le gouvernement lutte contre la corruption. Tout ça on sait. Ils veulent tromper notre vigilance et celle des bailleurs de fonds. Dans les faits l'existence du REN-LAC arrange plus le gouvernement. Comme cela, il pourra utiliser l'alibi qu'au Burkina il existe même un Réseau National de lutte Anti-Corruption qui mène librement ses activités, publie des rapports, etc. »

Le deuxième groupe soutient que le REN-LAC est animé par des opposants qui cherchent le pouvoir. « Comme l'opposition sait que la bête noire du pouvoir actuel est la corruption raison pour laquelle elle a créé le REN-LAC pour servir sa cause »

Le troisième groupe pense que « Le REN-LAC ? C'est une structure créée pour bouffer l'argent ! dites qui vous finance ! Si ce n'est pas le gouvernement ce sont les bailleurs de fonds. Or ces derniers sont les plus corrupteurs du monde. Croyez-vous que si vous pouviez mettre fin à la corruption ils allaient vous financer ?... »

Le moins que l'on puisse dire c'est que les burkinabé ne sont pas tendres avec le REN-LAC. Comme le dit l'adage « qui aime bien châtie bien » mais on est tenté de croire que les missions, la nature et le rôle du REN-LAC sont mal connus. Le REN-LAC n'est qu'une ONG qui s'efforce de dénoncer les actes de corruption et surtout de sensibiliser sur ce fléau qui fait très mal aux citoyens ordinaires.

L'indifférence du gouvernement face à la montée en puissance de la corruption est également dénoncée sans complaisance. Les recommandations faites par le REN-LAC dans son rapport 2000 n'ont reçu aucune suite du gouvernement qui afficherait un mépris souverain face à tout cela : « les chiens aboient, la caravane passe » est-on tenté de dire.

Enfin les burkinabé s'impatientent et voudraient voir le REN-LAC passer à la vitesse supérieure par la dénonciation nominative des actes de corruption.

Nous convenons avec les différents intervenants que c'est une étape inéluctable de notre évolution. Mais nous tenons néanmoins à dire que le REN-LAC est leur instrument, il est le reflet de ce qu'ils peuvent faire et de ce qu'ils acceptent de faire

ou de dire. En tout état de cause, le présent rapport 2001 vous permettra de voir si le REN-LAC a fait ou non ce saut qualitatif.



Merci à tous ceux qui ont bien voulu nous apporter leur concours à la réalisation de ce rapport 2001. Nos remerciements vont principalement :

- Aux enquêtés pour avoir bien voulu répondre à nos questions ;
- Aux personnes ressources pour avoir apporté un éclairage sur les pratiques dans tel ou tel secteur ;
- Aux enquêteurs et leurs encadreurs pour la qualité du travail fourni ;
- Aux statisticiens pour avoir traduit de manière claire les opinions émises.

Nos remerciements vont à tous nos partenaires et principalement à l'Ambassade du Royaume du DANEMARK qui a bien voulu financer la réalisation de ce rapport et à l'ONG suédoise DIAKONIA pour son appui au fonctionnement du RENLAC.

Dieudonné YAMEOGO
Secrétaire Permanent

INTRODUCTION GENERALE

Le REN-LAC pour une fois encore sacrifie à la tradition. Le rapport 2001 sur l'état de la corruption est un pari qu'il a tenu à relever cette année.

A l'instar du Rapport 2000, ce document comprend essentiellement trois grandes parties :

- les résultats du sondage d'opinion
- des gros plans sur les secteurs de la douane et des marchés publics
- les recommandations du REN-LAC.

Les résultats du sondage révèlent l'ancrage de la corruption dans la société burkinabé. Le phénomène est réel et puise ses forces dans une multitude de causes que le sondage donne également à voir. Pris individuellement, les secteurs retenus cette année ont leur spécificité en terme de manifestation de la corruption. Rien d'étonnant que le secteur de la police et gendarmerie soit classé en tête de liste. La familiarité avec laquelle ces corps côtoient le public usager y est certainement pour beaucoup. Pas étonnant aussi de voir un secteur comme la douane occuper le deuxième rang. Le Burkina connaît un développement sans précédent des activités de commerce, et la fraude telle qu'elle s'exprime aujourd'hui explique pour l'essentiel que la douane soit perçue comme un secteur où la corruption est bien en selle.

Ces exemples pour dire qu'à quelques différences près, les Burkinabé ont cette année encore réconfirmé, à travers le sondage, l'opinion exprimée il y a une année. La première particularité du présent rapport est que l'analyse quantitative est plus étoffée que celle de l'année précédente et montre plus clairement que la corruption gangrène l'économie et le développement du Burkina, et que les acteurs politiques y ont aussi leur responsabilité à côté de certains citoyens corrupteurs, si bien que la préoccupation quotidienne du REN-LAC ne fait que se justifier : Il faut lutter contre la corruption et le Réseau entend toujours y contribuer. C'est ce qui explique que cette année, nous avons choisi de faire un gros plan sur deux secteurs à savoir la douane et les marchés publics. Deux secteurs d'activités où persiste une petite corruption et où une grande corruption est également perceptible à travers des Réseaux politico-administratifs. Les tripatouillages dans ces deux secteurs comme nous le verrons suggèrent à l'envie qu'il faut faire quelque chose. La volonté politique abondamment proclamée ne suffit plus ; il faut agir.

C'est bien ce qui explique aussi que le REN-LAC dans le cadre du présent rapport a choisi de reconduire des recommandations formulées dans le rapport précédent, celui de l'an 2000. Nous estimons qu'elles sont d'une réalité vivante et le souhait renouvelé c'est qu'il devrait être possible de les prendre en considération, de trouver ensemble les voies et moyens pour les appliquer dans l'objectif de réaliser progressivement l'anéantissement des effets pervers du phénomène de la corruption. C'est en tout cas le vœu du REN-LAC, le bien fondé du combat qu'il mène.

PARTIE I
ANALYSE DU SONDAGE 2001

METHODOLOGIE DU SONDAGE

1)-Echantillonnage

Comparativement au rapport 2000, celui de 2001, a connu les innovations suivantes.

La première a été l'ouverture du sondage à la ville de Bobo-Dioulasso. Avec Ouagadougou, elles concentrent la quasi-totalité des activités économiques, judiciaires et socio-politiques du Burkina. Ainsi, on a pu dénombrier 1005 personnes sondées à Ouagadougou et 988 à Bobo- Dioulasso. La seconde innovation concerne le nombre des secteurs qui passent de 13 à 10. Le secteur de l'approvisionnement des services publics et celui des travaux publics ont été fusionnés dans le secteur des marchés publics. Le secteur des transports en l'occurrence la Direction générale des Transports Terrestres et Maritimes a été intégréE dans le secteur de l'Administration publique. A l'exécution, le nombre d'enquêtés par secteur a été le suivant : police et gendarmerie (208), Douanes (200), Marchés publics (200), Administration publique (200), justice (189), Impôts (199) Mairies (200), Enseignement (200), Santé (199), Médias (200).

Enfin, le dépouillement a été assuré par des statisticiens professionnels.

1.) Composition socioprofessionnelle de l'échantillon

Le sondage 2001 a touché une population dont les caractéristiques peuvent être perçues à travers la composition selon le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la profession.

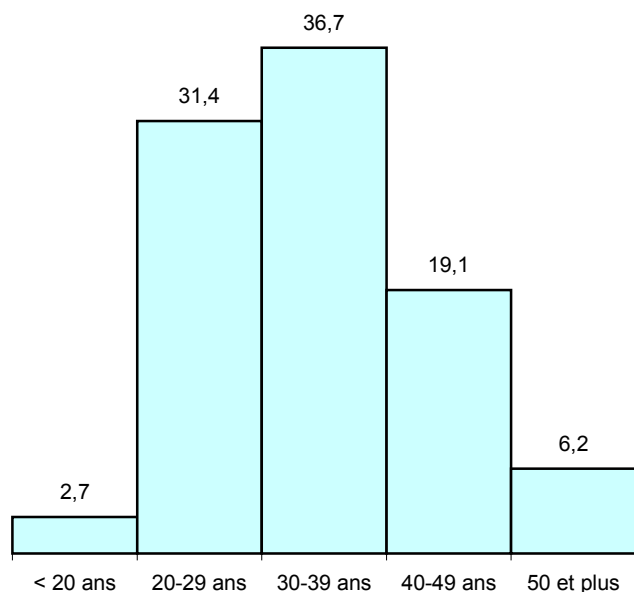
Le genre

La répartition selon le sexe des enquêtés montre un certain déséquilibre, défavorable aux femmes, malgré une légère progression de la représentativité des femmes. Celle-ci passe en effet de 11 % dans le sondage 2000 à 17 % actuellement.

L'âge

La composition par âge des enquêtés fait apparaître que dans leur ensemble, ceux-ci sont relativement jeunes. Un peu plus de 70 % ont moins de 40 ans, même si la tranche des jeunes de moins de 20 ans n'a pas été privilégiée. L'essentiel de l'échantillon se concentre donc dans la tranche d'âge de 20 à 39 ans comme l'indique le graphique 1.

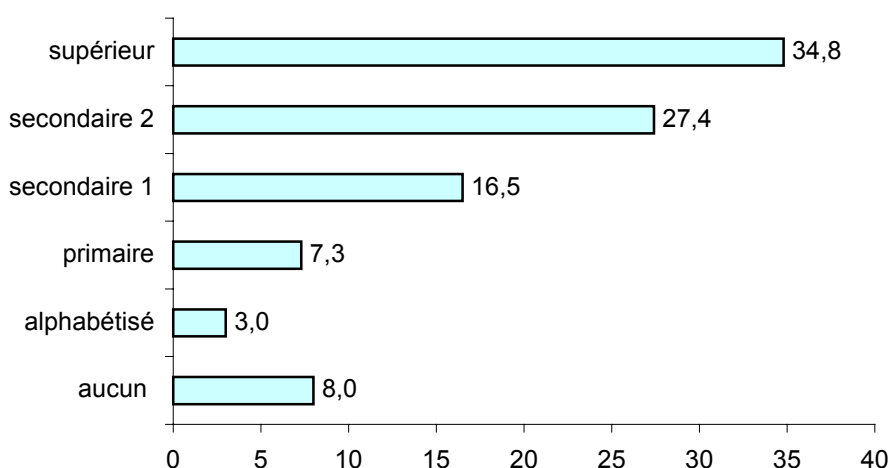
Graphique 1 : Répartition (en %) des enquêtés selon le groupe d'âge



Le niveau d'instruction

Les personnes instruites constituent la plus grande proportion de l'échantillon. De façon générale, la répartition de la population enquêtée selon le niveau d'instruction diffère largement de la composition dans la population générale selon cette caractéristique à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. En effet, tandis que les personnes analphabètes constituent 8 % seulement de l'échantillon, celles qui ont atteint au moins un niveau d'enseignement post primaire en représentent près de 80 %. La situation est particulièrement avantageuse pour celles qui sont passées par l'enseignement supérieur puisqu'elles représentent la majorité avec 34,8 % de l'ensemble des personnes interrogées.

Graphique 2 : Répartition (en %) des enquêtés selon le niveau d'instruction



La profession

Les principales professions recensées au sein des enquêtés sont les Cadres de l'administration, les Ouvriers/Manœuvres/Artisans et les gens des métiers de

commerce. Les premiers sont nettement plus représentés (36,9 %) que tous les autres . Cet état de fait semble aller de pair avec le niveau d’instruction des personnes enquêtées dans la mesure où les cadres de l’administration se recrutent parmi les personnes ayant généralement atteint au moins le niveau de l’enseignement secondaire.

Les élèves et les enseignants constituent également une frange appréciable dans l’échantillon avec environ 9 % du total pour chacune de ces catégories. Avec 4 % du total, le personnel de santé occupe une importance non négligeable dans l’échantillon. Par contre, les autres catégories comme les Sans emploi, les Ménagères, les Militaires/Gendarmes/Policiers, les Cultivateurs ..., sont peu représentés dans l’effectif total de l’échantillon (tableau 1).

Tableau n°1 : Répartition des enquêtés selon la profession

Profession	Effectif	%
Cadre de l'administration	736	36,9
Ouvrier/Manœuvre/artisan	332	16,6
Commerçant/Employé de Commerce	330	16,5
Enseignant	185	9,3
Élève/Étudiant	176	8,8
Personnel de santé	79	4
Sans emploi	26	1,3
Ménagère	21	1,1
Militaire/policien/gendarme	20	1
Employé de pharmacie	17	0,9
Cultivateur	15	0,8
Retraité	9	0,5
Religieux	7	0,4
Douanes	5	0,3
Artiste	3	0,2
N.D	34	1,7
Total	1995	100

La composition socio-démographique de l’échantillon est assez différente de celle de la population totale dans les deux villes concernées par l’enquête. Si la représentativité des femmes qui y est toujours faible est à regretter malgré la progression enregistrée par rapport au sondage précédent, cette composition de l’échantillon n’est pas une mauvaise chose en soi. Du point de vue des objectifs du sondage, la population touchée peut être une garantie supplémentaire pour l’enquête d’avoir « sonné à la bonne porte » dans la mesure où les enquêtés, particulièrement bien instruits et occupant des postes de responsabilité dans leur majorité, peuvent être considérés comme ceux qui sont le plus au fait des problèmes de corruption au Burkina Faso.

2.) Organisation du sondage et des enquêtes

La collecte de l’information s’est déroulée en septembre 2001.

L’opération a été exécutée par une équipe composée de :

- D’universitaires pour l’encadrement des enquêteurs et l’analyse des résultats,
- D’informaticiens et statisticiens pour le dépouillement des résultats et l’analyse statistique des données,
- D’enquêteurs (étudiants en fin de cycle) pour le travail de terrain

3.) Des entretiens avec les personnes ressources

Les données statistiques du sondage ont été complétées par des entretiens réalisés auprès de certaines personnes ressources, généralement bien au fait du fonctionnement du secteur les concernant. Ces données ont été jointes comme nous le verrons à deux investigations au niveau de l'enseignement et de la justice.

5.) Limites et avantages des méthodes de collecte

Les méthodes utilisées ont consisté d'une part à administrer sous forme d'interview un questionnaire spécifique ciblé par secteur d'activité. Dix questionnaires spécifiques ont donc été proposés aux enquêtés. Le premier avantage de cette option réside dans le fait que les personnes impliquées dans la gestion d'un secteur sont mieux indiquées pour répondre aux questionnaires. Le deuxième avantage est que l'entretien-guidé a permis de recueillir des témoignages, des réactions diverses sur la méthode. Enfin le troisième avantage est que ce sont les acteurs d'un même service qui se dénoncent, qui se classent et qui proposent des solutions.

Les inconvénients sont de plusieurs ordres :

- Il est difficile d'avoir tous les acteurs qui acceptent de répondre. Par exemple le corps militaire et para-militaire s'est réfugié derrière l'obligation de réserve.
- Il est difficile d'obtenir l'entretien avec certains cadres de l'administration publique qui exigent souvent la présentation d'une autorisation des supérieurs hiérarchiques.
- Le secteur privé (entrepreneurs, commerçants) hésite souvent à répondre sous prétexte que c'est une enquête commanditée par l'Etat pour démasquer la fraude fiscale.
- etc.

6.) Grille de lecture des classements des secteurs

Trois critères ont prévalu au classement des dix secteurs :

- Le premier critère concerne le classement selon les notes attribuées par les sondés. Ainsi, le degré de corruption se traduit par la progression entre les notes 0 (corruption inexistante) et 10 (corruption importante et généralisée). Un secteur qui obtient donc 2 points est moins corrompu qu'un secteur qui en obtient 6.
- Le deuxième critère de classement se fonde sur le nombre d'expériences vécues en matière de corruption par les enquêtés. La place d'un secteur donné est fonction du nombre d'expériences vécues par les personnes interrogées.
- Enfin le troisième critère est déterminé en fonction du classement (par ordre d'importance) par les enquêtés, des cinq secteurs considérés comme les plus corrompus.

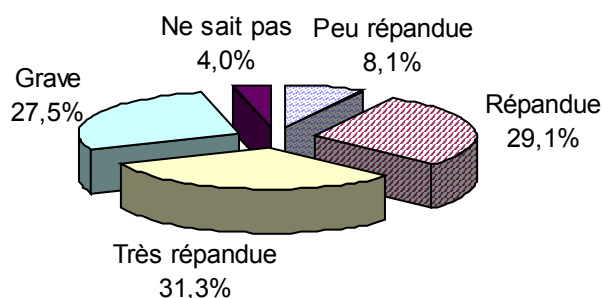
Et le classement général obtenu est établi sur la base d'une synthèse de ces trois critères. Il se lit du secteur considéré comme le plus corrompu (1^{er}) au moins corrompu (10^{ème}).

CHAPITRE I

PERCEPTION GLOBALE DE L'IMPORTANCE DE LA CORRUPTION

Ce chapitre correspond à l'analyse des données statistiques issues du sondage. D'une manière générale, une large majorité de la population enquêtée pense que la corruption est répandue au Burkina Faso. Seulement 8 personnes interrogées sur 100 trouvent qu'elle est peu répandue, tandis que 11 fois plus de personnes pensent que la corruption est répandue, très répandue ou grave (*graphique 3*). De façon plus précise, les gens estiment que le phénomène de la corruption est plutôt très répandu ou grave ; ils sont deux fois plus nombreux à penser ainsi (59 %) que ceux qui estiment qu'elle est simplement répandue (29 %).

Graphique 3 : Opinion des enquêtés selon l'importance de la corruption au Burkina



De tels sentiments relevés au sein de la population donnent à voir une interprétation évidente : la corruption est une réalité au Burkina Faso. Cette « certitude » des personnes enquêtées peut être certainement nuancée par le fait qu'il est difficile aux individus pris isolément de mesurer de façon objective le degré de corruption dans un pays. Cependant, les gens se font aussi une idée du phénomène à partir de leurs propres expériences ou des faits qui leur sont rapportés. La première partie de ce chapitre est fait d'une opinion des enquêtés sur l'importance de la corruption, selon qu'ils ont entendu parler, vécu ou pas des cas de corruption, ou encore le nombre de fois qu'ils ont été confrontés aux problèmes de corruption. La seconde partie, elle traite essentiellement des classements obtenus à la suite du sondage.

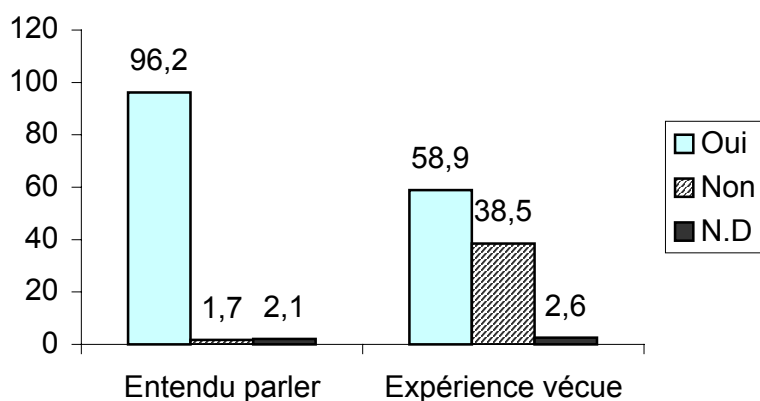
Par ailleurs, un certain nombre de questions posées lors du sondage permet de se faire une idée plus précise sur la perception des populations face au phénomène de la corruption au Burkina. Ce sont des questions du genre :

- Avez-vous entendu parler de corruption au Burkina Faso ?
- Avez-vous personnellement fait l'expérience d'une affaire de corruption ?
- Combien de fois avez-vous été confronté à des problèmes de corruption ?

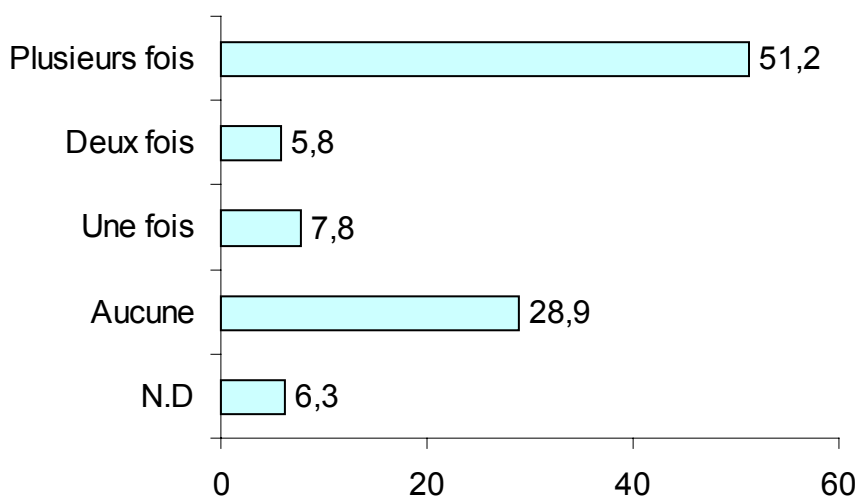
A la première question, moins de 2 % des personnes qui y ont répondu déclarent n'en avoir jamais entendu parler contre 96 % qui disent « oui ». Pour la question

portant sur le vécu d'une expérience personnelle, près de 60 % affirment l'avoir fait (graphique 4). S'agissant du nombre de fois où les intéressés ont été confrontés à des problèmes de corruption, plus de la moitié des répondants (51 %) affirment en avoir fait l'expérience plusieurs fois, c'est-à-dire trois fois ou plus (graphique 5).

Graphique 4 : Répartition (en %) des enquêtés selon qu'ils ont entendu parler ou ont vécu une expérience personnelle de corruption ou pas



Graphique 5 : Répartition (en %) des enquêtés selon le nombre de fois qu'ils ont été confrontés à un problème de corruption



1.2. Classement des secteurs selon différentes modalités en matière de corruption

Comme au sondage précédent, celui de l'an 2000, le Ren-lac a opéré un classement des différents secteurs selon plusieurs types :

- une moyenne des notes attribuées par les répondants en fonction du degré de corruption au sein des secteurs ;
- le nombre d'expériences de corruption vécues dans le secteur ;
- l'importance de la corruption ;
- un classement général.

1.2.1 Les notes

Presque tous les secteurs obtiennent une note au-dessus de la moyenne (5 sur 10). Seuls l'Enseignement et les Média se situent au-dessous de la barre de 5 points alors qu'en 2000 c'était la santé et les impôts. Les Marchés publics et le secteur de la Police/Gendarmerie occupent les premiers rangs avec des scores respectifs de 7,3 et 7 points comme l'indique le *tableau N°2*.

En 2001, tous les secteurs sauf les mairies, les médias, et l'enseignement ont enregistré des notes plus élevées qu'en 2000. Ce qui donne une image négative de l'avancée de la corruption dans les secteurs en question.

Tableau n°2 : Notes attribuées en fonction du degré de corruption par secteur

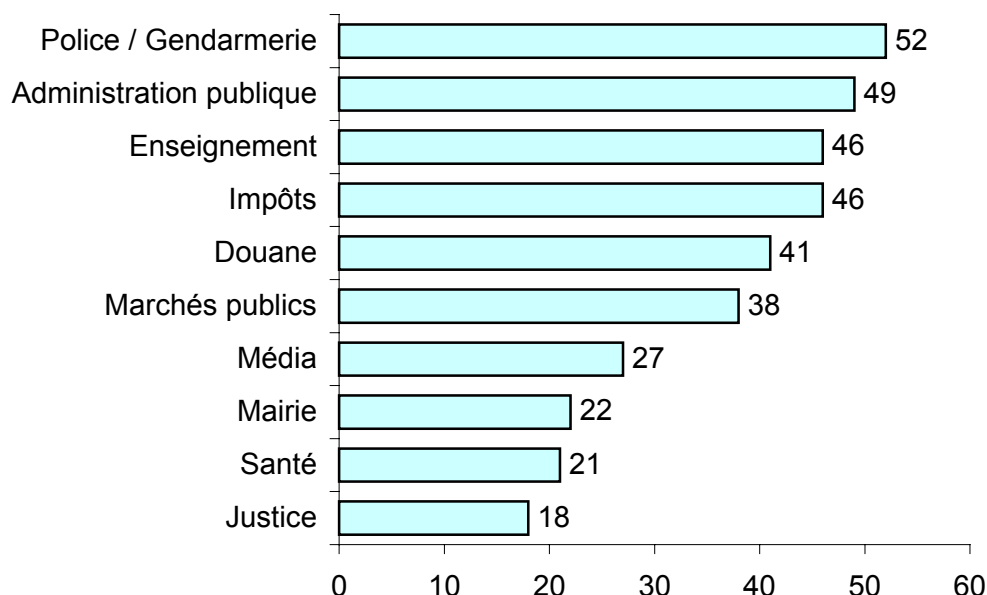
Secteurs	Sondage 2001		Sondage 2000	
	Note	Rang	Note	Rang
Marchés publics	7,3	1 ^{er}	5,02	10 ^{ème}
Police / Gendarmerie	7,0	2 ^{ème}	6,89	2 ^{ème}
Administration publique	6,7	3 ^{ème}	5,32	6 ^{ème}
Justice	6,3	4 ^{ème}	5,58	4 ^{ème}
Douane	6,3	4 ^{ème}	5,58	4 ^{ème} exo
Mairie	5,6	6 ^{ème}	7,75	1 ^{er}
Santé	5,3	7 ^{ème}	4,87	11 ^{ème}
Impôts	5,1	8 ^{ème}	4,38	12 ^{ème}
Média	4,8	9 ^{ème}	5,11	8 ^{ème}
Enseignement	4,2	10 ^{ème}	5,22	7 ^{ème}

1.2. 2 Le nombre d'expériences vécues

Pour le nombre d'expériences vécues, le répondant devait déclarer le nombre de fois où il a été personnellement confronté à des problèmes de corruption. Le classement est obtenu en comptabilisant le pourcentage d'enquêtés qui ont déjà fait l'expérience de la corruption dans chaque secteur (graphique 6). On constate que tous les secteurs sont concernés à des degrés divers.

La Police / Gendarmerie détient le record dans ce domaine comme dans le sondage précédent, bien que le pourcentage ait baissé de 82 % à 52 %. Ce secteur est suivi par l'Administration publique qui compte près de 50 % des enquêtés qui y ont fait une expérience personnelle de corruption. L'Enseignement, les Impôts et la Douane sont également parmi les secteurs les plus cités. On remarquera que les trois premiers secteurs sont largement fréquentés ou utilisés par le grand public. De ce point de vue, il semble assez surprenant que le secteur de la Santé occupe l'avant dernière place dans ce classement. D'ailleurs, la comparaison avec le sondage 2000 montre une baisse du pourcentage de cas vécus (35 % à 21 %) dans ce secteur tout comme à la Justice qui occupe le dernier rang (18 %) contre un pourcentage précédent de 43 %. Peut-on pour autant conclure que la corruption a baissé dans ces secteurs ?

Graphique 6 : Classement des secteurs selon le nombre d'expériences vécues (en % des enquêtés dans chaque secteur)



1.2.3 L'importance de la corruption

L'importance de la corruption est déterminée en fonction du classement (par ordre d'importance) par les enquêtés, des cinq secteurs les plus corrompus. Ce classement est présenté dans le tableau 3 .

Tous les secteurs placent la Douane en première position des secteurs les plus corrompus

(comme en 2000), y compris le secteur de la Douane lui-même.

En deuxième position, la Justice est citée par 50 % des secteurs, et la Police / Gendarmerie par quatre secteurs sur 10.

Au total, si l'on compte le nombre de fois que l'on cite les cinq secteurs les plus corrompus, on trouve en plus de la Douane, la Police / Gendarmerie et la Justice qui sont citées également 10 fois sur 10 et occupent donc le premier rang execo. Suivent les secteurs des Marchés publics puis des Impôts, tandis que l'Enseignement et les Média ne sont pas mentionnés parmi les cinq premiers (tableau 3 et 4).

Tableau 3 : Classement des cinq secteurs les plus cités en fonction de l'importance de la corruption

Secteur de réalisation du sondage	1er	2e	3e	4e	5e
Santé	Douane	Police et Gendarmerie	Mairies	Administration publique	Justice
Enseignement	Douane	Justice	Police et gendarmerie	Marchés publics	Impôts
Impôts	Douane	Police et Gendarmerie	Marchés publics	Justice	Impôts
Marchés publics	Douane	Marchés publics	Justice	Police et Gendarmerie	Impôts
Police et Gendarmerie	Douane	Police et Gendarmerie	Santé	Justice	Marchés publics
Justice	Douane	Justice	Police et Gendarmerie	Impôts	Impôts
Douane	Douane	Justice	Police et Gendarmerie	Santé	Mairies
Mairies	Douane	Justice	Police et Gendarmerie		Marchés publics
Administration publique	Douane	Police et Gendarmerie	Marchés publics	Justice	Administration publique
Médias	Douane	Justice	Marchés publics	Police et Gendarmerie	Administration publique

Tableau 4 : Classement des secteurs en fonction de l'importance de la corruption

Rang	Secteur	Nombre de secteurs où il est cité	
		2001	2000
1 ^{er}	Douane	10/10	13/13
1 ^{er} execo	Police/Gendarmerie	10/10	11/13
1 ^{er} execo	Justice	10/10	9/13
4 ^{ème}	Marchés publics	8/10	3/13
5 ^{ème}	Impôts	5/10	7/13
6 ^{ème}	Administration publique	3/10	6/13
7 ^{ème}	Mairies	2/10	3/13
7 ^{ème} execo	Santé	2/10	4/13
9 ^{ème}	Enseignement	0/10	1/13
9 ^{ème} execo	Média	0/10	1/13

1.2.4 – Le classement général

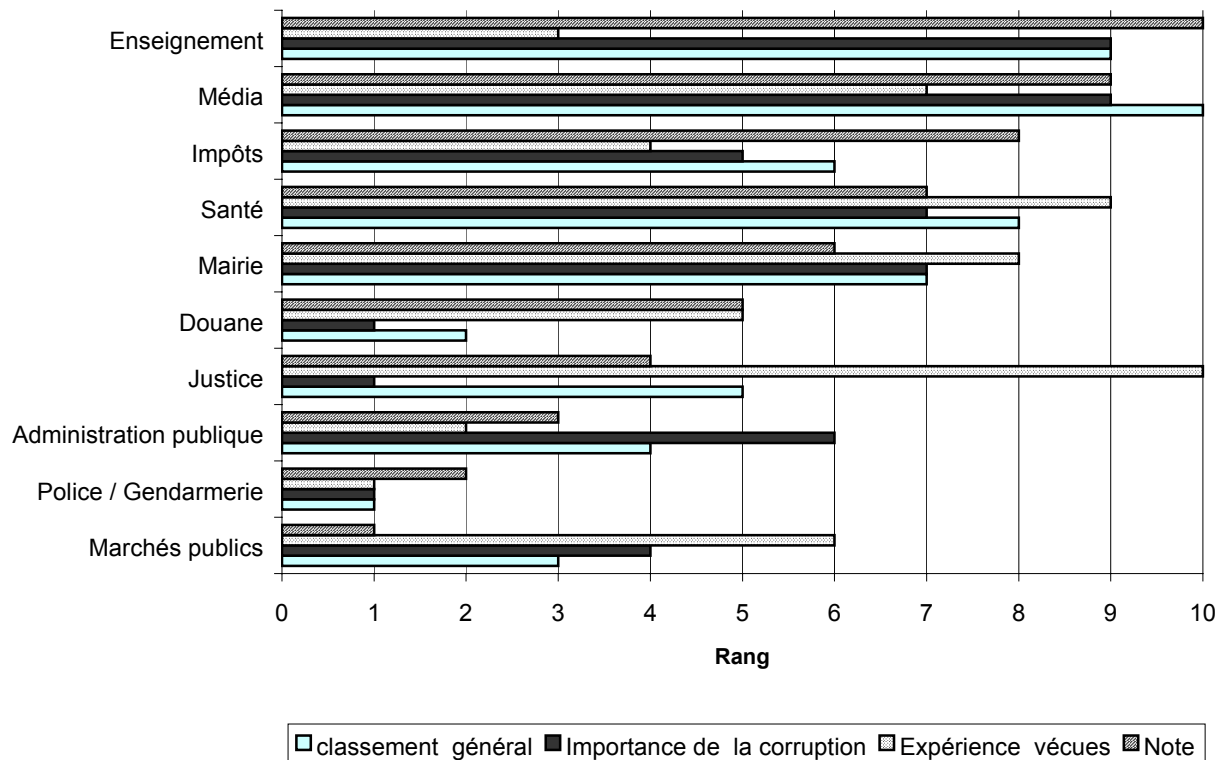
Le classement général est la synthèse des 3 classements suscités. Il place la police/gendarmerie en tête suivie de la douane, des marchés publics et de l'administration publique. Ces secteurs constituent « le quarté gagnant » cette année. Le tableau 5 et le graphique 7 synthétisent les différents classements des secteurs pour l'année 2001.

Tableau 5 : Classement des secteurs selon la note attribuée, le nombre d'expériences vécues, l'importance de la corruption et le classement général

Secteurs	Note	Expérience vécues	Importance de la corruption	classement général 2001	Classement Général 2000
Marchés publics	1 ^{er}	6 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}
Police / Gendarmerie	2 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
Administration publique	3 ^{ème}	2 ^{ème}	6 ^{ème}	4 ^{ème}	2 ^{ème}
Justice	4 ^{ème}	10 ^{ème}	1 ^{er}	5 ^{ème}	7 ^{ème}
Douane	4 ^{ème}	5 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
Mairie	6 ^{ème}	8 ^{ème}	7 ^{ème}	7 ^{ème}	2 ^{ème} exo
Santé	7 ^{ème}	9 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	10 ^{ème}
Impôts	8 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}
Média	9 ^{ème}	7 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	8 ^{ème} exo
Enseignement	10 ^{ème}	3 ^{ème}	9 ^{ème}	9 ^{ème}	11 ^{ème}

Graphique 7 : Classement des secteurs selon le rang à partir des notes, des expériences vécues, de l'importance de la corruption et du classement général.

Classement des secteurs selon le rang à partir des notes attribuées, les expériences vécues, l'importance de la corruption et le classement général



1.3. Les principales causes de la corruption au Burkina Faso

Les principales raisons avancées par les enquêtés pour expliquer l'existence et l'importance de la corruption au Burkina Faso sont nombreuses. On retrouve dans l'ensemble, les causes répertoriées lors du sondage précédent. Ainsi, de la même façon, on peut les regrouper en cinq grandes rubriques :

- causes économiques (bas salaires, pauvreté, misère) ;
- perte des valeurs morales (malhonnêteté, mauvaise foi, gain facile, cupidité, incivisme) ;
- dysfonctionnement de l'Administration (manque de personnel, manque d'infrastructures, causes politiques, népotisme) ;
- ignorance et analphabétisme (manque d'éducation) ;
- impunité et mauvaise gouvernance.

La classification des principales causes en fonction du nombre de secteurs où elles sont citées est présentée dans le tableau 6. Les causes économiques viennent en toute première position, en execo avec des causes morales.

Tableau 6 : Classement des principales causes de la corruption en fonction du nombre de secteurs où elles sont citées

Rang	Causes	Nombre de secteurs où il est cité
1 ^{er}	Bas salaire	10/10
1 ^{er} execo	Pauvreté	10/10
1 ^{er} execo	Gain facile	10/10
4 ^{ème}	Causes économiques	8/10
5 ^{ème}	Causes politiques	4/10
6 ^{ème}	Népotisme	3/10
7 ^{ème}	Causes sociales	1/10
7 ^{ème} execo	Manque de personnel	1/10
7 ^{ème} execo	mauvaise foi	1/10
7 ^{ème} execo	Manque d'infrastructures	1/10
7 ^{ème} execo	Malhonnêteté	1/10

Bien qu'une telle classification montre aux yeux des répondants l'importance des fondements de la corruption, il y a lieu toutefois de la relativiser. En effet, ce n'est parce qu'une cause est citée en cinquième position qu'elle doit être considérée comme négligeable par rapport aux autres. La classification selon le rang présenté au tableau 6 ne traduit pas exactement l'importance de chacune des causes car en réalité plusieurs causes s'enchevêtrent sans que l'on puisse toujours déterminer la cause première. Par ailleurs, un classement idéal serait celui réalisé par les corrupteurs et les corrompus eux-mêmes ; ce qui pour des raisons évidentes est pratiquement impossible. Il traduirait certainement mieux la réalité en matière de corruption.

Tableau 7 : Classement des principales causes par secteur

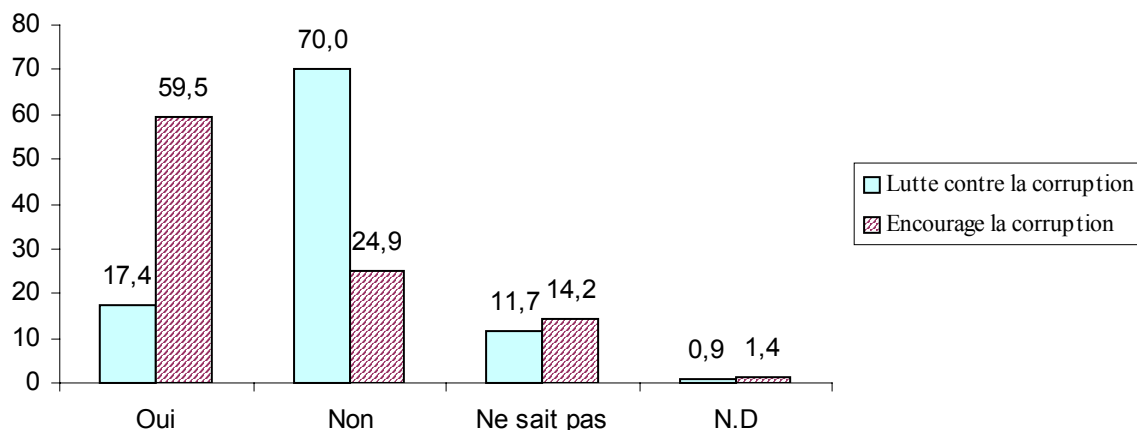
Secteur de réalisation des sondages	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Santé	Bas salaire	Pauvreté	Mauvaise foi	Gain facile	Manque de personnel
Enseignement	Bas salaire	Pauvreté	Manque d'infrastructures	Causes économiques	Gain facile
Impôts	Gain facile	Causes économiques	Bas salaire	Pauvreté	Népotisme
Marchés publics	Gain facile	Bas salaire	Pauvreté	Causes économiques	Népotisme
Police et Gendarmerie	Bas salaire	Gain facile	Pauvreté	Causes économiques	Politiques

Justice	Bas salaire	Gain facile	Politiques	Pauvreté	causes sociales
Douane	Gain facile	Bas salaire	Causes économiques	Pauvreté	Politiques
Mairies	Pauvreté	Bas salaire	Gain facile	Causes économiques	Malhonnêteté
Administration publique	Gain facile	Causes économiques	Pauvreté	Bas salaire	népotisme
Médias	Bas salaire	Gain facile	Pauvreté	Politiques	Causes économiques

1.4. Le gouvernement face à la corruption

Lorsque des questions plus spécifiques leur sont posées, les enquêtés fournissent des réponses qui ne laissent pas de doute quant à leur perception de la responsabilité des autorités dans la généralisation du phénomène de la corruption. Il en est ainsi de la question suivante : **«Pensez-vous que le gouvernement lutte contre la corruption ?»** A cette question, 70% des sondés répondent par la négative. Plus grave, beaucoup pensent que le gouvernement encourage même la corruption (60 %) comme l'indique le graphique 8 ci – dessous :

Graphique 8 : Opinion des enquêtés sur l'attitude du gouvernement envers la lutte ou l'encouragement de la corruption au Burkina Faso



CHAPITRE II

REVUE DES DIX SECTEURS

Les données qui suivent sont les avis des personnes sondées selon les secteurs pris individuellement. Le sondage 2001 a retenu un total de dix secteurs au lieu de treize (13) en l'an 2000, ce sont : Police/Gendarmerie, Douanes, Marchés publics, Administration publique, Justice, Impôts, Mairies, Enseignement, Santé et Médias.

L'ordre de présentations des secteurs est fonction du classement général obtenu à la suite du sondage. Chacun des dix secteurs a connu un questionnaire spécifique qui a permis de recueillir l'avis des enquêtés sur les constats qu'ils ont pu faire des cas de corruption, les causes qu'ils ont identifiées et les recommandations qu'ils formulent.

Enfin, les secteurs des douanes et des marchés publics ont connu un traitement particulier des gros plans qui les ont concerné et que l'on retrouvera dans la deuxième partie du rapport.

1 . POLICE ET GENDARMERIE

Traiter sous le même chapitre de la corruption de la police et de la gendarmerie est un rapprochement que les deux corps récuse. L'un et l'autre estiment être le moins corrompu. A des degrés divers, ces deux corps connaissent chacun en ce qui le concerne le développement de la corruption. Le sondage 2001 le révèle. Sur les routes, aux postes de frontières, dans les commissariats et les brigades, des policiers et gendarmes ne sont pas exempts de faits délictueux. Ils rackettent les citoyens. En leur sein, la corruption est routinière et caractérisée par un volume très important de transactions. Ce qui explique aussi les rangs obtenus dans les classements suivants .

Tableau n°8 : Tableau comparatif des classements 2000 et 2001- secteur police/gendarmerie

Critères de classement	Rang en 2000	Rang en 2001
EXPERIENCES VECUES	1	1
IMPORTANCE DE LA CORRUPTION	2	1
NOTES	2	2
CLASSEMENT GENERAL	1	1

1.1 Constats

Les relations faites par les personnes sondées ont trait surtout aux rackets effectués par les agents lors de contrôles divers, de constats d'infractions ou d'établissements de certaines pièces utiles à l'administration. « Sans loi », c'est le surnom donné au commissariat de police du premier arrondissement de Bobo-Dioulasso en raison des mauvais traitements, de racket ou de népotisme lors de certaines plaintes de citoyens. Les exemples recueillis lors du sondage sont nombreux : établissement de pièces d'identités, légalisation, règlement de certains litiges, etc. Pour avoir mal garé son véhicule, un chauffeur raconte avoir eu à payer 14400frs sans reçu à un policier. « Il m'a fait venir dans son bureau au commissariat puis dans un bar "Entente bar" où il a pris la somme » raconte le chauffeur.

Dans les brigades de gendarmerie, le phénomène est plus discret. Mais les gendarmes ne sont pas aussi exempts de pratiques brutales : « A Banfora, raconte un chauffeur, deux gendarmes passaient dans leur véhicule au moment où je soulevais la bâche de mon camion sur laquelle l'eau de pluie avait stagné. Par inadvertance cette eau s'est versée sur les patrons (gendarmes). Il se sont arrêtés, m'ont menacé et m'ont demandé de les rejoindre à la brigade. C'est là qu'ils m'ont exigé de payer la somme de trente mille francs. Après négociation, le propriétaire du camion a dû payer vingt cinq mille francs sans reçu. Et c'est après cela que j'ai été libéré. »

De toutes les mauvaises pratiques relatées en 2001, le racket sur les routes détient le plus gros lot d'exemples vécus. Il prend des proportions variées selon les postes de contrôles, allant jusqu'à la délivrance de faux reçus. Courant juillet 2001, une dame est arrêtée un matin à la sortie de Ouagadougou route de Bobo pour défaut de reçu de mobylette. Elle sera verbalisée à 2 400F. Seulement sur son reçu il est porté une date autre que celle du jour. Sur le même reçu on a pris le soin d'écrire qu'il a été délivré sur la route de Pô au lieu de Bobo ! La question que Mme O.J s'est posée était de savoir s'il s'agissait d'un vrai quittancier.

Sur le territoire national, il existe des postes de contrôle de gendarmerie où il est devenu systématique aux chauffeurs de donner les « sous pour n'enfant. » Entre

Bobo et Ouaga le taux appliqué varie entre 1000 et 2000 francs par chauffeur en règle ou pas. La mise est nettement supérieure lorsque les défauts sont criards.

Les chauffeurs en provenance de villes côtières et conduisant les véhicules d'occasion en savent beaucoup sur le racket. Entre Cinkansé et Bitou par exemple, il leur faut systématiquement déboursier six mille francs à raison de deux mille francs par poste de contrôle de police et de gendarmerie. La pratique prend des proportions lorsqu'on continue vers Ouagadougou ou Kantchari.

Il est très courant de voir sur ces voies des douaniers en mission d'escorte de certains véhicules en provenance des villes portuaires comme Lomé. Et c'est l'occasion rêvée pour certains gendarmes de racketter. Les sommes perçues par véhicule varient entre mille et deux mille francs. Lorsqu'on imagine une escorte de cent à cent cinquante véhicules par exemple (ce qui n'est pas rare), le total, même répartie entre membres de l'équipe de contrôle, fait un bon supplément sur le salaire. Les chauffeurs en ont l'habitude : il faut faire le geste qui permet de passer vite. Mais pour autant faudrait-il, pour réduire le racket de policiers et gendarmes, diminuer les postes de contrôle ? Jusque là, le contrôle routier a démontré tout son bien fondé lorsqu'il est réalisé avec professionnalisme que ce soit du côté de la police, de la gendarmerie ou de la douane. « Le seul problème avec les contrôles, c'est le racket érigé en système » confie cet inspecteur de police. En face des forces de l'ordre, on retrouve des commerçants et transporteurs corrupteurs bien habiles parce que toujours en faute. Le sondage 2001 permet de dresser la liste des lieux où se manifeste le plus la corruption dans les deux corps comme il ressort du tableau ci-après.

Tableau n°9 : Où rencontre-t-on le plus les pratiques de corruption dans le secteur police/gendarmerie

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
-Sur les routes	55,5%
-Aux postes frontières	41,%
-Dans les commissariats de police	24,5%
-Dans les brigades de gendarmerie	20,7%

1.2 Causes

La précarité matérielle des agents (police surtout) cumulée au conformisme social (qui rend plus pénible le fait de ne pas posséder ou de posséder moins, que de posséder des biens malhonnêtement acquis) explique pour beaucoup la cupidité de certains policiers et gendarmes . Ces deux corps sont en interaction très étroite avec le public et de ce fait des agents cèdent facilement à la tentation du gain facile à travers le paiement au noir. Quand ce n'est pas le cas, c'est alors le favoritisme tissé au prétexte récurrent des liens de parenté. Il y a aussi, de l'avis de certains enquêtés, la banalisation de la fonction de policier, l'impunité de certains agents de gendarmerie ou de police qui se sont rendus coupables de faits répréhensibles. A cela s'ajoute le favoritisme concocté bien souvent au sommet de la hiérarchie qui laisse voir des intouchables dans les corps en charge de la sécurité. Dans ce sens d'ailleurs, il y a un cas qui a ému plus d'un au niveau de la police et qui suscite bien de commentaires. Pour le récent recrutement de plus de cinq cents agents CRS, une autorité, pas des moindres, a poussé l'outrecuidance jusqu'à vouloir imposer cent noms de candidats aux membres du jury en charge de la délibération ; qui sait si malgré les contestations il ne l'a pas fait !

1.3 Recommandations

L'opinion exprimée en 2001 insiste surtout sur les sanctions à l'encontre des agents passibles de corruption et de trafic d'influence. Cela pour donner l'exemple,

dissuader et susciter progressivement une prise de conscience collective au sein des deux corps.

Pour certains « il faudrait moraliser le métier de policier à travers un plaidoyer en amont, car les faits de corruption sont le résultat de la condition sociale des agents ; instituer des indemnités de risque et permettre aux policiers de s'organiser en syndicat. » Pour d'autres « le succès de la lutte contre la corruption au sein de la police et de la gendarmerie passe par une transformation des mentalités. On se demande si l'enquête de moralité avant tout recrutement dans ces deux corps est véritablement prise en compte. » Enfin des enquêtés insistent sur le fait que la corruption dans ces deux corps est entretenue par les usagers eux-mêmes par ignorance, par mépris des textes de loi, par peur ou à la recherche de facilités.

2. DOUANES

En raison de l'importance de la corruption telle qu'exprimée dans le sondage 2000, le Ren-lac a choisi de faire cette année un gros plan sur ce secteur (voire 2^{ème} partie du rapport). Il connaît comme l'indique le tableau comparatif ci-après, une forte hausse du point de vue des expériences vécues.

Tableau n° 10 : tableau comparatif des classements 2000 et 2001-secteur Douane

Critères de classement	Rang en 2000	Rang en 2001
EXPERIENCES VECUES	11	5
IMPORTANCE DE LA CORRUPTION	1	1
NOTES	4	4
CLASSEMENT GENERAL	2	2

2.1 Constats

De l'avis des enquêtés, les postes frontières (62,5%), les brigades mobiles (42,5%) sont les domaines les plus cités comme étant corrompus au niveau de la douane comme il ressort du tableau ci-après.

Tableau n° 11 :A quel niveau rencontre-t-on le plus de corruption dans le secteur Douane ?

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
-Postes frontières	62,5%
-Brigades mobiles	47,5%
-Au niveau de l'aéroport	11%
-Au niveau de Ouagarinter	7%

3. MARCHES PUBLICS

Le secteur des marchés publics, tout comme les douanes est également objet d'un gros plan dans le cadre du présent rapport. Un bond est nettement perceptible dans le classement de ce secteur, premier en 2001 pour les notes. Les marchés publics ne franchissent que deux places au classement général et reculent même pour les expériences vécues : de deuxième à sixième comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau n° 12 : Tableau comparatif des classements 2000 et 2001 – secteur Marchés publics

Critères de classement	Rang en 2000	Rang en 2001
EXPERIENCES VECUES	2	6
IMPORTANCE DE LA CORRUPTION	7	4
NOTES	10	1
CLASSEMENT GENERAL	5	3

3.1 Constats

L'interventionnisme des hauts cadres de la fonction publique, l'octroi des marchés selon une procédure accélérée, la non transparence des procédures notamment dans les communes ont été constamment mentionnés par les enquêtés.

Mais quels sont les domaines les plus cités comme des foyers de corruption au niveau des marchés publics ? Le tableau ci-dessous en fournit la réponse.

Tableau n° 13 : A quel niveau rencontre-t-on le plus les pratiques de corruption dans le secteur des Marchés publics ?

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
-Au niveau des commissions	51,5%
-Au niveau des appels d'offres	23%
-Au niveau des DAAF	16%
-Au niveau des services d'approvisionnement	15%
-Au moment des dépouillements des offres	13%
-Au niveau des DEP	4%

3.2 Recommandations

De l'avis de certains enquêtés, il faudrait essayer d'obtenir de l'autorité publique la possibilité de contrôler a posteriori les appels d'offres, établir un fichier personnalisé et annuel des membres de commission et des candidats et effectuer une enquête spécifique sur ce panel. C'est aussi ce qui explique l'appel de certains sondés à ce que les membres des commissions d'attribution soient conscients de leur statut, de leur souveraineté. Pour les opérateurs, il faudrait exploiter davantage les instructions contenues dans les guides relatifs aux marchés publics ; surtout qu'ils ont tendance à contourner la réglementation, à ne pas suivre les procédures normales.

En ce qui concerne les marchés financés par des partenaires extérieurs, la publication de l'Avis général de crédit pourrait rendre plus transparente la concurrence, car cela permettrait aux fournisseurs potentiels, de l'avis de certains sondés, de se préparer pour l'appel d'offres correspondant.

4. ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'Administration publique n'est pas exempte du phénomène grandissant des pratiques de corruption. Elles sont manifestes surtout au niveau de la solde, les services en charge des avancements, les carrières.... De fait, 96,5 % des enquêtés affirment avoir entendu parler de corruption dans ce secteur, bien que moins de la moitié (49 %) disent en avoir été personnellement confrontés. A l'analyse des résultats du sondage 2001 ce qui frappe, c'est la progression de ce secteur dans les expériences vécues (de 5^e à 2^e) et les notes (de 6^e à 3^e). Le tableau ci-dessous compare les classements des sondages de 2000 et de 2001.

Tableau n°14 : Tableau comparatif des classements 2000 et 2001 – secteur Administration Publique

Critères de classement	Rang en 2000	Rang en 2001
EXP. VECUES	5	2
IMPORTANCE DE LA CORRUPTION	5	6
NOTES	6	3
CLASSEMENT GENERAL	2 ^{ex.}	4

4.1 Constats

Tableau n° 15 : A quel niveau rencontre-t-on le plus de corruption dans l'administration publique ?

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
-Au niveau des services soldes	52%
-Au niveau des services chargés des avancements	13%
-Au niveau des services chargés de la gestion des carrières	11,5%
-Au niveau de la direction de la Fonction Publique	11,5%
- Au niveau du trésor public	10,5%

De l'avis des personnes sondées, le service réputé en matière de corruption reste la solde. Il est suivi des services chargés des avancements, de la gestion des carrières, la direction de la fonction publique et le trésor. Comment cela se passe-t-il ?

« Si vous déposez un dossier d'avancement au service de la solde sans ajouter de l'argent à l'agent qui le reçoit, votre problème ne sera jamais résolu. » Le fonctionnaire qui a fait ce témoignage en sait plus « ce qui est grave, c'est qu'on vous dira plus tard que votre dossier est perdu si vous n'avez pas la chance. Mon ami a poursuivi pendant deux ans son dossier d'avancement sans succès. Quand il a compris qu'il fallait faire un geste, nous sommes allés voir un agent à qui nous avons remis 1 000F et le problème fut résolu » !

Un autre raconte que cela fait 27 ans qu'il travaille à la direction du personnel de l'Etat. « Pour résoudre leurs problèmes de dossiers, les gens utilisent plusieurs sortes de moyens. Certains peuvent venir vous tendre de l'argent vous disant que c'est en attendant que la question de leur dossier soit réglée. D'autres par contre font des dons imprévus en nature (mouton, sac de riz). Il y en a qui préfèrent passer par des intermédiaires. Pour certains cas j'ai été suivi jusqu'à domicile... »

Corrupteurs et corrompus se confondent dans les pratiques dans l'administration publique pour asseoir un système de spoliation du citoyen. Cela est du reste visible dans tous les services, à des degrés divers.

Ce fonctionnaire depuis 1996 n'avait pas perçu ses indemnités de logement et de sujétion : « Je me suis rendu directement à la solde où j'ai remis mes dossiers à un agent en plus d'une somme de 5 000F. Le mois suivant, j'ai perçu mes indemnités ». Hormis la solde, de nombreux autres services de l'administration publique sont perçus comme des lieux où se développe une petite corruption. Les récriminations vont à l'encontre de certaines autorités à l'exemple de ceux en charge du tourisme. Le secteur en question est en plein essor et des administrateurs n'ont pas trouvé meilleure occasion pour s'enrichir illicitement à travers des pots de vin notamment. Le cas le plus récent qui anime bien de commentaires est celui d'une « licence » accordée à une agence de voyage dirigée par un expatrié. Selon l'Association des professionnels du voyage et du tourisme : « les autorités avaient été informés avant qu'elles ne prennent la décision, que les responsables de l'agence en question avaient réuni des preuves de prédateurs en matière de tourisme ». Mais les choses sont allées vite nous a-t-on affirmé. « On ne sait pourquoi et de quelle manière l'agence en question a pu bénéficier d'une licence de catégorie **B** avec un contenu de licence de catégorie **A** ; autant dire que ce n'est pas une licence en fait. Mais malgré nos relances sur la question, rien n'y fit. Pourquoi exactement ? » Cette histoire vient rappeler à certains professionnels du tourisme le cas de cette autre agence qui après deux mois d'existence a fermé boutique, son fondateur ayant fui après avoir contracté de nombreux crédits sur la place.

4.2. Causes

Comment en est-on arrivé là ? La question mérite d'être posée. Les avis recueillis sur ce point sont sans équivoques.

En plus de la tentation du gain facile devenu légendaire pour certains agents, il existe des déséquilibres dans la répartition des tâches dus à l'insuffisance du personnel. Cinq fonctionnaires dit-on à la direction du personnel de l'Etat pour s'occuper des quelques 70 000 que compte le pays. C'est dire ! C'est aussi cela qui explique la lenteur dans le traitement des dossiers en plus de la centralisation excessive. Pour 39,5 % des enquêtés, le premier bénéfice tiré de telles pratiques est la diligence dans le traitement des dossiers. « Il faut soudoyer pour pousser le dossier ». A cela s'ajoutent les mauvais exemples de certaines hautes autorités habituées des interventions politiques. Le tableau suivant en dit plus sur les avis exprimés sur cette question .

Tableau n° 16 : Comment se manifeste l'intervention de la politique dans la gestion des carrières des fonctionnaires ?

DOMAINES CITES	POURCENTAGES DES REPNSES OBTENUES
Nomination	25 , 0%
Avancement/blocage	15,5%
Complaisance vis-à-vis de dossiers des militants	13,5%
Affectation	7,0%
Népotisme	7,0%
Aucune/ne sait pas	10,0% (3 +7)

Pour 25 % des enquêtés, la politique intervient d'abord au niveau des nominations. Si l'on cumule les différents domaines cités, on obtient tout de même 68 % alors que seulement 3,0% répondent qu'il n'y a aucune intervention de la politique. La conclusion de certains enquêtés c'est que la neutralité de l'Administration semble aussi peu effective que celle de la Justice.

4.3. Recommandations

La faiblesse de la société civile, l'absence de contre-pouvoirs forts, de façon générale, font que le contrôle de l'administration reste un enjeu du contrôle du pouvoir. Pendant des circonstances aussi décisives que les élections, l'information

reste du ressort de l'Administration. Alors, pour espérer diminuer les effets de la corruption dans l'administration, il faut qu'il y ait un comportement exemplaire des autorités. C'est du moins l'avis le plus partagé par les personnes sondées. Cela mettra fin aux manquements divers qu'on peut constater dans l'application des textes . Dépolitiser mais également améliorer les conditions de vie des fonctionnaires pour les rendre moins vulnérables : 29,5 % proposent comme première solution « l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de travail ». Puis, renforcer en personnel les services en contact avec le public et enfin réintroduire l'éducation civique dans toutes les formations.

5. JUSTICE

La justice est perçue comme un sanctuaire de l'affairisme. Le sondage 2001 n'a pas infirmé cette perception des citoyens interrogés. Les pratiques de corruption sont signalées au niveau des tribunaux (48%), dans les cabinets d'avocats (21%), et d'huissiers (10,1%)...L'importance de la corruption au niveau de la justice enregistre un bond exceptionnel, comme l'indique le tableau suivant, comparable à celui des marchés publics et de l'enseignement : de neuvième en 2000 la justice passe au premier rang en 2001.

Tableau n°17 : Tableau comparatif des classements 2000 et 2001 – secteur justice

Critères de classement	Rang en 2000	Rang en 2001
EXPERIENCES VECUES	4	10
IMPORTANCE DE LA CORRUPTION	9	1
NOTES	4	4
CLASSEMENT GENERAL	7	5

5.1. Constats

L'indépendance de la magistrature ? C'est un mot qui conduit à retenir le souffle de bien de Burkinabés sondés. La perception commune qui se dégage c'est que la règle de droit est invalidée dans son fondement, ce qui gangrène tout l'appareil judiciaire de haut en bas. Cela est en partie lié au fait que les autorités judiciaires ne sont pas indépendantes du pouvoir politique.

Que disent les personnes sondées ? Les dossiers pendants de l'Etat : par exemple pour le moment l'opinion paraît prendre acte des inculpations dans des dossiers comme celui de Norbert Zongo mais suspend son jugement dans la mesure où de « sérieux suspects » sont écartés de l'instruction. Autres avis exprimés, c'est l'existence de décisions de justice non exécutées, non rédigées même ; l'escroquerie d'huissiers, d'avocats, de juges ; les conditions misérables de travail des magistrats, etc. Ce en dépit de nombreuses réunions de haut niveau concernant la justice. Les griefs ne manquent pas pour stigmatiser l'inefficacité de la justice burkinabé sur bien des aspects, un reflet des actes de corruption quotidiennement constatés dans les palais. Les récriminations sont identiques à celles relevées dans le rapport 2000 avec en prime :

- **Des usagers corrupteurs**

Un juge d'instruction à Bobo-Dioulasso raconte : «Un certain MT. qui devait à un agent de commerce une somme m'a abordé pour faire réviser une décision de justice alors que le temps de recours était passé. Il a proposé de me donner la somme de 400 000 FCFA, pour faire retarder l'exécution. Ce que j'ai refusé». Des faits similaires sont connus dans les palais de justice dit-il, des usagers « problématiques » en quête de distorsions possibles de la règle de droit. Commerçants, élèves, entrepreneurs et autres employeurs sont cités parmi ceux qui aiment corrompre la justice. Les sommes versées sont fonction de l'importance du dossier. L'essentiel étant de réussir la magouille.

Frustré de ce qui lui est arrivé au palais de justice de Bobo-Dioulasso, ce jeune raconte : « Mon père est un cultivateur. Pendant les récoltes de coton, un éleveur de bœufs a laissé saccager une grande partie de son coton. Pris de colère, il est allé demander des explications à l'éleveur en question et cela s'est terminé par des coups de poing. L'éleveur en question est allé porter plainte en justice où il a affirmé

avoir été battu avec une arme à feu et un couteau ; ce qui était faux. Mais par la suite il se vantait devant qui voulait l'entendre d'avoir donné 300 000FCFA au juge afin que mon père puisse écoper d'une peine de prison. »

- Des magistrats, avocats, huissiers, corrompus

Les témoignages lors du sondages 2001 ont été nombreux à décrire les tripatouillages de certains magistrats dans l'exercice de leur fonction. C'est ce qui a fait dire à ce juge que « Quand on entend tout ce qui se raconte sur certains juges en terme de corrompus et corrupteurs, quand je constate que pour une large opinion publique les juges ne rendent un bon verdict que quand on mouille leur gorge, j'ai envie de démissionner ». On rencontre des dossiers dans lesquels des magistrats ont sali leur renommée.

Autre dossier non moins important, c'est l'affaire Sinaré bien connue de la plupart des magistrats du palais de Ouagadougou. Le vieux Sinaré aime raconter qu'ils sont rares les magistrats qui sont intervenus dans son dossier et qui n'ont pas bénéficié de ses « dons ». L'escroquerie des juges et huissiers, El Hadj R.M en sait quelque chose. Depuis 1996 un gendarme lui a escroqué trois millions de FCFA. Il a amené l'affaire en justice, mais, a fini par abandonner la route du palais las d'être racketté sans qu'aucune solution ne soit trouvée à son problème.

Au niveau des avocats, il serait intéressant de disposer du très secret état des plaintes que l'ordre des avocats reçoit de la part des usagers de la justice. Car on trouve dans bien des cas des défenseurs empêtrés dans des scandales d'escroquerie, d'abus de confiance... Par exemple le dossier de cet expatrié dans lequel un avocat a « mélangé » sa noblesse n'a toujours pas de solution.

Les huissiers eux aussi ne sont pas exempts de récriminations. On en rencontre qui sont en cause pour la lenteur de l'exécution des décisions de justice. Depuis 1999 par exemple, le principal artisan du film « **Ma fille ne sera pas excisée** » traîne sans comprendre pourquoi jusque là son huissier, après avoir enregistré les frais d'exécution d'une décision de justice le concernant, ne s'exécute pas. De fait, des plunitifs de verdicts rendus dans les juridictions s'empilent de plus en plus. Et il faut un parcours de combattant pour se faire délivrer une décision de justice. Lorsqu'on ajoute à tout cela le dénuement matériel que connaissent les services, c'est l'occasion pour certains greffiers et juges de s'adonner au racket. L'exécution des décisions de justice au Burkina donne lieu à des dessous de tables insoupçonnés.

La disparition des dossiers ; des personnes sondées ne comprennent pas pourquoi « ce phénomène n'émeut pas au palais de justice ».

- La ronde des « margouillats »

Autour du palais se positionnent de nombreux intermédiaires. Ce sont les « margouillats » dans le jargon des magistrats. Ils interviennent dans l'établissement des casiers judiciaires, des certificats de nationalité, l'inscription sur le registre de commerce. Les récentes mesures de sécurité dans les palais de justice ne semblent pas les concerner. On les retrouvent toujours prêts à rendre service moyennant espèces sonnantes et trébuchantes. Pour s'être fait indiquer le service où se faire délivrer une autorisation de visite à son frère prisonnier M. A.S s'est fait soutirer cinq cents francs. « C'est comme ça » lui a-t-on confié. « Les margouillats » sont utilisés par des fonctionnaires de la justice pour réaliser des profits sur le dos des usagers de justice. « Il n'y a pas un changement visible dans l'activité d'escroquerie de certains intermédiaires qui poussent en fait leur pratique jusqu'à dresser actuellement des réseaux » nous a confié un magistrat. Le sondage a permis de dresser le tableau suivant qui donne à voir les secteurs les plus corrompus de la justice burkinabé.

Tableau n°18 : Quels sont les services les plus corrompus de la justice ?

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
-Au niveau des tribunaux	48,7%
-Dans les commissariats et brigades de gendarmerie	41,8%
-Au niveau des cabinets d'avocats	21,7%
-Au niveau des cabinets d'huissiers	10,1%
-Au niveau des cours d'appel	5,8%
-Au niveau de la cour suprême	1,1%

5.2. Causes et conséquences

Lorsqu'on pose la question, les personnes sondées expliquent que la procédure judiciaire liée à l'état de droit est invalidée à cause du mercantilisme ambiant et de la démission des premiers responsables de l'administration judiciaire (procureur, président de la cour suprême). En plus, l'impunité a fait ériger des magistrats ostensiblement corrompus. Et puis, le fait que des magistrats soient classés selon leur appartenance politique n'est pas pour atténuer le marasme que connaît la justice. Résultat, un manque de confiance du justiciable en la justice.

5.3.Recommandations

Lutter pour l'autonomisation et la dépolitisation de la fonction de magistrat, faire connaître l'inspection des services afin que les usagers dénoncent les faits de corruption. Des avis insistent sur la nécessité de revoir la formation des avocats en insistant sur la déontologie afin de prévenir les comportements indésirables actuellement constatés dans la profession. Quant au conseil de discipline, des personnes sondées se posent toujours la question de savoir pourquoi c'est le ministre de la justice qui est le seul habilité à le saisir ?

6. IMPOTS

Le classement général obtenu par ce secteur n'est pas reluisant, mais est meilleur que celui de l'an passé. Le sondage a révélé qu'au niveau des différents critères et du classement général la situation s'est améliorée (cf. tableau N°19).

Tableau n°19 : Tableau comparatif des classements 2000 et 2001-secteur impôts

Critères de classement	Rang en 2000	Rang en 2001
EXPERIENCES VECUES	3	4
IMPORTANCE DE LA CORRUPTION	4	5
NOTES	12	8
CLASSEMENT GENERAL	5ex.	6

6.1. Constats

« Dans la plupart des cas de contrôle, affirme un inspecteur en charge du contentieux, quatre agents sur cinq se voient proposer des enveloppes, des services d'entretien du matériel et divers allant même jusqu'à des villas clé en mains. Cette pratique est surtout très développée chez les Libanais et une nouvelle catégorie de commerçants qui émergent en ce moment au Burkina ».

Les cas relevés par le sondage 2001 ont trait à la couverture des contribuables non déclarés, à des trucages au niveau des catégories professionnelles. Ainsi, rencontre-t-on des contribuables au secteur informel alors qu'ils auraient dû être au formel. Il y a aussi que des agents des impôts sont aujourd'hui formels sur la protection politique dont jouissent certains contribuables : « actuellement, la politique se mêle de tout et complique tout » affirme un enquêté. Sans compter les faveurs diverses octroyés à des usagers en quête de divers documents : déclarations d'existence, attestations. Ainsi, des contrôleurs amassent des fortunes face à des corrupteurs professionnels, soucieux de réduire au maximum leur contribution fiscale.

Les agents de ce corps ne sont cependant pas les moins bien lotis de la fonction publique ; ils sont surtout déstabilisés par le volume des offres qui leur sont faites et par le fait que comme le reste de la société, l'enrichissement n'est pas corrélé à l'effort et au mérite, mais au fait de savoir saisir des « opportunités » qu'elles soient légales ou pas. Dans bien de services, on rencontre la corruption aux impôts comme il ressort du tableau ci-après.

Tableau n°20 : Quels sont les services les plus corrompus au niveau du secteur des impôts ?

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
-Ne sait pas	33,7%
-Service des recettes des domaines	19,6%
-Service d'assiette	12,6%
-A tous les niveaux	12,6%
-Service des vérifications et redressements	10,6%
-Service des recouvrements	2,5%

6.2. Causes

L'organisation des impôts n'est pas très connue : un tiers des enquêtés sont incapables de citer avec précision le service qu'ils jugent le plus corrompu. Ce qui explique aussi la méconnaissance de la réglementation que beaucoup avancent comme cause.

En revanche, en cumulant les bas salaires (30 % d'avis exprimés) et les causes économiques (12,6 %) on obtient près de 43 % qui considèrent donc la condition matérielle des agents des impôts comme responsable de la corruption.

Seulement 18,6 % (2 % pour l'impunité et 16 % pour le gain facile) évoquent le non-respect de la déontologie.

6.3. Recommandations

Selon un ancien responsable des Impôts: *« C'est l'éducation de base qui est fondamentale: c'est elle seule finalement qui permettrait à l'agent de placer son devoir professionnel avant l'enrichissement. C'est ainsi que la corruption s'est aggravée avec la génération actuelle qui est issue d'une période où les dirigeants ont voulu faire table rase du passé sans discernement ».*

Le problème est donc lié à « la nouvelle mentalité ». La chaîne de transmission des valeurs a été rompue au niveau de la génération montante.

Pour certains enquêtés, le public et les contribuables ne connaissent pas leurs droits. Une faiblesse de l'administration fiscale, un déficit de communication qu'il faut enrayer.

Pour d'autres, il faudrait restaurer l'autorité hiérarchique, éviter la politisation des postes de responsabilités.

Enfin des enquêtés estiment qu'il faudrait faire ressortir les avantages liés aux récompenses (proportionnelles aux recettes) en les mensualisant : en plus du sentiment du devoir accompli, apparemment peu stimulant dans le nouveau contexte « culturel », l'agent percevra ainsi mieux ce que lui vaut matériellement la loyauté vis-à-vis de l'Etat.

7. MAIRIES

En 2000 et 2001 les mairies gardent le même classement tant au niveau de l'importance de la corruption qu'à celui du nombre d'expériences vécues. En 2001, les lotissements ont le plus retenu l'attention au niveau de ce secteur. Pour 82% des enquêtés en effet, ils constituent la principale occasion de corruption. Dans le classement général, comme le montre le tableau ci-après, les mairies passent du deuxième au septième rang.

Tableau n°21 : tableau comparatif des classements 2000 et 2001 – Secteur Mairies

Critères de classement	Rang en 2000	Rang en 2001
EXPERIENCES VECUES	8	8
IMPORTANCE DE LA CORRUPTION	7	7
NOTES	1	6
CLASSEMENT GENERAL	2ex.	7

7.1. Constats

Les commissions d'attribution des parcelles, comment pourront-elles se départir de ces accusations lancinantes qui les présentent comme les lieux privilégiés de corruption dans le secteur des Mairies.

Il y a longtemps que les récriminations diverses pèsent sur les commissions d'attribution, perçues même comme des instruments aux mains de politiciens peu scrupuleux. En fait, les magouilles à ce niveau sont diverses et vont des attributions fictives aux doubles ou triples attributions. Cela, les personnes sondées l'ont relevé avec force, insistant sur le fait que les audits qui ont révélé des malversations ne sont pas suivies de sanctions. Autres faits relevés cette année, ce sont les attributions de boutiques dans les yaars et marchés reconstruits par les mairies. Les querelles entre commerçants, commerçantes et autorités administratives seraient la résultante de détournements et de favoritismes divers comme c'est le cas du projet de reconstruction du marché de la zone 1 du secteur 28. A cette date, ce dossier fortement contesté par des commerçants qui ont pourtant cotisé, reste sans solution. Ça et là, conseillers municipaux et responsables politiques sont accusés de détournement et de spoliation des commerçants.

Pour le reste, les mairies enregistrent quotidiennement des actions de racket des usagers des différents services dans l'établissement de diverses pièces et de légalisation. C'est l'image hideuse de cet agent de mairie qui se plaint à récupérer des usagers dans son « secrétariat public » pour y faire des photocopies. A ce niveau des intermédiaires se positionnent pour proposer l'accélération du dossier moyennant des sommes d'argent. Du reste, le sondage aura permis de se faire une idée des services les plus corrompus au niveau des mairies.

Tableau n°22 : A quel niveau des mairies existe-t-il plus de corruption ?

Réponses données	Pourcentage
-Au niveau des lotissements	82%
-Au niveau de la délivrance des pièces administratives	19,5%
-Au niveau de la passation des marchés	12%
-Au niveau de la gestion du budget communal	6%
-Au niveau de la perception des taxes	1%

7.2 . Causes

Tableau n°23 : Comment l'influence de la politique dans les affaires communales favorisent-elles la corruption ?

REPONSES	Pourcentage
Cela aggrave la corruption	34,5
ne sait pas	16,5
les intérêts du parti passent avant ceux de la commune	7,5
N.D.	32,0

Les réponses obtenues à la question : « *Comment l'ingérence de la politique dans les affaires communales favorise-t-elle la corruption* » introduite cette année ne sont pas très éclairantes : pour plus d'un tiers (34, 5 %) « cela aggrave la corruption » et 16,5 % « ne sait pas ». 7,5 % invoque les intérêts du parti .

Le manque de culture administrative des nouvelles équipes est un fait relevé par les personnes sondées.

Les différents actes de corruption posés dans le cadre des attributions des parcelles s'expliquent, en plus de la cupidité de certains agents, par l'ampleur du besoin des populations en terme de parcelles.

Et puis, aux yeux de certains politiciens, il apparaît comme plaisant d'accorder des faveurs au public qui est en même temps l'électorat. A cela s'ajoute la méconnaissance par les usagers des textes officiels, ce qui traduit aussi la non appréciation par les citoyens de la vie de la commune à l'échelle des quartiers, secteurs et arrondissements.

7.3. Recommandations

Nombre d'avis exprimés insistent sur la publication de guides et l'organisation de formation à l'intention des usagers du service public communal, ainsi que la mise sur pied d'un service d'accueil performant dans les différentes mairies.

Des personnes sondées souhaitent aussi l'organisation d'une réflexion d'ensemble sur la corruption et le foncier communal.

8. ENSEIGNEMENT

Comme la santé, le secteur de l'enseignement a aussi progressé dans la mauvaise réputation. L'aspect le plus frappant des résultats du sondage 2001 réside dans le nombre d'expériences : de 9^{ème} l'on passe au 3^{ème}. Ce qui est considérable. Les mauvaises pratiques au niveau du recrutement d'élèves dans le public comme dans le privé ont été l'objet d'un regard plus approfondi à partir de certains établissements de la place. Au classement général, l'enseignement obtient la huitième place (cf tableau N°24)

Tableau n°24 : Tableau comparatif des classements 2000 et 2001 – secteur Enseignement

Critères de classement	Rang en 2000	Rang en 2001
IMPORTANCE DE LA CORRUPTION	10	9
EXPERIENCES VECUES	9	3
NOTES	7	10
CLASSEMENT GENERAL	11	8

8.1. Constats

Les faits relevés par les enquêtés sont les mêmes que ceux de l'année précédente. Il s'agit entre autres de pots de vin, du harcèlement sexuel pour obtenir de meilleures notes, pour être reçu à un examen, du racket lors des inscriptions, des offres de bourses par affinité. Si l'on considère les domaines mentionnés, c'est le recrutement et la fraude aux examens et concours qui figurent parmi les premiers, avec 56% et 42 % respectivement, loin devant l'attribution des bourses (11%). Cela permet d'imputer la dégradation de l'image de ce secteur aux concours de recrutement qui mobilisent beaucoup de jeunes, certainement présents dans l'échantillon. L'on sait par exemple que rien qu'au stade de l'inscription à ces concours, les places se négocient, comme dans les files d'attente nocturnes de l'hôpital.

Tous ces éléments sont répertoriés dans le tableau ci-après qui constitue la réponse à la question ci-dessous.

Tableau n°25 : Quels sont les domaines où on rencontre le plus de pratiques de corruption et de fraude dans l'enseignement ?

Domaines cités	Pourcentage de personnes ayant cité le domaine
-Au niveau des recrutements d'élèves	56%
-Au niveau des examens et concours	42%
-Au niveau de l'attribution des bourses	11%
-Au niveau de la gestion des établissements	10,5%
-Au niveau des associations de parents d'élèves.....	5,5%

8.2. Les irrégularités dans le recrutement d'élèves dans les lycées et collèges publics et privés

La recherche de places dans les lycées et collèges publics ou privés préoccupe les parents d'élèves à la veille de chaque rentrée scolaire. Les facilités de paiement ou la

qualité de l'enseignement sont les deux principales raisons qui guident ou orientent les pas des parents d'élèves vers le public ou le privé. Le besoin de place est tellement fort que certaines personnes (chefs d'établissement, enseignants, surveillants, agents de liaison, gardiens,...) ont mis sur pied un système d'arnaque des parents d'élèves. Cela se passe au vu et au su des centaines d'autorités des ministères chargés des enseignements qui bénéficient d'une manière ou d'une autre des fruits de cette pratique illégale et répréhensible.

Les cas d'arnaques de parents d'élèves dans le processus de recrutement d'élèves sont multiples et multiformes. Ils peuvent diverger d'un établissement à un autre, du public au privé. Il existe cependant un dénominateur commun : vendre les places aux plus offrants.

Dans le public, c'est souvent le chef d'établissement et/ou le censeur qui sont les chefs de file de la magouille dans le recrutement d'élèves. Cela se passe avec la complicité des intendants. Dans les faits, les différentes formes d'arnaques se présentent de la manière suivante :

- Le versement d'une caution dès le dépôt de la demande de place

C'est une caution qui varie en fonction des établissements : 700f au lycée Song-Taaba, 500f au lycée Technique Amilcar Cabral (LTAC). En général, le paiement de la caution ne donne pas droit à un reçu. Elle ne garantit pas non plus l'obtention de la place. C'est une somme qui finit très souvent dans la poche des responsables de l'établissement. C'est ainsi que pour 10 places disponibles dans une classe, les responsables de l'établissement peuvent réceptionner jusqu'à une centaine de demandes dans le but de se faire plus d'argent.

- Les fausses annonces

« Il n'y a pas de places. « N'insistez pas s'il vous plaît ». « Le proviseur ne reçoit pas, » etc. Ce sont autant de messages que l'on peut lire dans les établissements publics en général, à l'approche de la rentrée des classes. Ces messages dissuasifs sont souvent de fausses-annonces. En réalité, dans les établissements, on rencontre des personnes aux aguets, dont la mission est d'intercepter les parents d'élèves pour leur demander l'objet de leur présence dans l'établissement. Ces démarcheurs expliquent toujours qu'officiellement il n'y a pas de place, « mais si vous êtes prêt à déboursier une certaine somme, on va négocier auprès des autorités de l'établissement pour voir ce qu'il peut faire pour vous ». Au lycée Song-Taaba, ce système est assez développé. Le chef de file des démarcheurs, un certain K P recruté parmi le personnel permanent, entretient des rapports privilégiés avec le premier responsable dudit lycée. Ce qui lui vaut le sobriquet de « conseiller technique du proviseur ».

Très à l'aise dans son rôle de « vendeur de places », il demande au minimum 45.000f pour une place. Les 30.000f seront effectivement reversés à l'établissement comme frais d'inscription (frais de scolarité) et le reste partager entre les différents complices.

« Les fausses annonces, explique M. D S, un ancien élève du lycée Song-Taaba et du lycée Nelson Mandela, sont faites pour appâter les parents qui ne sont pas prêts à payer le prix fort pour inscrire leurs enfants ».

- Les démarcheurs indépendants

Ce sont des jeunes, désœuvrés pour la plupart, dont la spécialité est de trouver la place dans un établissement public. Ils ont des affinités ou des complicités dans les lycées et collèges. Ils travaillent de façon indépendante ou en association. Parmi les démarcheurs, une célébrité : « Monsieur le Maire », résident à Gounghin secteur N°9, c'est un homme qui est également influant dans les circuits d'obtention de visas, de cartes CEDEAO, de passeports, etc. Ces établissements préférés sont le Song-Taaba, le Vénégré, le lycée Mixte de Gounghin, le Nelson Mandela. Sa méthode consiste à demander le prix fort (au moins 45.000f). Cette somme comprend à la fois les frais de scolarité et ses commissions. « M. le maire » est aussi

futé que cet autre jeune du même quartier et qui a réussi à mettre sur pied un circuit qui lui permettait de délivrer à ses clients des reçus dûment cachetés !

- Les enseignants dealers

Certains enseignants qui ont d'office le droit chaque année à une place dans l'établissement où ils enseignent, ne trouvent rien de mieux à faire que de revendre cette place au plus offrant. C'est le cas de M.J.A «professeur de mathématiques d'origine béninoise. Il est vacataire dans plusieurs établissements de la place ; pour arrondir ses fins de mois, il a développé un réseau de trafic de places dans certains lycées et collèges. Lui aussi prend des commissions qu'il partage avec ses complices ».

-Le recrutement des sportifs

Au prétexte de bons sportifs, des enseignants arrivent à imposer à leur établissement le recrutement de certains élèves. L'importance des compétitions sportives inter- établissements amène effectivement, chaque lycée et collège à vouloir avoir en son sein les meilleurs sportifs pour espérer remporter quelques victoires et trophées. Cet argument est souvent utilisé par les enseignants d'EPS pour placer des élèves avec lesquels ils se sont préalablement « entendus », financièrement parlant !

-Pour raison d'affectation des parents

Pour justifier des recrutements d'élèves moyennant argent, des chefs d'établissement ne trouvent pas mieux que l'argument de l'« affectation des parents ».C'est ainsi qu'on réussit à apaiser la colère de certains enseignants qui se plaignent des classes surchargées.

- La part des hommes politiques

Des hommes politiques, des autorités administratives, religieuses, etc. utilisent leur rang ou leur statut pour influencer les recrutements dans les établissements publics ou privés : « va voir un tel et dit lui que tu viens de ma part », ce sont des propos connus des milieux scolaires à la veille de la rentrée. Le cas de cet ancien ministre des Finances retient l'attention au Collège Wend-Manegda ; très influent il y a réussi des « prouesses » dans les inscriptions d'élèves.

- Les places sexuellement négociées

Il s'agit d'une pratique qui concerne à la fois les enseignants et les responsables administratifs dans les établissements. Lorsque celle qui cherche la place n'a pas les moyens financiers nécessaires, il lui est suggéré de payer d'une autre manière une partie de la scolarité, sexuellement s'entend.

Dans le privé, les fraudes ou autres irrégularités existent également car les mauvaises pratiques ne sont pas le monopole des seuls établissements publics. Certains privés réputés pour leur sérieux et la qualité de l'enseignement, ont fini par développer les mêmes tares.

-« La défense en ligne »

Un groupe de candidats au test de recrutement dans les différentes classes ou des places sont disponibles s'entendent pour déposer leurs dossiers au même moment, de sorte à pouvoir se retrouver sur la même table ou sur des tables voisines au moment de la composition, afin de s'entraider. Cette forme d'inscription est le plus souvent encouragée par des agents du rouage administratif.

- La correction des copies

Dans un collège comme Wend-Manegda (qui semble détenir la palme en matière de trucages), à force de prendre toujours les mêmes personnes pour organiser les tests, celles-ci sont devenues presque incontournables. A l'approche des tests, elles sont assaillies par des parents d'élèves qui viennent leur demander de « faire quelque chose pour leurs enfants » contre récompense bien sûr. Les copies de composition étant anonymes, les correcteurs usent de certaines stratégies (des signes de reconnaissance) pour repérer les devoirs de leurs « protégés » à qui ils attribuent de fortes notes. La contrepartie financière est versée au vu du nom de l'élève sur la liste des admis.

- La substitution de copies.

A défaut de pouvoir repérer et corriger les copies de leurs protégés, certains font purement et simplement une substitution de copies. Ceux-ci traitent le sujet sur une feuille de composition qu'ils échangent par la suite avec la copie de l'élève. Puis on attend après de récupérer le restant de la somme promise.

- Substitution de candidats

Un autre procédé de fraude est le remplacement de candidat. En lieu et place du candidat prétendant à la place, c'est le frère, la sœur ou l'ami(e) qui vient composer. Le prétexte le plus utilisé est la perte de la pièce d'identité scolaire.

Ce sont là quelques exemples d'irrégularités dans le processus de recrutement d'élèves dans les établissements secondaires publics et privés au Burkina.

Les exemples cités ne sont pas exhaustifs. Il en existe d'autres tels les fabrications de bulletins de notes ou la délivrance de certificats de scolarité contre paiement; une pratique qui s'observe au lycée Montaigne par exemple et ce sont surtout les surveillants qui se rendent coupables de tels manquements.

8.3. Les causes

Il est une évidence que le secteur de l'enseignement est fondé sur l'effort et le mérite personnel. Or ils seraient bafoués aussi bien par les élèves que les enseignants et les parents d'élèves. Le mercantilisme, lié à la pauvreté de même qu'une vision paresseuse du diplôme (dégradé au rang de simple papier alors qu'il était sensé refléter la personnalité même d'un candidat) sont autant d'explications des pratiques de corruption évoquées par les personnes sondées dans l'enseignement. Les enquêtés notent que la volonté politique en la matière est en deçà des attentes dans le contexte actuel.

De fait, la première des causes est la cupidité des différents acteurs perçus comme des personnes sans moralité. « Autrefois, nous explique un professeur d'anglais, le milieu de l'enseignement était épargné par ces pratiques répréhensibles. Mais de nos jours, c'est grave. Je crois que les enseignants, à force de voir les autres arnaquer les populations sans être inquiétés ont décidé de leur emboîter le pas ». Il ajoute « lorsque nous autres enseignants, nous nous rendons dans certains ministères pour poursuivre des dossiers, on nous fait payer des commissions ». Ce sont des choses frustrantes et révoltantes. Mais aucune mesure n'est prise pour décourager ces pratiques mafieuses.

Dans le privé, des fondateurs, du fait de leur « rapacité » ont fini par se faire imiter au niveau du personnel. Chacun magouille comme il peut. Les conséquences, on s'en préoccupe peu.

On comprend alors que l'une des conséquences de ces actes répréhensibles est la baisse de la qualité de l'enseignement. Les recrutements illicites provoquent les surcharges des classes, ce qui démotive les enseignants. Ainsi, des établissements comme le lycée Wend-manegda qui était un modèle de discipline et d'enseignement de qualité est en train de devenir comme les autres.

Dans le public très peu de sanctions (ou pas du tout) sont prises à l'encontre d'agents qui s'adonnent à ces pratiques illégales.

Les fraudes dans le processus de recrutement dans les lycées et collèges du Burkina Faso auront permis à de nombreux acteurs de faire fortune : chefs d'établissements, fondateurs, surveillants, intendants... On ne dénonce les mauvaises pratiques que lorsqu'on en est victime. Si bien que ceux qui obtiennent les places dans les lycées ou collèges privés ou publics ne sont pas toujours les plus méritants. Les favorisés sont ceux qui ont des « bras longs » et/ou ceux qui ont les moyens.

8.4. Recommandations

Une gestion démocratique des structures d'enseignement. C'est du moins l'avis partagé par bien de personnes sondées ; faire prévaloir les principes du mérite et de

l'effort dans les nominations et sanctionner conformément aux textes de loi les contrevenants.

En ce qui concerne spécifiquement le primaire, l'on pense qu'il faudrait revoir la formation des maîtres en mettant l'accent sur la morale professionnelle et la législation scolaire.

Pour certains sondés, une meilleure implication des partenaires (parents d'élèves, élèves, enseignants) serait un moyen de faire davantage passer le message de la rénovation morale de tout le système éducatif. Du reste, en ce qui concerne les concours et autres examens, la composition des jurys devrait être revue de façon à contrecarrer les positions influentes acquises une fois pour toutes.

9. SANTE

Le secteur de la Santé est en légère hausse dans l'opinion du point de vue de sa mauvaise réputation, même s'il est parmi les 2 secteurs considérés comme les moins corrompus par le sondage 2001. En effet, dans le classement général ce secteur est au neuvième rang comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n°26 : tableau comparatif des classements 2000 et 2001 – secteur Santé

Critères de classement	Rang en 2000	Rang en 2001
EXPERIENCES VECUES	7	9
IMPORTANCE DE LA CORRUPTION	6	7
NOTES	11	7
CLASSEMENT GENERAL	10	9

9.1. Constats

« Mon fils raconte, un technicien de laboratoire, avait été inculpé pour « coups et blessures » lors d'une bagarre avec un enfant du quartier. Pour cela je devais prendre en charge l'ordonnance médicale qui s'élevait à quatorze mille cinq cent francs (14 500F). J'ai trouvé des produits gynécologiques dans l'ordonnance. Je me suis plaint devant le prescripteur afin qu'il m'explique ce que les produits gynécologiques venaient chercher dans une ordonnance de ce genre. Celui-ci prit peur et retira l'ordonnance en question ».

Il faut dire que la santé réunit de nombreux qualificatifs déshonorants pour le personnel travaillant dans les différents services : Trafic de médicaments, surfacturations d'ordonnances dans les pharmacies, les pots de vins pour obtenir un certificat médical ou tout autre document officiel.

Dans les services d'accueil à l'hôpital Yalgado, les pots de vins se pratiquent même la nuit. En chirurgie D notamment, on ne comprend toujours pas pourquoi il faut payer les rendez-vous !

C'est une réalité que dans la santé la petite corruption est rampante, entretenue surtout par des usagers. Il n'y a pas ce service qui ne présente de cas vécus de corruption. Cet infirmier en service au Bulkiémdé raconte : « Pendant la garde, le major est venu me donner des comprimés à vendre. Il m'a proposé 10 % sur le prix. Les produits en question coûtaient très chers et il m'était difficile de les vendre. Cinq jours passés, je lui explique que je n'arrivais pas à les vendre; d'un regard menaçant, il me dit ceci : « *cache les produits de l'Etat et présente mes produits; ils seront bien obligés de les acheter.* »

Selon un responsable, la corruption fait perdre à l'Etat environ 20 % des recettes à l'hôpital Yalgado.

De fait, les récriminations relevées lors du sondage 2001 sont de même nature que celles de 2000. C'est une petite corruption routinière, visible dans tous les services et qui côtoie, une grande corruption perceptible dans la hiérarchie administrative, autour des marchés publics par exemple. A noter cependant une pratique lancinante et qui frustre plus d'un, c'est le transfert illicite de malades vers les cliniques.

Le tableau ci-dessous présente les services cités comme les plus corrompus dans le secteur de la santé.

Tableau n°27 : Quels sont les services les plus corrompus dans le secteur de la santé ?

Services cités	Pourcentage de personnes ayant cité le service

1 ^{er} les urgences	32,7%
2. la maternité	21,6%
3.la radiologie	18,6%
4.les hôpitaux en général	12%
5.la chirurgie	11,%
6.tous les services	10,6%
7.les dispensaires	10%
8.médecine générale	7,5%
9.le laboratoire	7,5%
10.la pédiatrie	5%

9.2. Causes

Les causes demeurent les mêmes. Les bas salaires, l'inconscience professionnelle, la cupidité se cumulent pour expliquer les dérives dont souffre le système de santé. C'est l'avis exprimé par la majorité des personnes sondées.

« La mauvaise gestion des hôpitaux a fini par installer des comportements tels qu'on ne peut qu'assister impuissant aux actes de corruption posés çà et là » raconte un enquêté. Ainsi raconte-t-on des agents indéclicats posent des actes répréhensibles mais restent impunis pour des raisons diverses.

9.3. Recommendations

Des enquêtés ont estimé que pour les cadres hospitalo-universitaires, il faut un accord entre l'université et la santé . « En principe, un cadre de la Santé en fonction ne doit pas être autorisé à ouvrir une clinique. Il doit prendre une disponibilité. Cette mesure doit être appliquée».

La mise en place d'un bureau d'accueil, c'est le souhait de certaines personnes sondées. Elles proposent également la participation des associations des usagers à la gestion de l'hôpital et autres formations sanitaires. C'est en cela, selon les avis exprimés qu'on peut réussir la moralisation des acteurs et l'instauration d'un civisme dans les comportements.

10. MEDIAS

Aussi curieux que cela puisse paraître pour certains, le secteur des médias est considéré cette année comme le secteur le moins corrompu comme l'indique le tableau ci-dessous. Malgré tout, la « perdiémite », « les consultations » et autres « achat du silence » sont des faits qui retiennent toujours l'attention de plusieurs personnes sondées. Elles estiment à 80,5% que c'est la presse privée qui aborde le plus les questions de corruption.

Tableau n° 28 : Tableau comparatif des classements 2000 et 2001-secteur Médias

Critères de classement	Rang en 2000	Rang en 2001
EXPERIENCES VECUES	6	7
IMPORTANCE DE LA CORRUPTION	10	9
NOTES	8	9
CLASSEMENT GENERAL	8ex.	10

10.1. Constats

De l'avis des enquêtés, c'est le gouvernement ou la classe dirigeante qui finance la majorité des titres. C'est là un facteur structurel de corruption, à partir de l'influence du pouvoir sur la viabilité même de l'entreprise de presse. De nombreux titres de journaux nés de cette façon ont disparu des kiosques. Différents types de corruption en découlent. Bien des professionnels sondés récusent le financement « occulte- visible » de certains journaux. Le sondage aura permis de relever des pratiques non moins affairistes : surfacturations, fausses déclarations pour obtenir les subventions de l'Etat, sous- facturations, détournements, etc.

Tableau n°29 : Les sources de financement des organes de presse au Burkina citées par les enquêtés

Sources de financement de la presse	Pourcentage
État	28,5
ONG / Institutions internationales	3,0
Ventes des produits	2,0
Publicité	2,0
Ne sait pas	1,0
partis politiques	1,5
Opérateurs privés	0,5
Fonds propres	1,0
Caisses noires / financement occulte	1,5

Le tableau qui suit donne à voir la presse qui traite le plus de la corruption.

Tableau n° 30 : Quelle presse aborde le plus les questions de corruption ?

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
-Presse écrite privée	80,5%
-Radio privées	21,5%
-Presse écrite publique	6,5%

-Télévision	3,5%
-Radio publique	3,2%

10.2. Causes

Parmi les causes de la corruption dans les médias reviennent : les bas salaires, la précarité de l'emploi, la perte de valeur morale, l'impunité, l'inorganisation de la profession et le manque de formation professionnelle.

Le métier de journaliste, selon certains enquêtés, souffre de reconnaissance réelle, ce qui l'instrumentalise, le met au service du premier corrupteur venu. Si bien que souvent, l'objectivité de l'information a moins d'importance que l'effet sur l'opinion. Autre cause, c'est la précarité matérielle des journalistes. Ce qui les amène à privilégier les reportages payés en espèces sonnantes, différents des publi-reportages conventionnels.

10.3. Recommandations

Au titre des recommandations faites pour lutter contre la corruption au sein de la presse et pour l'amélioration de sa contribution au combat anti-corruption on peut citer entre autres :

L'organisation rationnelle de la profession

- L'entreprise de presse doit être gérée comme une entreprise commerciale moderne et non, à la petite semaine, comme une boutique de quartier.
- Le personnel, notamment les journalistes doivent avoir une connaissance régulière de la situation de leur entreprise (chiffre d'affaires, tirage moyen...).
- La profession doit pouvoir fixer un tarif minimum pour les piges des journalistes.
- Le salaire doit être décent et permettre au journaliste de vivre sans recourir à des expédients.
- Le code de l'information doit être revu pour l'amélioration de tout ce qui est entrave à l'exercice d'une presse libre et indépendante.
- Au niveau des radios, les émissions « antenne directe » de dénonciation de tout ce qui ne va pas est un puissant moyen de participation citoyenne à la lutte contre les différents maux dont la corruption. Il faut travailler au rétablissement de ce type d'émissions.
- Les journalistes s'ils veulent défendre leur profession doivent pouvoir se regrouper dans un cadre qui régleme la profession et veille au respect de la déontologie. L'existence de l'Observatoire national de la presse(ONAP) est une étape, mais il faut aller plus loin.

Enfin, à la suite de ses travaux portant sur la désignation des lauréats du Prix de lutte anti-corruption, édition 2001 ? le jury a fait une interpellation aux concitoyens et aux hommes de presse burkinabé. Ainsi formulée : « Le jury interpelle nos **concitoyens** sur le constat du développement de la corruption dans notre pays avec ses conséquences et, ce, malgré les efforts développés par un certain nombre d'organisations de la société civile et par la presse dans sa dénonciation.

A la presse, le jury sollicite plus de professionnalisme et dans la confrontation des sources d'informations afin que les articles, par leur crédibilité intrinsèque, aient plus d'impact sur notre société.

Par ailleurs, le jury invite les hommes de presse à éviter de banaliser le phénomène de la corruption par des productions superficielles qui ne permettent pas au public de cerner les enjeux véritables du phénomène.

Une société dont les membres s'adonnent à la corruption est à plus ou moins long terme condamnée à un pourrissement moral et matériel. »

PARTIE II
LES PRATIQUES DE CORRUPTION
AU NIVEAU DES DOUANES ET DES
MARCHES PUBLICS

Partie II

LES PRATIQUES DE CORRUPTION AU NIVEAU DES DOUANES ET DES MARCHES PUBLICS

Le rapport 2001 a une spécificité , cette année le REN-LAC a décidé d'apporter un éclairage sur deux secteurs, les marchés publics et la douane. Ceci afin de mieux saisir les manifestations de la corruption.

La douane est un secteur où persiste une petite corruption faite de pratiques très anciennes, d'infractions de bureau et de campagne. Ainsi que nous le verrons au niveau des postes frontières par exemple, des douaniers s'enrichissent illicitement, tout comme on en retrouve qui font fortune de façon légale. Mais la corruption , la grande corruption dans ce secteur se concocte dans les rouages politico-administratifs. Le résultats de ce phénomène en douane c'est le développement sans précédent de la grande fraude ; une fraude qui quitte progressivement la contrebande pour devenir intellectuelle.

Au niveau des marchés publics, la corruption n'est pas moins visible. Elle y tisse ses tentacules à travers les commissions où bien de pratiques mafieuses ont fini par enrichir bien de ministres, de DAAF, de DEP, etc. sans qu'aucune solution véritable ne puisse freiner les mauvaises pratiques.

Aussi bien à la douane que dans le secteur des marchés publics, on devrait pouvoir agir avec fermeté, pourquoi pas en appliquant une des recommandations du Collège de Sages qui a proposé qu'on réalise dans ces secteurs des audits généraux . La moralisation commence par là.

CHAPITRE I

LE VISAGE DE CORRUPTION DANS LES DOUANES

La constance au niveau de la douane s'est confirmée cette année encore. Le sondage 2001 affiche des résultats qui, comparés à ceux de l'année précédente, rappellent une opinion vivace que la douane est un secteur qui connaît un haut degré de corruption. Il est vrai que la douane traîne des préjugés tenaces du genre « le douanier emporte toujours avec lui aux cieux sa boîte d'allumettes. »

Une vision hideuse d'une profession qui atteste cependant, quotidiennement, sa place de carrefour dans la vie économique et financière du pays. En effet, de la fiscalité à la sécurité, la douane est omniprésente dans le processus de développement économique et social. Qu'elle soit donc si abondamment décriée comme secteur corrompu, cela appelle à une juste compréhension de l'opinion exprimée par les Burkinabé. Quel est le visage de la corruption dans la maison douane ? Qu'elles en sont les manifestations visibles ou diffuses, leurs conséquences et les solutions possibles pour réduire les effets néfastes de la corruption en douane ?

I -Une petite corruption persistante

I-1 Du racket de douaniers

Le racket de douaniers, en service dans les équipes mobiles notamment, est un fait bien connu des transporteurs et voyageurs. Commerçants et commerçants au fait de cette pratique s'en démordent difficilement. Corrompre le douanier semble être l'acte le plus normal. On rencontre en effet des commerçants qui, face aux douaniers, n'ont de mots que pour susciter sa sympathie. M.A S est formel : « *Si vous ne vous entendez pas avec la douane, si vous n'aimez pas glisser quelque chose, vous ne pouvez pas réussir dans le commerce .* » Alors on en rencontre qui ont beau jeu ; des douaniers qui brillent dans le trafic d'influence, pratiquant ce qu'on appelle « **le dédouanement après dédouanement** », le racket en fait. Et les formules pour y réussir sont diverses expliquent les commerçants, surtout lorsqu'on essaye de résister : "*Je peux te faire abandonner ce trajet* ".

Sur les axes de Niangoloko - Bobo Dioulasso ou Cinkansé - Pouytenga - Ouagadougou par exemple, le phénomène est bien visible. Sans doute parce qu'il s'agit d'axes qui connaissent une importante activité commerciale à partir de capitales portuaires comme Abidjan ou Lomé. Sur ces voies, « le geste » de nombreux commerçants à l'endroit de douaniers est courant. Pour les plus organisés, c'est généralement le chauffeur - transporteur qui a la charge de négocier avec les douaniers, de « faciliter la route . » C'est le terme générique utilisé. On remet au chauffeur, pour la négociation, une somme préalablement réunie. Et certains chauffeurs zélés ont fait d'une telle pratique un motif de fierté, parce que perçus comme de bons négociateurs bien aimés des commerçants. Peu importe ce qu'ils donnent aux douaniers, l'essentiel est qu'ils réussissent « à faciliter la route. » On se plaint très peu, surtout quand on sait qu'une bonne partie des marchandises n'est pas déclarée.

L'existence de racket de douaniers, n'enlève en rien le bien fondé de celle des équipes mobiles de douane. Le plus souvent d'ailleurs, ces fouilles épisodiques sont l'occasion de bonnes saisies de produits fraudés.

La brigade mobile de Tenkodogo a ainsi réussi à mettre la main sur de faux billets de dollars courant novembre 2001. On comprend dès lors pourquoi certaines plaintes à répétition, souvent à tort, de commerçants désireux de faire lever tous les postes de contrôle inopiné de douane.

Le racket sur les routes se fait aussi à la tête du client. Ainsi, les douaniers arrivent à doubler les sommes perçues quand il s'agit surtout de chauffeurs étrangers. Au poste de Kantchari, ceux-ci nous ont confié que le pourboire de l'agent écoreur est quasi systématique. « *Si vous venez de Côte d'Ivoire, Togo ou Bénin, vous payez mille*

à deux mille francs. Par contre si vous venez du Ghana ou Nigéria, le chauffeur est obligé de verser cinq mille francs. »

Plus visible encore est le racket au niveau du train en provenance de Côte d'Ivoire. A ce propos, bien de commerçants sont venus se plaindre au REN-LAC de la trop grande cupidité de certains douaniers. Cinq mille francs par-ci, dix mille francs par-là, les commerçants affirment ne pas comprendre ; surtout que ces sommes sont perçues sans reçus ! .

I-2 -Le travail extra légal ou travail supplémentaire (TS)

Le « T.S » ! Voilà un mot à l'évocation duquel des transitaires ou commerçants frémissent. Le travail supplémentaire ou travail extra légal fait partie des avantages accordés aux douaniers en poste dans les bureaux de frontière notamment.

Au-delà des heures légales de travail, il est autorisé d'effectuer des heures supplémentaires que le demandeur doit naturellement payer. Les douaniers « bosseurs » réussissent ainsi, dit-on, à se faire un supplément correct sur le salaire. Car en frontière presque tous les commerçants sont pressés de terminer avec les formalités douanières.

Il existe cependant une exagération dans la pratique du « T.S » de la part de certains douaniers, au prétexte de la longueur du circuit de traitement de dossiers. Si bien qu'on rencontre des agents qui, avec la complicité des transitaires amis, rallongent les heures de travail pour facturer le TS.

Bien qu'ils s'en défendent lorsqu'on les interroge, il faut dire que la pratique du T.S en douane est souvent incompréhensible parce que trop systématique. C'est, dit-on, ce qui a amené des transitaires de Niangoloko en 1999 à organiser des protestations au bureau de douane. Du côté de certaines entreprises, c'est même de l'indignation. Il y en a qui déclarent ne pas comprendre l'acharnement qu'on met à traiter quasi systématiquement leur dossier dans le cadre du travail extra légal. Résultat, on rencontre des entreprises qui disent y laisser plus de dix millions par an !

I-3 Le pont bascule, la barrière

En poste au pont bascule, des douaniers indéclicats arrivent facilement à se faire des sous. Là, on discute généralement très peu. Il faut savoir seulement que le poids réel de la marchandise peut être minoré. Et le commerçant demandeur d'une telle faveur glisse au douanier un forfait selon l'importance de la minoration et de la marchandise et le tour est joué. Des transitaires de Niangoloko et ouvriers déchargeurs de marchandises se rappellent bien de cette altercation survenue entre douaniers de ce bureau de frontière il y a trois ans. Le roulement dit-on au niveau du pont bascule était complaisant et des agents frustrés d'une telle pratique ont dû le faire savoir au chef de bureau et ont par la suite organisé une rumeur sur son enrichissement illicite et celui des douaniers plus favorisés au pont bascule.

Au niveau de la barrière en douane, la corruption est aussi des plus visibles. Mais à ce niveau, comme nous le verrons, les trucages sont souvent tissés dans le cadre de réseaux. Le transporteur arrive en douane à un moment où le poste est fermé, négocie avec le douanier qui lève la barrière moyennant espèces sonnantes et trébuchantes. « Avec la barrière on organise facilement le dépôt frauduleux » nous a-t-on raconté. Et les commerçants qui s'y adonnent ont « le secret » de la route pour échapper aux contrôles des équipes mobiles.

Il s'agit là de quelques pratiques quasi routinières en campagne et dans certains bureaux de douane.

Mais en réalité, ces « deals » quotidiens sont de moindre importance lorsqu'on parle de corruption en douane aujourd'hui. En effet, cette institution, si l'on en croit certains cadres de l'institution, a connu ces dernières années un développement sans précédent de l'affairisme, du favoritisme et de l'enrichissement illicite.

I-4 Les réseaux politico - administratifs

« Le deal », le vrai « deal » en douane est favorisé, protégé même par la haute hiérarchie administrative. Cela, de nombreux agents de douanes le répètent lorsqu'on les approche. Des « vétérans » très regardants sur la déontologie vous le confirmeront avec exemples à l'appui. La hiérarchie, c'est à ce niveau de responsabilité que de nombreux réseaux entre hommes politiques, commerçants et douaniers se sont durablement dressés pour réussir dans l'enrichissement illicite. Lorsqu'on les interroge, les douaniers sont unanimes sur un fait, ces dernières années ont consacré un délitement de l'orthodoxie douanière, au point que s'est développée dans cette institution une pratique de lettres ouvertes, de dénonciations de divers abus conçus au sommet de la hiérarchie. L'Assemblée Nationale, le Premier Ministère en ont même été ampliataires. Ces lettres ouvertes sont sans équivoque : « l'ère de toutes les dérives dans une gestion autocratique avec en prime l'inobservation généralisée des lois et règlements . »

On comprend du reste pourquoi l'initiative de l'équipe dirigeante actuelle à multiplier les séminaires régionaux sur l'éthique douanière et la corruption.

Au niveau de la gestion humaine, la constitution de réseaux de responsables avides de gains faciles et impunis est restée longtemps la règle. Les douaniers aiment en tout cas le répéter «... nominations de responsables coupables de mauvaise gestion », « ...contrats tacites de distribution de « deal » entre chef de bureau frontière et la hiérarchie . » Cet autre douanier va plus loin : « la pratique fut de mettre les anciens au garage et de propulser à des postes de responsabilité de jeunes inexpérimentés dans l'application de la réglementation et facilement influençables. On a rencontré des stagiaires non assermentés qui devaient rédiger des procès- verbaux de fraude pour la justice.»

Sur le plan technique, un inspecteur explique que « la prise de mesures instituant les bons à enlever provisoires, les identifications pour prise en charge et les prises en charges directes ont été à la base, ces dernières années, de l'enrichissement illicite en douane». Sont aussi dénoncées, la délivrance abusive de dispense S.G.S, (« une source d'enrichissement colossal et illicite» selon un inspecteur), les multiples pressions exercées pour couvrir des commerçants pris en flagrant délit de fraude.

De fait, il s'est petit à petit installé en douane, depuis au moins cinq ans, une culture de corruption, de grande corruption. De sorte que le plus petit agent a son argument tout trouvé pour se complaire dans le racket ou se faire corrompre. Un chef de brigade mobile nous a confié avoir toujours reçu cette réponse quand il parle de corruption à ses agents « chef, c'est comme ça sinon on sera des mendiants». Et des agents confirment, « nous ne pouvons plus risquer notre vie alors que les hauts placés se sucent... »

L'histoire de la douane retiendra pendant longtemps la répartition scabreuse des amendes et confiscations prévues pour récompenser les douaniers perspicaces dans la tâche. En effet, il y a quelques années, cette répartition a été détournée de son objectif et a permis d'enrichir directeurs et ministres. Ces derniers, contrairement à la règle ont bénéficié de ristournes qui ne leur revenaient pas de droit. Assis dans leur bureau, des directeurs ont été auteurs de saisies contentieuses. La réglementation en la matière notamment l'arrêté n°93-028 du 3 mai 1993 prescrit que « la part des 5% réservée aux chefs est répartie de la manière suivante : 2% au chef direct des saisissants, 3% aux autres chefs. » Or, il y a eu « une systématisation à ce que certains chefs soient toujours saisissant dans les grosses affaire(...) tandis que les saisissants sont tantôt intervenants, tantôt bénéficiaires de forfaits» selon un inspecteur indigné. Les auteurs de cette triste pratique, ceux qu'on désigne formellement, bénéficient plutôt de promotion en toute impunité.

Dans une telle atmosphère de gestion d'une si importante institution comme la douane, le Burkina a vu naître à la manière d'une génération spontanée des opérateurs économiques perçus comme de nouveaux riches montés dans une grande protection politico – administrative et douanière. Ils ont, de par leur caractère « d'intouchables », fini par créer la peur chez certains douaniers. Et pour cause, ce jeune douanier explique que « si vous essayez d'appliquer les textes, on

vous saute de votre poste ; ce sont des intouchables du monde des affaires au Burkina». Tous, avec l'appui dont ils bénéficient, ont contribué à installer une culture de fraude et de fraude douanière devenue intellectuelle aujourd'hui.

II La fraude faite système

La contrebande et le faux transit étaient les formes les plus connues de la fraude douanière au Burkina. Cela, compte tenu de la continentalité du pays et la fluidité des frontières. La lapalissade ici est que la fraude est un nid fécond de la corruption. L'ampleur de la première est un indice du degré de développement de la seconde. Les spécialistes s'accordent pour dire qu'au Burkina, la fraude est devenue une véritable gangrène pour le développement. Cette préoccupation a été largement exprimée le 24 septembre 2001 lors d'une rencontre, sur la question, organisée par le REN-LAC.

En douane, le phénomène est défini « comme un ensemble d'actes constitutifs d'infractions douanières ayant pour but ou pour effet d'éviter le paiement des droits et taxes de douane ou d'obtenir une exonération, un droit réduit ou un avantage quelconque attaché à l'importation ou à l'exportation ». Aujourd'hui, rares sont les secteurs qui ne sont pas touchés par la fraude douanière qui, toute analyse faite, revêt plusieurs autres facettes selon les spécialistes ; ceux-ci citent notamment :

- la minoration des valeurs en douane ;
- les fausses déclarations sur la nature, le poids et le conditionnement ;
- les fausses déclarations sur les origines ;
- les fausses déclarations sur les nomenclatures tarifaires et statistiques ;
- le fractionnement des marchandises ;
- les fausses exonérations ;
- les contrefaçons ;
- les importations sans déclaration ;
- les fausses destinations.

Ainsi, une bonne partie des marchandises vendues sur les marchés burkinabé sont passées par de tels tripatouillages. Des marchés comme Rood Wooko, le marché de Pouytenga sont devenus de véritables zones franches inaccessibles au contrôle douanier.

Quelques secteurs de grande fraude

Les tabacs

Les Burkinabé sont actuellement habitués à la consommation de certaines marques de cigarettes fraudées. On ne s'en rend compte que lorsqu'on est averti et les contrevenants utilisent surtout l'informel pour écouler leurs produits.

De l'avis de douaniers, ils réussissent le franchissement du cordon douanier grâce aux pressions exercées sur les agents de douanes par de grands fraudeurs comme le légendaire Gomis Naba. La cigarette bien qu'elle tue à petit feu, enrichit bien d'opérateurs économiques et d'homme d'affaires. Ce qui explique aussi qu'il existe en ce moment de nombreuses suspicions, et commentaires désobligeants quant à l'enrichissement illicite d'autorités et d'hommes politiques dans le commerce de tabac. Les marques non autorisées et qui procurent illicitement fortune aux grands trafiquants de cigarettes sont entre autres :

Excellence de luxe, Rothmans, Business, Bond Street, Craven, Dunill, Benson & Edge .

Les piles, les allumettes

Il existe à Lomé au Togo un « commerçant » agissant pour le compte de ses pairs burkinabé réputés trafiquants en matière de piles. Sur le manifeste des navires qui transportent ses marchandises, son adresse n'est pas toujours précisée, selon certains enquêteurs. Cet homme est prêt à livrer au client qui le souhaite la quantité de piles qu'il désire introduire au Burkina avec des indications éventuelles sur le circuit douanier utile à de bonnes opérations de fraude. MAK est un homme très puissant. De sources proches de fabricants burkinabé, on estime à 70 % la part de marché contrôlé par les piles fraudées dans la région unique de Ouagadougou. Ailleurs, dit-on, l'invasion du marché avoisine les 40 % : Tenkodogo,

Fada, Koupèla, Poutenga. Pour y parvenir selon les industries « certains fraudeurs n'hésitent pas à falsifier les plombs déposés par la douane sur les véhicules pour acheminer ces produits vers les zones franches. Ensuite ils sont conditionnés dans d'autres emballages (cartons de cigarette, de savon ...) par les acheteurs ». Quand ce n'est pas le cas, on réussit à franchir le cordon douanier en procédant à de fausses déclarations sur la nature et/ou les quantités. Le cas O.I.onnu de la justice burkinabé est encore cité par bien de spécialistes en piles comme étant un exemple de l'imbroglio juridico-politique dans lequel bien souvent des fraudeurs trouvent protection.

Dans le cadre de la surveillance du marché de fraude, l'usine Winner industrie indique avoir pu racheter entre 1988 et 2000 au moins un million neuf cent piles salines (1 000 900) de type R20 et R10, de diverses marques que des fraudeurs ont pu faire rentrer par cartons entiers.

Par centaines de cartons aussi les allumettes de toutes marques sont introduites au Burkina. En outre, des boîtes d'allumettes sont utilisées pour faire passer de la publicité en violation du règlement en vigueur. Les zones de faux transits qui servent de tremplin à ce genre de commerce se localisent dans l'Est du pays et les circuits partent depuis des pays comme le Nigeria ou des ports de la sous-région.

Les produits phytosanitaires, les aérosols, les engrais

Fraude et contrefaçon. Ce sont les activités favorites des opérateurs économiques dits spécialisés dans les produits phytosanitaires et les aérosols. De l'avis de producteurs, la collecte des produits phytosanitaires est effectuée surtout en saison sèche avant de les écouler l'hivernage venu. On parle même d'une véritable industrie parallèle qui se développe après le franchissement frauduleux en douane. C'est le fait de réseaux de fabrication et de distribution qui bien souvent utilisent des produits périmés que des commerçants se plaisent à faire entrer au Burkina.

Courant juillet 2001, à quelques mètres de la résidence du président du Faso à Bobo Dioulasso, la police a chassé des individus qui y vidaient des boîtes d'insecticides dans des fûts. Selon une enquête de la Saphyto, ces contrefacteurs n'ont pas du tout été inquiétés. Ils ont simplement changé de site et ont librement continué leur activité sur une ancienne carrière de briques au secteur 9 de la même ville. Mais ils avaient déjà vidé et brûlé, avant leur déguerpissement, un grand nombre de boîte d'insecticides dans un puits perdu. Dans le lot figurait du DECIS D (Delta mine + Diméthoate) et du COTALM P (Lambdacyhalothine + Profénofis) tous périmés en provenance de la Côte d'Ivoire.

De l'avis aussi de spécialistes fabricants, les contrefacteurs de produits phytosanitaires et d'engrais utilisent plusieurs méthodes dont la plus répandue « consiste à prendre le produit original et en augmenter le volume avec des matériaux du marché tout en préservant l'aspect du produit. Ainsi on prend un litre d'insecticide auquel on ajoute neuf litres de solvant (pétrole lampant par exemple) pour obtenir dix litres de produits. De même un insecticide en poudre sera coupé avec du Kaolin, du plâtre, de la farine ou simplement de la terre tamisée afin d'en augmenter le volume. Il suffit ensuite de se procurer ou de fabriquer l'emballage pour conditionner les quantités obtenues .»

Un ancien employé de la Saphyto qui avait obtenu un contrat de distribution exclusif de produits Saphyto a été épinglé dans la contrefaçon. Le dossier est en justice.

Côté aérosols, les importateurs expliquent que les commerçants fraudeurs aiment à introduire sur le marché burkinabé des produits de marques diverses : KILIT, PESTOX, RAMBO, TOP Mouche, Luser, Moontiger, CAPO, etc. Ces marques entrent soit en contrebande, soit par le truchement de fausses déclarations si bien que rarement la douane arrive à en saisir. De source douanière, la plus grosse saisie en 2001 fut incontestablement à Niangoloko celle de mille (1000) cartons de Dominex, un insecticide que la Saphyto a du reste refusé de racheter. Que sont devenus tous ces cartons ?

Cycles, Pneumatiques et chambres à air

Au passage du cordon douanier la fraude sur les pneumatiques et chambres à air se manifeste sous plusieurs formes : le faux transit, le fractionnement des factures, la sous-facturation, la sous-estimation des quantités importées, les fausses déclarations de nature. C'est du moins le constat d'industriels qui ajoutent qu'il existe également une forte contrebande organisée par des passeurs cyclistes bien au fait des pistes de frontières. Ainsi, sur cinq ans, plus de vingt sept mille (27 000) pneus, huit mille (8 000) chambres à air ont été saisis des mains de fraudeurs pris en flagrant délit de violation de la loi portant fixation de valeur de référence servant de base de liquidation des droits et taxes de douanes. Selon les industriels, la plupart de ces marchandises sont d'origines asiatique, indienne, nigériane. A partir de la sous-région, le trafic passe par les postes de douanes comme Cinkanssé, Pô et Nadiagou avant d'atteindre les marchés comme Pouytenga, Rood Wooko. **Côté cycles**, les spécialistes parlent de « fraude crève l'œil » qui utilise les mêmes tripatouillages sur les quantités, les valeurs, les factures. Ils sont ébahis devant des cas comme ces vélos qui ont été déclarés à neuf mille francs (9 000) l'unité et des chambres à air à cent cinquante cinq (155F) (même pas le prix d'un kilogramme de caoutchouc) à la douane de Zecco. Il y a bel et bien, conclu un industriel en cycles, «une complicité de la douane quelque part ». De source douanière, le transport de telles marchandises est assuré par de grands commerçants fraudeurs, propriétaires de camion. Eux savent comment passer facilement le cordon douanier grâce à leur talent de corrupteur ou en faisant subir aux douaniers de fortes pressions à partir de leur hiérarchie. Ce qui explique aussi selon les mêmes sources l'existence de commerçants spontanés, vendeurs de cycles. Ils s'y adonnent par moment, surtout lorsqu'ils sont sûrs comme dit ce commerçant du yaar du secteur 28, « d'un bon passage en douane ». Si bien qu'on rencontre au Burkina toutes sortes de marques.

L'Institut national de la statistique et de la démographie a dénombré par exemple une vingtaine de pays d'où provenaient des motocycles d'une cylindrée n'excédant pas 50 m3 destinés à « l'industrie du montage .» On y retrouve des cycles venant de Taïwan, Turquie..., avec des valeurs déclassées qui défient toute concurrence. Lorsqu'on les interroge, des commerçants qui estiment avoir fait de bonnes affaires parce qu'ils ont réussi des tripatouillages en douane, ont même précisé : « Il nous arrive d'acheter à peu près six cent (600) dollars US des motos que nous déclarons à 110 000F CFA l'unité. » Cette catégorie de commerçants se trouvent aussi au « marché du théâtre populaire » de Ouagadougou réputé comme le lieu de montage et de contrefaçon de cycles. Pris en flagrant délit, il y en a qui doivent répondre de leurs pratiques en justice. Parmi les dossiers en instance, un vétéran dans le métier de cycles.

Huiles alimentaires et savons de ménage

Il est dit dans le règlement que tout importateur d'huiles alimentaires et savons de ménage, en plus des conditions générales applicables à toute opération d'importation doit se soumettre au contrôle de qualité et d'échantillonnage sur toutes les cargaisons ; un marquage obligatoire pour une saine information des consommateurs et enfin à la réglementation tarifaire qui prévoit par exemple le litre d'huile à 425f CFA. Et c'est bien ce que les fraudeurs contournent ; avec la bénédiction de qui ? Le camion immatriculé N° 04 P 3063 BF saisi le 13 décembre 2001 est un exemple. Tout comme ces camions N°11 J 5417 BF et 11 K 2916 BF qui ont franchi le poste de Bitou le 19 juillet 2001. Ainsi, retrouve-t-on de d'huile fraudée répandue sur les marchés. Les industriels affirment que les pratiques les plus courantes sont « des huiles raffinées déclarées comme huiles brutes destinées à la fabrication de savon » ; On note aussi des trucages sur le poids (un fût de 217 kg déclaré à 50 kg !) Avec le plus souvent un défaut ou même une utilisation abusive de certificat d'origine.

De l'avis de fabricant de la SN.CITEC, il existe « de multiples huiles alimentaires et savons de ménage importés de pays tiers et introduits au Burkina après leur « naturalisation » au niveau de certains pays côtiers ». Les services de surveillance de

cette usine ont pu estimer entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2000 au total à 8.367.969 litres la quantité d'huiles alimentaires dont l'importation s'est effectuée dans des conditions frauduleuses. De même, au moins 199 200 kg de savons de ménage ont été importés dans les mêmes conditions.

Dans la même période au cordon douanier, dit-on à la SN-Citec, de fausses déclarations de valeur d'huiles alimentaires ont fait passer le litre à des prix variant entre 44 et 502f cfa.

Ainsi a-t-on vu des fûts déclassés à 8 800 l'unité au lieu de 106 400F minimum par fût. La SN-Citec est allée plus loin. En plus de ces manquements « des investigations menées sur les marchés de Ouagadougou, Koudougou, Bobo Dioulasso et Ouahigouya permettent de signaler la présence des huiles importées d'origines douteuses, conditionnées dans des fûts de 200-240 litres, des bidons de 20-25 litres, bouteilles et sachets de 0,90litre, 3 litres, et 5 litres de multiples couleurs. » Exit donc l'utilisation du certificat de conformité. Et sur la liste des commerçants futés dans cette pratique, la SN-Citec a épinglé un certain « O Bouf, gros importateur d'huile alimentaire en fûts et en bouteilles n'a levé aucune déclaration préalable d'importation et n'a bénéficié officiellement d'aucun certificat de conformité pour les importantes importations sur la période considérée » (du 1^{er} janvier au 30 septembre 2000 .)

Bien avant, en 1999 ce sont d'autres opérateurs économiques comme Moïse Sandwidi qu'un inspecteur des douanes avait épinglé à Ouagadougou lors d'une découverte inopinée. Une histoire de soustraction de marchandises sous douane portant sur 180 fûts d'huile . L'inspecteur en question a dû écrire un rapport à l'occasion expliquant l'inobservation de l'article 81 du code des douanes qui prescrit qu' « aucune marchandise ne peut être retirée des bureaux et postes de douane, si les droits et taxes n'ont pas été préalablement payés consignés ou garantis » . Dans cette affaire sus- citée les douaniers disent n'avoir pas compris le refus des supérieurs hiérarchiques d'en permettre un traitement diligent.

Au niveau des savons, des déclarations sur des sommes dérisoires ne manquent pas non plus. Du savon ABAICO de 460g X 36 mx par exemple déclaré à 40 fcfa le morceau au lieu de 160 fcfa minimum; ou encore du savon Crocofanico pm 24mx X460g déclaré à 83 fcfa le morceau au lieu de 300f ! On ne peut plus s'étonner de l'enrichissement subit de commerçants qui se livrent à de telles pratiques ni aussi de l'appauvrissement de l'Etat, oublieux de l'application correcte de lois et règlements qu'il détermine pour réglementer la vie économique.

Les véhicules d'occasion

« France au revoir » ; c'est l'appellation générique retenue pour désigner les véhicules de seconde main en provenance d'Europe et dont le marché est en pleine croissance au Burkina. Mais de l'avis d'un contrôleur de douane, le secteur des véhicules d'occasion connaît en ce moment un développement de lobby de commerçants puissants et protégés dans le rouage politico-administratif. A ce propos d'ailleurs, cet inspecteur des douanes a pu dire que « l'administration a perdu toute son autorité (...) impuissante, voire indifférente devant ces véhicules qui se sont constitués en parcs sous douane sans aucune fiscalité préalable à la suite du transit ou qui circulent partout en hors taxes». Ce qui n'est pas conforme aux règlements. Aussi, le commerce des véhicules d'occasion donne lieu à des appellations anecdotiques d'airs de stockage : « Port autonome de Ouagadougou », « Lomé II». Et c'est à partir de ces milieux que se dressent les magouilles avec donc des véhicules non dédouanés : taxis clandestins, vente de pièces détachées, location de véhicules, etc. On comprend qu'il s'agit là d'une source permanente d'insécurité. Dans le processus même de dédouanement selon des douaniers, les trucages ne manquent pas. En tenant compte disent-ils des nouvelles dispositions de l'Organisation mondiale du commerce, qui détermine la base taxable de la marchandise par celle portée sur la facture, on assiste à de véritables modifications malhonnêtes de factures en utilisant les photocopies surtout qu'avec les scanners toutes les manipulations sont faciles. Et les commerçants les plus futés proposent

même la démarche à suivre comme ce jeune qui a confié à un enquêteur : « Je vous vends le véhicule et on s'arrange pour un dédouanement peu coûteux ».

Le sucre

« Sucrivoire, » « Beghin », « St Louis », « Origny », « Sucaf », les marques de sucre issues de la fraude sont nombreuses au Burkina. Elle porte surtout sur le sucre granulé. Trente six mille sept cent (36 700) tonnes de sucre fraudé en 2000. C'est du moins le constat au niveau de la SN- SOSUCO désassemblée par un phénomène qui prend des proportions inquiétantes. Il est fréquent, selon des sources douanières, de voir des commerçants déclarer du riz à la place du sucre. Ceux-là se retrouvent parmi les grands dirigeants de sociétés prête-noms dont on dit qu'ils poussent des ramifications jusque chez les transitaires. Ainsi, le réseau de fraude se fortifie. Et les mêmes commerçants fraudeurs en sucre se retrouvent tout aussi percutants dans d'autres secteurs. Pour les plus pessimistes, c'est comme ça au Burkina, la spécialisation selon les secteurs, connaît pas! C'est vrai aussi qu'en matière de sucre il existe des circuits internes entre des agents de la SN-SOSUCO et des patrons d'entreprises ce qui complique la tâche. Leur connivence favorise, nous a-t-on confié, l'utilisation même de sacs SOSUCO pour frauder le sucre! Des commerçants ont pu s'en frustrer lors du mois du carême musulman 2001. Ils ont été supplantés sur le marché avec du sucre fraudé vendu moins cher en gros par rapport au sucre produit au Burkina.

Le trafic de bétail

L'exportation du bétail au Burkina est réglementée par un arrêté interministériel. Cette activité concerne principalement les bovins (plus de la moitié), les ovins, les caprins, la volaille et très rarement, les équins et les camelins. Les pays tels le Nigeria, le Bénin, la Côte D'Ivoire, le Togo, le Ghana sont les principaux destinataires des exportations du bétail burkinabé. Sporadiquement, l'exportation se fait vers le Niger. Pour exporter légalement du bétail du Burkina vers l'extérieur trois documents sont nécessaires :

- un laissez passer zootechnique délivré par les services du ministère des Ressources animales (coût : 1000 cfa pour un troupeau quel que soit le nombre de têtes)
- un certificat d'origine délivré par les services municipaux (coût : 80 cfa par tête et par petit ruminant ; 150 cfa par tête et par grand ruminant)
- un visa de la douane (ce visa des services douaniers est généralement mis au verso du laissez-passer zootechnique) celui-ci est gratuit normalement. Mais il fait généralement l'objet d'un marchandage entre éleveurs, exportateurs et douaniers.

Enfin il y a la contribution du secteur de l'élevage (CSE) à la douane qui coûte 3 000 fcfa par tête de bovin, 250 fcfa par ovin ou caprin et 50 fcfa par tête de volaille. Dans le rapport statistique de l'an 2000, du ministère des Ressources animales, les données suivantes ont été enregistrées : Côte d'Ivoire (297.438), Togo (24.804) , Ghana(185.694) , Bénin (16.857) , Niger (10.971), Nigeria (7.222), Gabon (0) , Autres (3.933). Soit un total de 546.919 têtes.

Pour mesurer l'ampleur de la fraude dans l'exportation du bétail, il suffit de confronter les différents chiffres fournis par les services qui interviennent dans le secteur.

Quel est par exemple le nombre de têtes qui sont passées officiellement par les bureaux des douanes dans les postes frontaliers durant l'année 2000 ? Combien de certificats d'origines ont été délivrés par les services communaux ? Quel est le nombre de têtes déclarées à l'exportation auprès des services vétérinaires ? Le rapprochement des chiffres permet d'avoir une idée de l'activité officielle d'exportation du bétail. Le constat c'est que les communes tiennent difficilement des statistiques sur l'exportation du bétail comme nous avons dû le constater dans l'Est du pays, particulièrement la commune de Fada N'gourma. Nous avons obtenu certaines données des services centraux. Les services des douanes sont très peu accessibles à ce genre de renseignements au motif qu'il faudrait avoir une autorisation et un ordre venant du supérieur. « Vous savez, nous

sommes des paramilitaires et nous obéissons aux ordres, tant que je ne recevrai pas d'ordre de la direction générale, je ne pourrai vous parler ni vous communiquer aucun chiffre... » Puisque les chiffres de la douane sont inaccessibles, une autre façon de retrouver les données utiles au rapprochement a consisté à les rechercher au niveau du Fonds pour le développement de l'élevage (FODEEL.)

Le texte de création du Fonds du développement de l'élevage (FODEEL) stipule que sur les 3.000 Fcfa que la douane retient par tête de bovin exporté 40 % sont destinés à alimenter le FODEEL et les 60 % vont au trésor public ». Même si au niveau du comité de gestion du FODEL, on affirme que ce fonds a été mis tardivement « le fonds a démarré effectivement ses activités en 2001 et il est très difficile de recouvrer ses fonds au niveau du trésor, car il faut bien savoir combien de têtes sont exportées pour demander le montant équivalent. Nous faisons simplement confiance aux services des douanes. En fin 2001, le compte au fonds était crédité d'environ de 400 millions selon un responsable du ministère des Ressources animales, et « cette somme est une sommation de près de trois années ». Pourtant les textes de création et application datent de novembre 1995 pour la loi n°57/95/ADP portant modification du code des impôts et institution d'une contribution du secteur de l'élevage (CSE), septembre 1996 pour l'arrêté conjoint n°96100009/AGRIRA/MCIA et enfin en juillet 1997 par arrêté n°97/021/MRA/CAB.

Les associations d'éleveurs se disent peu informées du fonctionnement du FODEL même des sources du ministère des Ressources animales, il ressort que certains leaders d'associations ont de la peine à justifier l'usage des sommes que le FODEL a mis à leur disposition. Aussi certains agents du MRA craignent que le « FODEL ne soit une sorte de caisse noire ».

Cette sorte de nébuleuse qui entoure le FODEL implique trois grands acteurs : les douaniers, les éleveurs exportateurs, et les membres du comité de gestion fonds y compris les premiers responsables du ministère des Ressources animales. Au-delà, il faut dire qu'il y a une petite corruption visible autour de l'exportation du bétail, que ce soit par camion ou à pied. Entre éleveurs et douaniers ? c'est le jeu des corrupteurs et des corrompus. Le témoignage de cet éleveur en dit long. C'est un exportateur de bétail de Fada :

« Je voyage sur le Bénin régulièrement avec 300 têtes de bovin et ovin pour vendre à Cotonou. Nous transportons notre bétail par camion. Nous quittons Fada vers 18 heures avec tous les papiers utiles (laisser-passer zootechnique, certificat d'origine, et visa de la douane) et nous avertissons la douane de Tindangou dès notre arrivée. L'exigence des douaniers est que nous devons arriver aux postes avant 22 heures. Là, nous accomplissons les formalités douanières. Nous voyons d'abord un transitaire à qui nous remettons les papiers et une certaine somme pour les frais de la transaction. Cela varie : quelques fois 100 000cfa pour 300 têtes d'autres fois nous lui remettons 140.000cfa pour le même nombre de têtes. A la douane, on nous a dit que le dédouanement par tête coûte 3 000 cfa. Appliqué à 300 têtes nous payons beaucoup. C'est pourquoi nous sommes souvent contraints de négocier fort avec les douaniers pour trouver un terrain d'entente. Et il ne faut pas trop y traîner pour éviter que des animaux ne maigrissent faute de nourriture, ou même ne meurent. Hormis ce passage obligé au poste de Nadiagou ? nous circulons librement à l'intérieur du Burkina. Là où les problèmes surgissent, c'est au Bénin, le racket commence dès les postes de police et gendarmerie. Souvent les forces de sécurité béninoises nous réclament 100 fcfa par tête. Arrivée à la douane du Bénin nous payons souvent 5 000 fcfa par tête. Parce que nous, qui exportons par la route, nous sommes plus victimes de la fraude du fait que c'est une concurrence déloyale. C'est pourquoi nous sommes obligés de corrompre les douaniers et autres pour pouvoir passer, par les frontières facilement (...) »

L'avis de cet autre commerçant est tout aussi révélateur de la fraude transfrontalière : « A partir des marchés de la région de l'Est, principalement celui de Fada, je dois les transhumer jusqu'au Nigeria pour les vendre. Je commence par chercher le laisser-passer zootechnique, puisque c'est le moins cher et le plus facile à avoir. Là, je suis obligé de déclarer le nombre réel du bétail afin de bénéficier des vaccins. Ensuite, je dois aller à la Mairie de Fada pour me faire établir un certificat d'origine. Par tête, je paye 80 FCFA pour le petit ruminant et 150 pour le grand ruminant. Si vous avez plus de 200 têtes, vous ne pouvez pas tout payer. Vous n'avez qu'une alternative faire une fausse déclaration en diminuant le nombre soit vous entendre avec l'agent communal pour vous faire délivrer un certificat en bonne et due forme. Avant de prendre le chemin du Nigeria, nous passons à la direction régionale pour avoir le visa de la douane...A priori, il n'y a rien à payer pour l'obtenir. Nous sommes obligés de le prendre à la douane par peur des agents de la brigade mobile; car s'ils saisissent votre troupeau pour flagrant délit de fraude lors de la traversée parce que sans le visa du bureau de la douane, vous devez payer plus de trois à quatre fois le tarif de la contribution au secteur de l'élevage (CSE) de chaque tête.

Mais les choses sont un peu difficiles pour nous. On nous dit que le visa de la douane est gratuit, mais nous devons négocier avec les agents pour qu'ils nous le délivrent, ce précieux papier. Moi je sais que je verse souvent 2.000 à 5.000 cfa pour une signature. Souvent aussi on peut l'avoir sans rien verser, c'est en fonction des individus qu'on rencontre(...). Vous savez dans tous les services au Burkina il n'existe pas de services sans arrangement. Si la douane commence à durcir, la fraude va reprendre de plus belle, et ça c'est l'Etat qui perd ; mais si on fait bon ménage chacun y gagne. Comparativement au Nigeria où nous payons 100cfa par tête, je trouve qu'au Burkina c'est encore plus cher alors que l'on dit que nous sommes dans l'UEMOA».

Dans la région de l'Est, le total des exportations enregistrées dans les registres du service d'élevage en 2000 était de 41773 têtes réparties comme suit :Gnagna 5627 ; Gourma 18235 ; Komandjari 1054 ; Kompienga 7378 ; Tapoa 9479.

En prenant le seul exemple du Gourma, nous nous sommes exercés à l'estimation de la fraude sur le bétail de la façon ci après : dans les différentes étapes prévues pour l'obtention des documents d'exportation, les déclarations de fausses quantités sont monnaie courante. Les destinations citées pour l'obtention des certificats d'origine sont régulièrement truqués par les exportateurs habitués à tromper la vigilance des agents de douane. A la mairie (où sont établis les certificats d'origine), la discordance entre les chiffres comparés à ceux des services d'élevage est révélatrice de perte évidente au niveau des recettes communales. Ainsi en 2000, 1113 certificats délivrés ont été portés sur les registres, pour un total de 8321 têtes. Dans le lot, seulement trois certificats portant sur 605 têtes ont été enregistrés pour l'exportation vers le Bénin et le Nigeria principalement. Le reste soit 7716 têtes sont déclarées pour uniquement une migration intérieure vers les zones frontalières (Bénin, Togo ,Ghana, Niger). C'est par cette dernière pratique que s'effectue le franchissement frauduleux de la frontière. Même en prenant en compte les 8321 têtes déclarées à la commune, que sont alors devenues les 9914 autres têtes enregistrées dans les registres du service d'élevage ? Avec les fausses déclarations faites à la mairie on se retrouve avec pas moins de 17600 têtes supposées avoir franchi frauduleusement la frontière soit plus de 9% des têtes déclarées au services d'élevage.

III Conséquences des pratiques illicites en douane

Il ne fait aucun doute que la toute première conséquence des trucages en douane est la perte de recettes pour l'Etat. Nul n'ignore l'importance des recettes douanières pour un pays comme le Burkina. Bien sûr, il reste difficile de quantifier la fraude, les immenses pertes occasionnées dans les mauvaises

opérations. Un inspecteur des douanes a pu dire à ce propos que « la douane ignore la marchandise qu'elle dédouane aussi bien en quantité, valeur et origine. Donc les statistiques du commerce extérieur sont fausses. Le marché national est inondé de toutes sortes de marchandises tandis que l'érosion fiscale est très importante ! » Il ajoute que « la fraude a quitté les frontières pour l'intérieur du pays. (...) Des commerçants en faute s'étonnent qu'on leur parle encore d'amendes parce qu'ils en ont perdu l'habitude ». Pour rappeler que ces pratiques datent d'il y a longtemps, il explique qu'« une mission de l'IGS a coïncidé en octobre 1995 à Nadiagou avec une parodie de dédouanement où la minoration excessive de valeur, donc l'érosion fiscale, était évidente. La mission n'a pas été autorisée par la direction générale à intervenir. Heureusement, deux ans après, le chef de ce bureau faisait l'aveu suivant à l'occasion d'un audit sur le recouvrement des recettes et l'élargissement de l'assiette fiscale en juin 1997 : pour un milliard de recettes perçues effectivement, deux milliards environ échappent à la douane à cause des difficultés d'évaluation des valeurs, des quantités, etc. » « Que dire de ce qui se passe dans tous les bureaux aujourd'hui ? » s'interroge-t-il .

Autre exemple récent pris en 2001 par des spécialistes industriels de la fraude, c'est que pour des fausses déclarations de valeur et de quantités portant sur des dizaines de pneus VTT, des pièces accessoires et de châssis de vélo, on a pu établir des droits compromis et des pénalités de plus de neuf millions (9.000.000) en une seule saisie. Cela n'est rien du tout comparé aux énormes quantités de marchandises qui entrent souvent « sous les yeux ouverts-fermés » de la douane. Ce fut le cas des Ets M. I et frères à qui on a imposé des millions de francs d'amende pour avoir frauduleusement importé 10.000 pneus de marque Kenda déclarés à 885f l'unité ! Il est certain que la fraude entraîne une saignée réelle en recettes pour le budget de l'Etat.

Sur le développement du tissu industriel, la fraude ronge les efforts de productivité de l'industrie burkinabé déjà en bute à de nombreuses difficultés nées de l'intégration.

Une entreprise comme la SN Citec dit verser annuellement neuf cent cinquante millions de Fcfa de salaires. On imagine les conséquences de la concurrence déloyale sur ses activités : mévente, baisse du chiffre d'affaires et... fermeture ? Dans leur milieu, les industriels regroupés au sein de leur syndicat dénoncent continuellement les faits de fraude. C'est vrai que par moment on en rencontre sur les chemins de la fraude. Mais leur initiative avortée en 2001 de marcher sur le Premier ministre participe à ceci : faire en sorte que l'ampleur du phénomène ne les amène pas à la fermeture pure et simple et donc sauver le secteur privé industriel burkinabé.

Au niveau des consommateurs, les effets de la fraude ont de quoi soulever l'indignation des associations de défense des consommateurs. En prenant l'exemple des contre-facteurs de produits phytosanitaires à Bobo Dioulasso, des analyses ont montré que la nappe phréatique a été fortement contaminée par les insecticides dont les boîtes ont été brûlées dans un puits. Les paysans présents sur le site ont même fait la remarque; ils ne pouvaient plus boire l'eau des puits environnants. Conséquences identiques pour les quantités importantes d'huiles frelatées ou de boîtes d'allumettes non paraffinées qu'on trouve sur le marché.

Dans le milieu douanier, c'est véritablement la peur dans les rangs et aussi le larbinisme qui se développe. Désormais, confie ce contrôleur, c'est le douanier suiviste qui réussit. On ne s'étonne plus dans leur milieu de voir par exemple « cet agent qui en trois ans de métier (promotion 1998) et qui n'a pas fait la preuve d'une saisie contentieuse de taille, possède deux villas, une remorque et un véhicule mercédès. »

IV Les causes

L'avidité persistante à amasser de la fortune explique pour beaucoup les manquements au devoir de douanier dans les bureaux comme en campagne. Le poisson pourrit par la tête dit-on. L'exemple de la haute hiérarchie douanière coupable d'abus devrait être châtiée à la dimension de l'indélicatesse commise. L'impunité dont jouissent ces principaux animateurs est un gage de découragement et de démotivation à la tâche.

La non motivation des agents de douane exposés à des énormes risques est sans conteste l'une des grandes causes de la cupidité. Eux- mêmes disent que certaines indemnités qui ont pourtant une bonne justification ne sont toujours pas une réalité. Ce qui les décourage dans la traque des grosses affaires contentieuses convaincues par ailleurs que les personnes impliquées dans ces affaires sont hautement protégées par des responsables bien en selle dans les rouages politico-administratifs. Ils disent également se rappeler les exemples de douaniers comme Halidou Traoré, ou encore Ouédraogo Salif pour ne citer que ceux- là, morts assassinés dans l'exercice de leur fonction et dont les dossiers n'ont toujours pas eu de suite judiciaire. C'est là aussi une source de démotivation chez les douaniers dont certains n'hésitent pas à dire qu'ils préfèrent le plus souvent composer avec les fraudeurs, contrebandiers surtout.

L'analphabétisme de certains opérateurs économiques est aussi une des causes du marasme . On en rencontre, de l'avis des douaniers, qui ignorent pratiquement les règles élémentaires en matière de commerce. Sont de ceux là « les opérateurs économiques » qui se ravitaillent en TTC dans des pays tiers pour venir par la suite dédouaner leurs marchandises au Burkina. Ils ne peuvent que s'en sortir difficilement et optent **résolument pour la pratique de la corruption.**

Enfin il y a le développement en ce moment des entreprises prête-noms. Que ce soit au niveau des transitaires ou de certaines entreprises commerciales, les gérants visibles des entreprises fraudeuses patentées ne sont que des prête-noms. Ils agissent ainsi sans vergogne, assurés qu'ils jouissent d'une protection au sommet où leurs patrons réels sont des personnalités dans le sérail politico-administratif.

Et c'est tout cela qui explique l'incivisme exagéré sur le plan fiscal.

V Solutions

« Si ce n'est par courtoisie, je n'aime plus aller aux séminaires sur la fraude parce qu'on a l'impression qu'on parle pour rien ». Propos d'un membre du Groupement professionnel des industriels désabusé par les multiples concertations réalisées sur la question de la fraude. En effet, que de fois opérateurs économiques et autorités administratives se sont rencontrés ou écrits pour trouver une solution durable à la fraude douanière au Burkina ?

La concertation entre partenaires a certainement un mérite, mais encore faut-il que les concertations soient suivies d'effets. D'où l'appel des industriels à **une volonté politique réelle**, dénuée de toute propagande.

Pour d'autres acteurs en présence, il importe avant tout de prendre en compte **la vulnérabilité du douanier à la fraude**. Or le douanier n'apparaît pas comme loti en la matière. Hélas ! Regroupés au sein du Syndicat national des douanes, ils le disent avec fermeté. Il devrait être possible d'accéder aux revendications concrètes et utiles à améliorer les conditions de vie ou de travail du douanier. Les douaniers expliquent par exemple qu'il y a longtemps que la question des indemnités de risque du douanier est posée. L'organisation des concours professionnels, la dynamisation des inspections sont autant de solutions à même de donner de l'allant au douanier et de mieux l'engager sur le terrain.

Pour le reste, il s'agit effectivement de **veiller à l'application des textes** de lois comme les textes portant sur les valeurs de référence, le contrôle a posteriori de l'acquiescement des taxes et redevances, etc.

Il devrait être possible aussi de faire **arrêter les pressions politiques**, celles des autorités qui abusent de leur pouvoir pour couvrir des fraudeurs. Plutôt que

cela, elles devraient participer à l'information auprès des administrés dans la mesure où nombre de commerçants corrupteurs sont des analphabètes.

Au niveau du recrutement même des douaniers, veiller à éviter les pressions et autres favoritismes de certains candidats « à bras longs ». La douane, certainement pour les affaires qu'on peut y réussir, est le corps qui retient le plus de candidats à l'annonce des concours de la fonction publique.

Au niveau de la justice, veiller à l'application du code des douanes et traiter avec diligence les cas de commerçants fraudeurs. Il y a par exemple le cas lancinant de cette entreprise, IFAMAD, qui dit-on, achève de convaincre sur la lenteur inexplicable de la justice. De source bien informée, « la dite société est bénéficiaire d'une exonération en douane faisant l'objet de l'arrêté N° 97-94/MEF/MCIA du 27/07/1997 pour des produits métallurgiques devant entrer dans la fabrication de charrette et autres. Cet arrêté est assorti d'un certain nombre de conditions sans lesquelles l'exonération n'est plus applicable. Dans le cas présent non seulement IFAMAD n'a satisfait à aucune condition prévue par l'arrêté, mais en plus elle importe du matériel qui n'entre pas dans la composition des produits qu'elle est censée fabriquer(...) IFAMAD se contente d'importer des produits qu'elle écoule simplement sur le marché national sans payer les droits de douane et la TVA. Non seulement cela fait une perte pour le Trésor Public, (le préjudice est de 100 565 554f de droits de douane et 50 509 982 F de TVA) mais en plus constitue un fait de concurrence déloyale pour les autres importateurs et les industriels de la place ! »

Il faudrait mettre l'accent sur **l'éducation civique en même temps qu'une moralisation de l'administration douanière**. Dans ce sens, un audit général de la douane tel que recommandé par le collège de sages serait d'un apport très consistant. Ce serait l'occasion de soulever les multiples facettes de la corruption en douane.

Enfin, la douane devrait pouvoir se doter **d'un code d'éthique** adapté au contexte économique et politique actuel. Un tel code pourrait s'inspirer du modèle établi par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) à travers la Déclaration d'Arusha adoptée en 1993.

L'OMD préconise que douze (12) facteurs clés distincts mais intimement liés sont à prendre en considération pour lutter efficacement contre la corruption dans les administrations des douanes. Il s'agit notamment de :

- **La Réglementation administrative minimale** : « La législation douanière doit être claire et précise. Les tarifs à l'importation doivent être autant que possible modérés. Le nombre de taux doit être limité. La réglementation administrative régissant le commerce doit être limitée au minimum absolu. Les dérogations apportées à la règle commune doivent être aussi peu nombreuses que possible. »
- **La transparence** : « Les procédures douanières doivent être simples, cohérentes, aisément accessibles, et être assorties de voies de recours contre les décisions de la douane, avec possibilité de s'adresser en dernier ressort à une instance indépendante. Elles pourront être fondées sur la Convention de Kyoto et conçues de façon à réduire au minimum l'exercice de pouvoirs discrétionnaires. »

-L'informatisation : « L'informatisation peut accroître l'efficacité et supprimer de nombreuses possibilités de corruption. Elle permet certes de réduire ou d'éliminer la corruption, mais lors de la conception, de l'installation et de la configuration de systèmes informatiques, il faut veiller tout particulièrement à réduire au minimum le contact direct entre fonctionnaires et usagers et les pouvoirs discrétionnaires de la douane. Il importe également d'avoir recours à l'informatisation afin d'amener le plus possible le fonctionnaire à rendre compte à sa hiérarchie. »

- **Cloisonnement des fonctions , rotation des effectifs et changement d'affectation** : « Afin de réduire les occasions favorisant les irrégularités, les

cadres de la douane doivent recourir à diverses mesures comme le cloisonnement stratégique des fonctions, la rotation des effectifs et la répartition aléatoire des vérifications entre les différents fonctionnaires des douanes et, dans certains cas, les changements d'affectation réguliers. »

- **La responsabilité du personnel d'encadrement :** « Les cadres intermédiaires doivent être mobilisés en première ligne pour constater les lacunes que présentent les méthodes de travail et les manquements de leur personnel à l'éthique professionnelle, et prendre des mesures pour y remédier. »

- **Des audits et enquêtes internes :** « Les audits internes et externes sont indispensables, les audits internes efficaces fournissant un moyen particulièrement utile de garantir la qualité des procédures douanières et leur mise en oeuvre correcte. Le dispositif d'audit interne doit être complété par un corps d'inspection des services ayant précisément pour mission d'entreprendre une enquête dès qu'il y a présomption d'irrégularité. »

- **Moral et esprit de corps :** « La direction doit inculquer à ses fonctionnaires la loyauté et la fierté d'appartenir à l'administration, l'esprit de corps et la volonté de collaborer à l'adoption des mesures destinées à les protéger des risques de corruption. »

- **Recrutement et sélection :** « Les procédures de recrutement et de promotion appliquées aux fonctionnaires des douanes doivent être objectives et libres de toute influence extérieure. Elles doivent fournir un moyen d'identifier les candidats dont l'éthique personnelle répond à des normes rigoureuses auxquelles on peut penser qu'ils se conformeront en permanence. »

- **Code de conduite :** « Un code de conduite doit être remis aux fonctionnaires des douanes et tout ce qu'il implique leur être expliqué systématiquement. Des mesures disciplinaires effectives doivent être prévues, notamment le licenciement. »

- **Formation professionnelle :** « Les fonctionnaires doivent recevoir pendant toute leur carrière une formation professionnelle adaptée, portant notamment sur les questions d'éthique. »

- **Rémunération suffisante :** « La rémunération attribuée aux fonctionnaires des douanes doit être suffisante pour leur assurer un niveau de vie décent et on peut dans certaines circonstances inclure des avantages sociaux comme les soins médicaux et le logement et/ou des paiements incitatifs. »

- **Relations avec les agents en douane et les milieux commerciaux :** « Les administrations des douanes doivent favoriser la franchise et la transparence dans les relations avec les agents en douane et les différents secteurs d'activité commerciale. Les Comités de liaison sont utiles à cet égard. »

CHAPITRE II

MARCHES PUBLICS

Il est une opinion bien répandue au Burkina, que la passation des marchés relatifs aux travaux publics, à l'approvisionnement des services de l'administration ou de ses démembrements ne se passe sans pots de vins, ristournes occultes et autres gratifications illicites. Selon le sondage d'opinion du REN-LAC réalisé en l'an 2000, le secteur des marchés publics a été classé 5^e parmi les secteurs les plus corrompus de la vie économique et sociale du Burkina. Le sondage 2001 a négativement évolué. Le secteur des marchés publics occupe le 3^e rang des secteurs les plus corrompus. Malgré tout, ces sondages n'ont pas permis de se faire une opinion réelle de la situation de corruption dans ce secteur où, aux dires des acteurs, notamment les entrepreneurs, les pots de vin sont une pratique systématique. C'est ce qui a fondé le REN-LAC à pousser l'investigation pour cerner les multiples facettes de la corruption dans les passations des marchés publics, de dégager un tableau d'ensemble des acteurs impliqués et de proposer des solutions à même de contribuer à la lutte contre la corruption dans ce secteur.

I- LES FACETTES DES MECANISMES

« Si tu les fais manger, les marchés viennent te trouver ». Ces propos d'un entrepreneur burkinabé en bâtiment sont suggestifs des nombreux pactes de corruption dans les attributions des marchés publics. Fraudes, détournements, pots de vins sont autant d'anomalies qu'on rencontre, de la conception à la réalisation des marchés et que des acteurs impliqués se plaisent souvent à dénoncer. Dans la procédure, dit-on, il s'agit avant tout de voir comment réussir avec le bureau d'études, l'entreprise, bref, l'homme le plus accommodant.

1-La misère des cabinets d'architecture

Combien sont les bureaux d'architecture burkinabé qui ne se sont pas élevés au moins une fois contre des trucages de diverses natures dans les concours de conception ? Très peu en réalité, même s'il ne leur arrive pas de penser à tout ranger et fermer boutique.

Bien souvent d'ailleurs, l'Ordre des architectes avoue y perdre son latin, frustré de voir lois et règlements bafoués sans qu'on puisse rendre justice. Les cas qui reviennent dans ce sens sont les projets de construction des sièges d'institutions comme la LONAB, l'ONATEL. On est encore mémoratif du procès que l'Ordre des architectes avait intenté contre la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour passation illégale du marché d'étude et de réalisation de son siège et contre le Cabinet CINCAT pour exercice illégal de la profession. Il existe ainsi dans ce métier de concepteurs, plusieurs dossiers querellés pour non-respect de la réglementation en vigueur. On se souvient aussi du dossier de conception du magasin de stockage de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques que le REN-LAC a du reste repris dans ces publications. La commission de dépouillement et d'attribution y avait pêché par favoritisme.

Beaucoup de choses se passent au niveau des jurys en charge d'apprécier les offres de concepteurs. Les architectes reprochent surtout à ces jurys leur composition par des personnes majoritairement non qualifiées dans le domaine de l'architecture. A ce niveau, on aperçoit des falsifications de procédures qui forcent souvent un sourire d'impuissance quand les trucages espérés n'ont pu être réalisés avant le dépouillement des offres. Parce qu'il existe des systèmes huilés de fuites orchestrées pour réussir l'octroi des marchés à des bureaux d'amis ou de parents

de décideurs politiques. Mais généralement, c'est à l'ouverture des plis qu'on tente le tout pour le tout. L'idée étant de réussir à positionner le maître d'œuvre de son choix. C'est pourquoi les délibérations des jurys ou commissions de dépouillement des offres d'architectures sont souvent teintées d'interventions de ministres ou de responsables de commissions d'attribution de marchés.

De sources bien informées, les délibérations du concours architectural portant sur le futur siège de la Direction Générale des Douanes est un exemple de tripatouillage qu'on dit heureusement étouffé avec le changement de responsable en charge de cette institution. En effet de l'avis même de certains observateurs des travaux c'est au dépouillement des offres de cette consultation qu'on est arrivé à réévaluer sur place le projet qui, initialement prévu pour un milliard huit cent millions est passé à deux milliards et demi. Ainsi a-t-on fait concourir des architectes sur des textes et délibérer sur d'autres qui prenaient en compte les nouvelles estimations du coût de réalisation de l'ouvrage en question. On ne s'est pas gêné outre mesure. Les résultats connus, on aurait mis plus d'un mois avant d'en rédiger le procès-verbal. De l'avis général, le système actuel de magouilles dont souffrent les architectes est fait de réseaux très actifs, alignés sur des hommes politiques surtout, omniprésents dans le processus d'attribution de gros marchés. Ce qui amène des architectes à user de toutes sortes d'approches pour corrompre des membres ou présidents de jury ; des maîtres d'ouvrages trouvent là aussi des occasions rêvées de racket. C'est dans cette logique que s'inscrivent les consultations gré à gré : on donne au plus accommodant ou au plus recommandé par les hiérarchies. Par exemple le marché portant sur la construction des ambassades du Burkina est un cas qui a frustré plus d'un architecte. Ceux-ci se demandent pourquoi, pour des réalisations de milliards, on n'a pas laissé les talents nationaux s'exprimer par voie de concours ; l'ambassade étant aussi perçue comme la vitrine de la culture burkinabé à l'extérieur.

« Le copinage et la tradition des 10 % est un vrai problème dans notre métier. Si on y ajoute les interventions politiques, c'est encore plus compliqué alors que tous les architectes ne peuvent pas militer dans un seul parti politique ». Ces propos sont d'un ancien membre du bureau du conseil de l'Ordre des architectes qui ne comprend toujours pas pourquoi en 1995 un cabinet d'architecture a bénéficié d'un gré à gré pour la réalisation de la salle de conférence à Ouaga 2000 alors qu'au dépouillement des offres, le jury l'avait attribué à un autre cabinet. « Ce cas a scandalisé plus d'un professionnel de notre métier » dit-il. Rares sont les architectes burkinabé qui ne reconnaissent pas qu'il y a « trop de coups bas » dans les concours les concernant. « Le favoritisme amène même des maîtres d'ouvrages à annuler des résultats de concours d'architecture ».

Un technicien de la Direction Générale de l'Architecture qui parle en ces termes se rappelle un cas récent, celui du mémorial aux héros burkinabé. « Le concours fut réalisé en 1995 et les résultats sont connus. En 2001, pour le compte du Comité de mise en œuvre des recommandations de la Commission pour la réconciliation nationale, un nouvel appel à candidature de concepteur a été lancé pour le même mémorial. Cela après moult tentatives de prendre directement le deuxième bureau issu de la délibération de 1995. Le premier appel à candidatures fut infructueux. Les architectes ont sans doute perçu que ce n'était pas bien normal tout ça. Un second appel à candidatures n'a eu que deux cabinets qui ont présenté leurs offres. Et si on se réfère aux candidatures de 1995, c'est le jour et la nuit ! ». Quand donc ce n'est pas de tels dossiers qui soulèvent l'indignation, ce sont des plagiats comme on le dénonce çà et là et notamment du côté des soumissions à l'Agence Faso Barra

« La triste réalité c'est qu'il existe de plus en plus de Sociétés prête-noms, non professionnelles et certains maîtres d'ouvrage ont tendance à leur confier le suivi des travaux, souvent même en flagrant délit de violation de textes en vigueur », explique un ingénieur en bâtiment. Lorsqu'on pose la question aux architectes, les avis sont sans équivoques. « C'est la carte amicale, familiale ou politique qui

détermine le succès ». Au niveau même de la Direction Générale de l'Architecture » nous a-t-on affirmé. « On assiste à la constitution de clans qui ambitionnent voir aligner chacun dans ses rangs un bon nombre de concepteurs en bâtiment ». Cela facilite sans doute des trucages au niveau des appels d'offres de marchés publics. Au tableau de l'ordre, des professionnels peu chanceux mais pas forcément moins compétents se demandent s'il ne faut pas déposer le bilan. « Chaque marché annoncé est porteur de coups fourrés, d'angoisses et de pertes d'argent pour qui veut soumissionner ».

2. « Les cailloux » des entreprises

Mauvaise publicité, modification des délais de remises des offres, non-respect des critères de l'anonymat, révision de grilles d'évaluation après ouverture des offres, fuites...

Les trucages aux appels d'offres de marchés publics sont nombreux. Des infractions en bonne et due forme savamment conçues au profit des entreprises qui « déposent les cailloux sur leurs dossiers ». Cette expression est bien connue des Burkinabé. « Déposer les cailloux », c'est le terme générique désignant la part de commission à percevoir et qui permet de concocter les dérives à une consultation et d'octroyer le marché.

L'histoire des marchés publics retiendra pendant longtemps encore le cas de PROMACO quand il s'est agi de choisir l'exécutant de la phase II dudit projet. Le rapport 2000 du REN-LAC s'est du reste largement penché là-dessus. C'est un exemple suggestif de la politique de pots de vins pratiquée par des entreprises internationales au Burkina. « Elles sont les mieux disantes en matière de corruption » nous a confié un entrepreneur, ajoutant « qu'on peut même dire que c'est avec elles que les magouilles au niveau des commissions de dépouillement ont connu ces dernières années un accroissement. Et comme dans leur cas, c'est surtout les très hauts placés, les petits DEP et DAF n'hésitent plus à imiter les grands corrompus parce que las de servir de navettes ». On comprend aussi pourquoi on a recours souvent au « bouche à oreille » comme canal d'information des avis d'appels d'offres. Un sondage d'opinion³ réalisé par l'administration en 2001 auprès des opérateurs économiques sur la procédure de passation et de règlement des marchés publics a abouti à la conclusion de « la prédominance des journaux comme source d'information des avis d'appel d'offres ». Mais ce sondage reconnaît qu'il existe des secteurs comme l'imprimerie, l'édition, la fabrication des meubles, le commerce ou encore le bâtiment et travaux publics où le « bouche à oreille » est utilisé comme canal d'information. Ce qui, soit dit en passant, n'est pas à l'honneur des structures et institutions en charge de publier ou de contrôler leur régularité. Selon le même sondage, cette pratique a une forte proportion à Bobo Dioulasso avec 29 % contre 6 % seulement à Ouagadougou. On a souvent lié cela à l'analphabétisme de certains entrepreneurs ; mais lorsqu'on les interroge, certains sont formels : « on a vu au Burkina des marchés qui n'ont jamais fait l'objet de publicité, ou alors des marchés qui ont été annoncés une seule fois dans les journaux qui n'ont pas d'audiences ». Ce qui du reste est confirmé par le même sondage : 38 % des entreprises estiment que la diffusion des avis d'appels d'offres est restreinte avec un total de 67 % d'avis exprimés à Bobo Dioulasso et 35 % à Ouagadougou.

3. Les commissions partisans

La constitution, le déroulement des travaux et les conclusions des travaux de plusieurs commissions suscitent régulièrement regards soupçonneux et réprobations véhémentes de la part des entrepreneurs et certains administrateurs.

³ Sondage d'opinion auprès des opérateurs économiques sur les procédures de passation des marchés publics. Enquête réalisée dans le cadre du test de reformulation des conditionnalités. Institut National de la statistique et de la démographie (INSD), Septembre 2001.

Il n'y a qu'à poser par exemple la question au niveau du Syndicat des entrepreneurs en bâtiment et travaux publics. Les récriminations vis-à-vis des commissions d'attributions des marchés y sont violentes. « On voit des agents du ministère octroyer des agréments de complaisance à leurs frères et amis, eux-mêmes créant des entreprises pour se donner les marchés » déclare un entrepreneur. Ainsi, le même syndicat s'élève contre le fait que des routes prévues pour être bien construites, arrosées et compactées sont simplement grattées. « C'est souvent l'œuvre d'entreprises prête-noms ou alors des entreprises qui n'ont pas les capacités financières ni la technicité requises pour la réalisation de tels marchés ». Dans d'autres secteurs, les récriminations vis-à-vis des commissions ne sont pas moins fortes. Les marchés lancés courant 2001 par le Centre National des Œuvres Universitaires par exemple continuent de soulever interrogations et indignation dans les milieux bien au fait de ce qui s'y passe : non respect de certains délais de dépôt et de dépouillement (cas des soumissions du 20 septembre 2001), utilisation de critères jugés subjectifs, contradictions dans le cahier de charges, etc. Du reste, l'on s'interroge toujours pourquoi le marché portant sur le restaurant de Nasso a été donné gré à gré .

Dans leurs tâches, les membres des commissions connaissent des pressions multiformes. Témoignage d'un membre de commission : « Avant 2001 ? notre service était chargé de réaliser des dossiers d'appels d'offres de marchés publics pour la construction d'écoles. Nos prérogatives s'étendaient jusqu'à l'attribution des marchés. Pendant le lancement des appels d'offres, je reçois des pressions de mes supérieurs hiérarchiques pour attribuer des marchés à telle ou telle entreprise bien qu'elle ne soit pas moins disante et à jour vis-à-vis de la réglementation. Pour bénéficier des marchés, les entreprises viennent jusqu'à domicile, à des heures tardives avec des enveloppes allant de cent mille à des millions en prenant le soin de dire que c'est pour le petit déjeuner de votre famille (...) La plupart des entrepreneurs sont guidés à votre domicile par des détectives ou vos collègues de commissions qui les situent sur votre place au sein de la commission ». De tels témoignages, le sondage d'opinion du REN-LAC en a beaucoup récoltés à Ouagadougou comme à Bobo-Dioulasso en 2001. A des degrés divers, les tripatouillages ne se ressemblent que très peu. Le cas de cet administrateur mérite qu'on s'y attarde : « Il y a de cela cinq ans que nous avons lancé des appels d'offres pour la fourniture des vivres dans les écoles. Avant de rentrer en dépouillement, je fus saisi par le DAF qui m'ordonnait de faire tout pour qu'un des soumissionnaires ait le marché. Je répondis au DAF que la décision dépendait de la commission d'attribution et du dossier de ce dernier.

En séance de travail de la commission de dépouillement et d'attribution, je fus surpris que certains membres défendaient le dossier du fournisseur recommandé par le DAF bien que techniquement et financièrement il ne répondait pas aux critères. En fin de compte, le même fournisseur a gagné ledit marché. Personnellement j'ai eu à relever les défaillances des arguments de mes collègues et les antécédents de ce même fournisseur avec le projet.

Après les travaux de la commission, le DAF m'a appelé dans son bureau pour me dire qu'il s'agissait d'un ordre venant du ministre et que j'ai respecté les consignes. Par la suite le fournisseur s'est retrouvé dans l'impossibilité d'exécuter les marchés en question. Sa surface financière était limitée. Pour cela, une même sanction fut infligée à tous les membres de la commission. Je fus relevé de mes fonctions de chef de projet et la justice fut saisie de l'affaire. Il y a trois ans, j'ai été entendu une fois et c'est tout. Le dossier semble classé sans suite. Le fournisseur lui n'a reçu aucune sanction. »

Il n'y a pas ce secteur qui soit épargné des pratiques honteuses au niveau des commissions de dépouillement et d'attribution. Autour des marchés de fournitures et de prestation de services les arrangements collusoires sont nombreux comme dit ce DAF : « on ne sait comment qualifier les magouilles qui sont très fines pour la

plupart et ficelée de façon à ne pas laisser de traces. On pose le pied, on avance et on efface le pas. C'est comme ça ».

Propos assez révélateurs de la diversité des trucages. « En mars 2001, un ministère avait lancé des appels d'offres de fournitures de matériel informatique. Le premier lot avait une valeur de neuf millions, le deuxième, douze millions et le troisième, trente millions. J'avais soumissionné pour ce dernier marché et j'ai été au dépouillement le deuxième moins disant. Au paravant, le responsable de la commission d'attribution m'avait donné rendez-vous dans « un maquis » de la place et m'avait dit que si je voulais bénéficier du marché je devais lui donner six millions. Je lui avais promis de réfléchir sur la question. Puis, je me suis dit qu'il serait difficile de corrompre toute une commission. J'ai donc rejeté sa proposition. A l'attribution, le marché fut donné au troisième moins-disant et qui était deux fois plus chers que moi. Le premier lui a été disqualifié pour dossier incomplet ! »

Selon le sondage⁴ de l'administration cité plus haut : « les responsables des entreprises dont le siège est à Bobo-Dioulasso sont à 76 % d'avis que les travaux des commissions sont entachés de corruption contre 4 % pour les entreprises installées à Ouagadougou ». On retrouve selon les secteurs d'activités des avis non moins importants : 45 % dans le commerce, 54 % dans la fabrication de meubles et accessoires, 63 % dans l'imprimerie, l'édition et les industries annexes, 63 % dans le service d'ingénieurs et d'architectes.

Dans la pratique les plus futés préparent leur coup depuis le ficelage des dossiers. Là-dessus, bien de marchés de l'ONEA suscitent aujourd'hui de nombreux commentaires. Les regards restent tournées sur le fait qu'il s'agit d'une institution qui ne donne jamais les procès-verbaux des dépouillements aux soumissionnaires ne serait-ce que pour leur donner à voir leur note. « On n'a pas compris pourquoi le marché portant sur 25.000 compteurs à jets multiples et cardan sec lancé en janvier 2001 a été saucissonné contrairement à ce qui était prévu. On ne peut plus douter de la logique de faire manger chaque ami » ! Ce grand commerçant qui s'exprime ainsi ajoute que « si on faisait un audit sur les passations des marchés de l'ONEA, on trouvera quelque part qu'il y a bien des magouilles inconnues des décideurs intègres de ce pays ».

On comprend aussi pourquoi bien d'appels d'offres sont accélérés surtout à l'approche d'événements comme les consultations électorales. Pourquoi est-il toujours difficile d'en connaître la liste exhaustive au niveau des autorités compétentes. Il y a même des doubles accélérations. Le plus récent est « l'avis d'appel d'offre accélérée pour l'élaboration de l'appel d'offre accélérée pour la gestion d'un complexe immobilier à Ouaga 2000 » !

Pour avoir été accéléré, on s'est toujours posé la question de savoir pourquoi la réfection du bâtiment central du centre hospitalier Yalgado Ouédraogo a traîné autant de temps. Les spécialistes de ces questions confirment qu'il ne s'agit pas là du seul cas de réalisation où,

« on est confronté à des prestations non réalisés ou mal faites, à du travail au noir, à des surveillants ou des contrôleurs complices de détournement ainsi qu'à un ensemble de pratiques de tour de mains profondément intégré dans la tradition du métier ».

Et parmi les dossiers qui pourront éclabousser le Ministère de la Santé figure le marché de quatre vingt millions portant sur la livraison du matériel bio-médical.

4. Une tradition de faussaires

L'avidité avec laquelle certains opérateurs économiques se lancent à la conquête des marchés publics les amène à s'adonner à toutes sortes de manœuvres. Un ingénieur a pu confier qu'en la matière on rencontre de très grands féticheurs. Outre effectivement les pratiques occultes qui sont légion dit-on, on rencontre des entreprises qui brillent dans l'usage de faux. C'est le cas de ECOPUB devenu

⁴ Ibidem

Espace Afrique International figurant parmi les dossiers dont le REN-LAC est saisi. Cette entreprise pousse la pratique jusqu'à établir à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale une fausse liste de personnel et d'encadrement et de direction utile à faire valoir ses dossiers relatifs à l'obtention des marchés de construction. Autre pratique c'est l'utilisation par certains entrepreneurs de faux documents bancaires que le syndicat des entrepreneurs a eu à dénoncer par note de service.

Dans le domaine des fournitures et des services également, l'usage de faux légitime certaines collusions. Les Etablissements S. A devenus Général-Eco sont reconnus dans de telles pratiques, surtout dans les districts sanitaires. Un agent gestionnaire de service sanitaire explique : « Pour justifier des commandes de gré à gré chez un seul fournisseur, on fabrique de fausses factures pro forma accompagnatrices que des gestionnaires, complices du réseau de trucages prennent en compte ». Dans la gestion de crédit délégué au niveau du Ministère de la Santé par exemple, bien de distorsions ont été relevées par des spécialistes entre autres :

- « l'érection de médecins chefs de district en comptables gestionnaires ;
- le non-respect des commandes, lettres de commande et marchés de l'Etat ;
- les certifications anticipées des bordereaux de livraison fictifs par les gestionnaires sous la pression des directeurs ;
- la surfacturation des commandes ;
- la conversion des articles commandés initialement en d'autres articles pour usage personnel ;
- la conversion de commande de grande valeur en articles de moindre valeur afin de récupérer la contre valeur en numéraire » ;
- etc.

Du reste, en terme d'usage de faux, des personnes s'adonnent aussi à la réalisation de marchés fictifs, une pratique connue au Burkina. « On ne s'embarrasse plus, à tel point qu'on réalise des marchés qui n'ont jamais existé et qui n'existeront jamais ; impunité oblige » confie un industriel. Et dire que même les investissements dans les écoles, censées être le lieu fécond de la formation de l'homme burkinabé, sont concernés par de telles pratiques. C'est le cas de cette entreprise qui a réussi l'exécution il y a deux ans de huit marchés fictifs de construction d'écoles à trois classes dans le cadre du projet éducation. Ainsi les localités suivantes ont été nommées comme ayant bénéficié d'écoles alors qu'il n'en est rien. Il s'agit de :

- TAMOANA (Province du Mouhoun)
- FOURMA (Province du Zandoma)
- GIGLALA-MANGA (Province de la Comoé)
- DAKORE (Province du Passoré)
- KABO . (Province du Passoré)
- TOKORI (Province du Nahouri)
- MAKONGO (Province du Nouhoun)

Encore plus frustrant dans une telle affaire, c'est que les dites constructions auraient bénéficié de plus de trois cent tonnes de ciment importé en franchise des droits de douane. Et les références des franchises en question sont les suivantes :

- 8 157 du 20/08/97
- 8 164 du 29/08/97
- 8 170 du 20/08/97
- 8 165 du 29/08/97
- 8 168 du 29/08/97
- 8 171 du 29/08/97
- 8 184 du 02/08/97
- 5 353 du 18/06/98

II- LES CONSEQUENCES

Il est difficile de mesurer l'ampleur réelle des enrichissements illicites connus dans les passations des marchés publics. Dans le silence, nombre de responsables s'y sont faits des fortunes colossales, donnant même l'impression que l'importance d'une responsabilité de ministre, de directeur ou autre décideur de l'administration est à la dimension des marchés publics dont il a la charge. Plus il en a, plus il est courtisé par les entreprises « des affaires ». Les marchés publics constituent un domaine où la corruption a étendu le plus de tentacules au Burkina. Elle y a permis l'ascension de nouveaux riches qui font quasi subitement impression par l'étalage de leur capacité financière. La réalité c'est que pratiquement tous ceux qui commettent de telles bavures au détriment de l'Etat bénéficient d'une impunité. C'est en fait un travail de réseau dont l'efficacité dit-on dépend aussi du soutien politique apporté. Ministres, Directeurs généraux, DEP, DAF, responsables ou membres de commission, fournisseurs, secrétaires, etc, chacun a son rôle à jouer dans la chaîne, selon l'importance du « deal ». Les subsides à engranger varient aussi selon l'importance du marché et c'est ce qui explique souvent que des offres classées deuxième ou même troisième moins disantes se voient octroyer des marchés au détriment des plus qualifiées. Du clientélisme politique, l'avis de cet opérateur économique est sans détour : « Vous savez, c'est l'époque où les marchés se donnent aux opérateurs économiques du parti ». Cet autre a une opinion différente : « Le marché se donne à qui le mérite, celui qui sait qu'autour du marché public il faut savoir stimuler le décideur. L'argent n'a pas d'odeur. C'est au plus offrant. » Dans le cercle ainsi créé, les uns donnent des marchés, s'enrichissent, les autres s'enrichissent et financent les campagnes politiques. Les fautes et incompétences ne comptent pas ou sont tolérées si elles ne sont pas simplement rangées dans les tiroirs « bons pour impunis ». Alors, on ne s'étonne que très peu face à des projets importants malmenés comme le Projet éducation post primaire (PEPP) qui réunit de mauvais qualificatifs quant à la procédure de construction d'établissements secondaires. Un spécialiste du domaine à ce propos, a d'ailleurs appelé à un audit de ce projet. Lui ne comprend pas que « malgré le caractère bien insolite et curieux des procédures de construction et le caractère singulier et inique du remboursement, les autorités jusque-là refusent de bien se mirer alors que ce sont les générations futures qui vont payer ». De fait, on accuse ce projet d'une centralisation excessive qui cache difficilement des échecs à venir. Des promoteurs stupéfaits préfèrent garder le silence. D'autres, face aux modalités de remboursement de crédits octroyés posent directement la question aux autorités, car dans la procédure, ils sont soumissionnaires pour bénéficier de prêts mais ne sont pas les maîtres d'œuvre et n'ont rien à dire sur le choix du maître d'œuvre ni sur le plan.

Autres conséquences, il y a ces cas où l'incompétence d'opérateurs économiques achève de convaincre sur le sabotage conscient de certains marchés publics que l'on sait aussi attribués par complaisance. C'est bien ce qu'illustre le marché de construction du bâtiment administratif de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso. L'histoire d'un tripatouillage qui place au centre même le PDG de l'entreprise SAGC. Ledit marché devait initialement être réalisé à 140 millions en 1998. Jusqu'en décembre 2001, aucune dalle, aucune semelle. On y a brillé par un non respect des délais; ce qui a même conduit à la frustration puis à la démission du maître d'œuvre. L'avis de la commission d'arbitrage et de conciliation de résilier le contrat avec l'entreprise en question n'a pas été suivi. Pour autant, on ne s'étonne pas que des sous pour le même marché aient été débloqués sans qu'aucun résultat ne pointe.

Il y a le développement sans précédent des sociétés prête-noms conçues et réalisées par des responsables administratifs. La chose se passe à la manière d'une mode sans qu'on ne s'en inquiète. C'est par ce truchement qu'on fait aussi passer des

marchés qu'on influence directement notamment en siégeant dans les commissions ou même en les présidant. D'où la protection des auteurs passibles d'infractions. Comment en est-on arrivé là ? Le sondage réalisé en 2001⁵ par l'administration incrimine à 80 % les DEP, DAAF, DG et membres des commissions d'attribution, à 68 % les opérateurs économiques, à 64 % les personnalités politiques et à 53 % les agents des services concernés. Dans le contexte de corruption généralisée, des personnes ne se donnent plus de retenues pour créer et entretenir des tracasseries administratives, soustraire même des dossiers, faire injustice, etc. pour réussir l'attribution d'un marché de l'Etat. Exit donc tout esprit de civisme.

III- SOLUTIONS

Lorsqu'on pose cette question aux victimes du système de corruption dans les marchés publics, la réponse vient tout de suite : appliquer les textes. C'est vrai que la multiplication des abus est aussi une traduction de l'inefficacité du système juridique. Il devrait donc être possible de punir à la hauteur de leur forfait ceux qui se rendent coupables de mauvaise gestion de marchés publics. Dans ce sens, se comprend la proposition du Collège de Sages de réaliser un audit externe financier et comptable sur l'attribution des marchés publics. Les éléments retors du système pourront être désignés. Pour le reste, il faut espérer que la relecture en cours de la réglementation permettra d'adapter les textes aux réalités burkinabé et internationales. Mais toute initiative curative bien pensée n'aura pas de valeur tant que les hommes chargés de la mettre en œuvre n'évoluent pas. Il faudra donc dynamiser et multiplier les inspections dans ce domaine.

III. 1. Regard sur l'importance des marchés publics au Burkina

En vue d'éclairer le public sur l'importance des marchés publics au Burkina nous avons voulu savoir au niveau de chaque ministère, le nombre de marchés qui ont été lancés ces cinq (5) dernières années, la liste des attributaires des différents marchés et l'état d'exécution au 31-12- 2001. Mais c'est là un exercice qui fera échouer bien de Burkinabé du fait de l'inaccessibilité des sources en la matière. Elle est une réalité déconcertante. Existe-t-il même un fichier qui répertorie tous les marchés publics du Burkina ? Le refus obstiné de certaines autorités de tutelle autorise au doute. Pour des marchés publics pensions-nous, l'information ne devrait souffrir d'aucune rétention surtout que la Revue des marchés publics, la vitrine officielle, ne donne pas l'exhaustivité de l'information. En effet, nous avons essayé de l'exploiter, mais tout recoupement entre appel d'offres et attributions sans le concours des ministères intéressés était pratiquement impossible.

Nous avons dû, en dernier ressort, nous contenter de travailler sur la base des résultats des conseils des ministres, par un dépouillement systématique des quotidiens de la place. Il se pourrait que certains résultats de Conseils des ministres nous aient échappés. Sous cette réserve donc, nous pensons avoir rassemblé toutes les informations sur les marchés examinés en conseil des ministres de Janvier 1996 à décembre 2001, soit sur une période de six (6) ans. Nous présentons principalement une analyse globale des marchés publics examinés en Conseil de ministres et les principales entreprises bénéficiaires.

1.1- Analyse globale des marchés examinés en Conseil de ministres

Le tableau ci-dessous retrace par année le nombre de marchés examinés, le nombre d'attributaires de lots et les montants.

⁵ Ibidem

On notera la faiblesse du montant des marchés examinés en Conseil des Ministres en 1997. Ce fut pourtant une année de grands travaux préparatoires aux grands évènements que furent la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) et le Sommet France-Afrique. Peut-être y a-t-il eu des procédures spéciales pour l'attribution des marchés pour ces évènements ?

Tableau n°31 : Situation des Marchés examinés en Conseil de Ministres de 1996 à 2001.

Année	Nombre de marchés examinés	Nombre d'attributions	Montant global en FCFA	Nombre d'entreprises concernées
1996	16	25	41.911.044.855	
1997	8	10	12.304.293.544	
1998	12	23	47.366.867.094	
1999	18	36	51.576.354.489	
2000	19	42	34.984.622.454	
2001	19	47	49.032.701.821	
Total	92	183	237.175.884.257	83

N.B : Les montants sont recensés à leur valeur hors taxes hors douanes

1.2. Les principales entreprises bénéficiaires des marchés publics

Sur 83 entreprises attributaires d'un ou de plusieurs lots des marchés examinés en Conseil des ministres, nous avons isolé les dix (10) principales. Elles représentent 12% des bénéficiaires et cumulent 77% du montant global des marchés attribués.

« Si tu les fais manger, les marchés viennent te trouver ». Ceci explique-t-il cela ?

Tableau n°32 : Les 10 principaux bénéficiaires des marchés publics

Principaux bénéficiaires par ordre d'importance	Attributions obtenues		Montant (en FCFA)	% par rapport au montant global total des marchés attribués sur la période	% Cumulé
	Nombre	%			
1 ^{er} Oumarou KANAZOE	15	8,2	72.642.347.949	30,6 %	30,6 %
2 ^e COLAS	13	7,1	37.368.005.925*	15,8 %	46,4 %
3 ^e FADOUL(Technibois et DIACFA)	24	13,1	27.452.579.039	11,6 %	58,0 %
4 ^e RAZEL	2	1,1	11.287.064.751	4,8 %	62,8 %
5 ^e BRGM / ANTEA	4	2,2	6.549.148.400	2,8 %	65,6 %
6 ^e AGRER	3	1,6	6.199.526.116	2,6 %	68,2 %
7 ^e Sté TRT	1	0,5	5.992.000.000	2,5 %	70,7 %
8 ^e DRAGAGE	1	0,5	5.925.236.274	2,5 %	73,2 %
9 ^e SATOM	2	1,1	5.479.242.971	2,3 %	75,5 %
10 ^e FORAFRIQUE	4	2,2	3.812.327.416	1,6 %	77,1 %
Total 10 Eses sur 83 = 12 %	69	37,6 %	182.707.418.841	77,1 %	

***En groupement avec SATOM en 1999 pour un montant de 3.877.970.810**

Comme on peut le constater, l'Entreprise Oumarou KANAZOE est largement en tête suivie de très loin par l'entreprise COLAS, les entreprises Fadoul (Technibois et DIACFA) et la Société RAZEL. C'est le quarté gagnant.

Ce sont là les grosses entreprises qui « raflent tout » en matière de marchés Publics, notamment dans le domaine des routes et des aménagements hydro-agricoles.

Il faut cependant noter que si l'entreprise KANAZOE a fait la pluie et le beau temps les quatre (4) premières années, (de 1996-1999), elle n'a été attributaire d'aucun marché en 2000 et 2001. Pourquoi ? Est-ce la fin d'un règne sans partage, ou une réaction des décideurs face à des commentaires désobligeants quant à la qualité de certains ouvrages frappés du sceau OK ? On aurait pu se réjouir d'un tel état de fait, si cela avait contribué à un élargissement de la concurrence. Ce n'est malheureusement pas le cas et ce sont les concurrents traditionnels surtout en 2001 qui ont bénéficié de son absence comme il ressort du tableau ci-après :

Tableau n°33 : Les quatre (4) grands des travaux Publics au Burkina

Entreprises	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Total
KANAZOE	14.657.040.731	6.690.080.425	24.804.527.471	26.490.699.322	-	-	72.642
COLAS	4.984.527.646	-	1.703.245.605	3.877.970.810*	3.547.585.803	23.254.676.061	37.368
FADOUL	114.196.762	301.650.000	8.438.611.358	3.114.841.072	4.862.550.501	10.620.729.346	27.452
RAZEL	-	-	-	-	2.689.820.801	-	.11.28
TOTAL	19 755 765 139	6 991 730 425	43 543 628 384	33 483 511 204	11 099 957 105	33 875 405 407	148.74
TOTAL GENERAL	41 911 044 855	12 304 293 544	47 366 867 094	51 576 354 489	34 984 622 454	49 032 701 821	237 17
Part des 4 en %	47,1%	56,8%	91,9%	64,9%	31,7%	69,1%	62,8%

****En groupement avec SATOM***

PAETIE III
RECOMMANDATIONS DU
REN-LAC

Dans le rapport 2000, en raison de la menace que constitue le phénomène de la corruption pour la paix sociale et le développement, le REN-LAC avait fait une série de recommandations. Entre autres, la revalorisation de la fonction publique, la résolution de la question de l'impunité, la sensibilisation des populations, la transparence gouvernementale et la volonté de lutter contre la grande corruption. Une année après, ces recommandations sont toujours d'actualité, nonobstant une évolution timide, dans le discours politique notamment. En effet, l'initiative majeure en matière de lutte anti-corruption aura été sans conteste l'annonce de la création d'une Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption par le Conseil des ministres du 27 décembre 2001. Il a été précédé de la création et de l'installation d'un Comité d'éthique (Cf. décret n°2001-278/PRES /PM du 08/06/2001). Pour le présent rapport, nous reprenons pour l'essentiel les recommandations faites en l'an 2000 : nous estimons qu'il faut assurer la transparence gouvernementale et la lutte contre la grande corruption, réhabiliter la justice, clarifier les relations entre le monde des affaires et le monde politique, réviser et appliquer les textes sur la déclaration des biens, améliorer la situation matérielle de l'agent public. Autant de recommandations dont la prise en compte aurait été d'un apport considérable dans la lutte contre la corruption au Burkina.

1-) Améliorer la situation matérielle de l'agent public

Une situation matérielle décente, quoi de plus normal et utile à la valorisation de la fonction d'un agent de la fonction publique. Or depuis pratiquement la dévaluation du FCFA, les Burkinabé n'ont pas connu un réajustement des salaires par rapport au coût de la vie. La dernière augmentation des salaires, de 5 à 10% est intervenue il y a trois ans déjà. Elle a été d'une modicité telle que certains l'ont assimilée à une tentative d'achat de conscience dans un contexte de crise née de l'affaire Norbert Zongo. Par ailleurs, le rapport⁶ de la Banque mondiale sur le développement dans la monde établit que 85,8% de la population burkinabé ont seulement deux dollars par jour. Ce qui est révélateur de l'état de pauvreté. Ainsi que le REN-LAC l'a déjà souligné, le fonctionnaire doit pouvoir vivre dignement de son salaire, au lieu de vivre d'expédients qui l'avilissent. Le salaire du fonctionnaire doit tenir compte du coût de la vie et le mettre ainsi à l'abri d'une éventuelle cupidité dans la recherche de la pitance.

En outre, l'agent de la fonction publique doit évoluer dans de bonnes conditions de travail. On est souvent ému de voir des fonctionnaires faire des caracoles, qui pour réussir une photocopie, qui pour faire saisir un texte et ce dans de grands services de l'Etat. On retrouve aussi des agents à l'étroit dans des bureaux où les « armoires » sont finalement des chaises ou même les replats de fenêtres. Dans la mesure où l'agent, en dehors de son domicile, passe la plus grande partie de son temps à son lieu de travail, il faudrait que ce lieu soit un endroit agréable afin qu'il s'épanouisse dans la tâche.

Du reste, au regard des tripatouillages dénoncés par des agents de la fonction publique dans le suivi de leurs carrières, vu le racket croissant, visible dans les services y afférents, il est très urgent de réaliser un suivi correct et honnête des carrières des agents de la fonction publique, en dehors de toute entrave, politique et bureaucratique notamment.

2.) Participer à la résolution des problèmes de corruption au sein des services publics

Le dysfonctionnement des structures administratives est un constat quotidien qui, on s'en doute peu, participe de la germination des pratiques de corruption. La participation des agents publics à la résolution des problèmes, notamment de corruption, au sein de leurs services est sans conteste un moyen sûr pour le fonctionnement adéquat des services.

Dans cette optique, le REN-LAC préconise la création de « comités internes d'éthique » ou de « comités anti-corruption ». L'idée consiste à réussir une implication effective des agents d'une entité administrative donnée dans la prise de conscience et la sensibilisation face aux mauvaises pratiques en cours dans leurs services. Ainsi, les travailleurs qui en expriment la volonté, réalisent un diagnostic de la situation de dysfonctionnement dans leur service, en cernent les manifestations et causes spécifiques puis en déterminent les solutions idoines de même que les moyens de mise en œuvre. Dans ce sens, la police nationale est entrain de s'engager dans cette démarche avec l'aide du REN-LAC. Nous le répétons, le REN-LAC est prêt à apporter son assistance à toute structure qui souhaiterait s'y engager.

3-) Réviser et appliquer les textes sur la déclaration des biens

De quoi s'agit-il ? «Le Président de la Cour suprême reçoit la déclaration écrite des biens du Président du Faso » article 44 de la Constitution. Dans le principe les textes sur la déclaration des biens constituent un moyen de surveillance de

⁶ Banque Mondiale 2000, **Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001**, Editions ESKA 2001

l'enrichissement illicite des dirigeants, (Président, Premier ministre, ministres, députés...). C'est du moins ce que nous avons indiqué dans le rapport précédent. Malheureusement, en l'état actuel des textes, l'observation d'un tel principe n'est que formelle. Que fait-on de la déclaration des biens du président du Faso ? Dans le rapport 2000, nous insistions sur le fait qu'il faudra reformer les textes y afférents y compris l'article 77 de la Constitution et la loi 22/95/ADP/qui règlent la procédure pour ce qui concerne le Premier ministre et les ministres. Dans leur cas disions-nous, les textes prévoient une commission qui vérifie les informations contenues dans les listes des biens déposées à la Cour suprême. Mais dans la réalité cette commission fonctionne-t-elle vraiment ?

Il est pour le moins lancinant de constater que la prise illégale d'intérêt est chose courante, concoctée par les grands chefs administratifs placés au sommet de l'Etat à travers les entreprises prête-noms. C'est donc le bien-fondé de la relecture des textes sus-cités et leur application effective que le REN-LAC recommande encore cette année. Faire en sorte, par exemple, qu'il y ait un mécanisme qui permette de vérifier le patrimoine déclaré à la prise de fonction et annuellement. Pour être complet, il est nécessaire de tendre vers la transparence en rendant publique ces déclarations de biens. Il y va de la prévention et de la détection de la grande corruption. On mettra ainsi un frein à l'enrichissement illicite du fait de l'obligation de rendre compte de l'origine des biens qui ne manquent pas de créer des suspicions. Du reste, le REN-LAC estime qu'il y a des mesures faciles à prendre, et en la matière on a vraiment pas besoin de prendre tout ce temps.

4-) Les incompatibilités de fonctions

Eviter aux responsables administratifs et politiques qui sont des arbitres de la vie économique de la cité, d'être juges et parties. De fait, les articles 71 à 75 de la Constitution par exemple interdisent au Président du Faso et aux membres du gouvernement :

- de n'exercer aucune autre activité professionnelle,
- de ne s'exposer à aucune situation susceptible de créer un conflit entre leurs devoirs, leurs fonctions et leurs intérêts privés,
- de n'acheter ou prendre bail de ce qui appartient au domaine de l'Etat,
- de ne prendre part aux marchés et adjudications passés par l'administration ou par les institutions de l'Etat ou soumises à son contrôle,
- de ne pas tirer partie de leur position et de ne pas faire usage directement ou indirectement, à des fins personnelles, des informations qui leur sont communiquées.

Il existe un bon nombre de textes législatifs et réglementaires sur les incompatibilités de fonction, inclus tantôt dans le Code électoral (article 150 à 155) tantôt dans le Code pénal ou encore dans le Statut de la fonction publique et qui, s'ils sont bien appliqués, permettent de prévenir tout manquement, facteur d'enrichissement illicite lié aux incompatibilités de fonction. Le problème essentiel réside non pas seulement dans l'application des dispositions existantes, mais dans la mise en œuvre des mécanismes de suivi de leur application. Car en la matière, soupçons et exemples ne manquent pas pour désigner tel ou tel ministre, tel ou tel député en état de violation des lois et règlements.

5-) Réglementer les cadeaux en espèces et /ou en nature pour les fonctionnaires et les responsables administratifs et politiques

Villa clé en main, cadeau de véhicule, de terrain, de tête de bétail même, etc. Tels sont les formes et types de cadeaux qui ont cours et qui participent à la mise en place d'une culture de pots de vin. Souvent même, cela se passe sous le couvert de la tradition ; des faits et gestes qui ne sont jamais aussi gratuits qu'on pourrait le penser. Le REN-LAC continue de s'élever contre cette pratique. Les agents de la fonction publique, disons-nous, les autorités politiques et administratives ne

doivent pas en principe accepter, à plus forte raison solliciter directement ou indirectement des dons ou faveurs susceptibles d'avoir d'une manière ou d'une autre de l'influence sur l'exercice de leur fonction. Cette position de principe du REN-LAC a reçu de la part de certains décideurs des réactions, confusionnistes à dessein : Le REN-LAC a des positions contraires à la culture africaine, le REN-LAC est contre la tradition, le REN-LAC ignore les réalités du terrain...

Notre position est pourtant simple : les cadeaux, les dons sont toujours offerts à des personnes en position de décideurs ; une contrepartie est généralement attendue. Des dispositions devraient donc être prises pour réglementer de telles pratiques.

6-) Clarifier les relations entre le monde des affaires et le monde politique

Dans ce domaine précis, le constat au Burkina ne souffre d'aucune contradiction. Bien de personnes trouvent dans la politique le tremplin nécessaire et suffisant pour la réalisation de leurs affaires. Nous l'avons souligné dans notre rapport précédent (rapport 2000), le népotisme, le favoritisme qui prévalent font que des hommes d'affaires, en dehors de certains cercles politiques n'ont aucun salut. Les exemples de « nouveaux riches » burkinabé, d'hommes d'affaires moulés dans les rouages politico-administratifs en sont la preuve. C'est vrai que le marché burkinabé, compte tenu de son étroitesse, se ramène pour l'essentiel à l'Etat. Et par peur de se mettre à dos les puissants du jour, l'on préfère composer avec eux et par là-même s'en servir dans une dynamique où finalement le monde des affaires se confond au monde politique. Il est par conséquent difficile pour les hommes d'affaires non « politiquement lotis dans la mouvance » de vivre honnêtement de leurs activités. Le REN-LAC estime qu'il faudrait clarifier cet état de choses en résolvant par exemple la question du financement des partis politiques. Car dans la confusion telle qu'elle est entretenue, ce sont les hommes d'affaires qui subissent racket et trafic d'influence, obligés qu'ils sont de renvoyer l'ascenseur. La clarification des relations entre ces deux mondes participe de la protection du monde des affaires dans un contexte de concurrence et d'intégration.

7-) Réglementer les financements privés des campagnes électorales et interdire les financements « clairs-obscur ».

La loi sur le financement public des partis politiques est en soi une avancée notable, même s'il reste à revoir la gestion que les différents partis politiques font de ces financements. Le politique devrait pouvoir rendre compte publiquement de l'utilisation faite des fonds perçus. Dans le même sens tout financement privé doit obéir à une réglementation qui n'existe pas encore au Burkina. Cela éviterait que de grands projets de développement ne servent de « caisses noires » pour le financement des partis politiques ou que les sociétés d'Etat soient les vaches laitières de partis politiques à travers l'utilisation abusive des biens de ces sociétés. Combien de sociétés d'Etat ont ressenti le besoin d'acquérir des véhicules tout terrain ou de renouveler leur parc? Nul doute que ces moyens seront très utiles dans la perspective des campagnes électorales. C'est connu également que les plus grands fraudeurs (protégés) sont généralement les plus grands financiers des partis politiques. La transparence dans le financement des partis politiques permettra donc d'assainir la compétition économique.

8-) Réhabilitation de la justice

On ne le dira jamais assez, la justice est le dernier recours du citoyen. Une justice aux ordres prive le citoyen de ce dernier recours et le conforte dans le sentiment du règne de l'impunité pour une catégorie de personnes. C'est pourquoi, le REN-LAC recommande cette année encore : rendre la justice plus efficace et accessible, légitimer le pouvoir judiciaire et effacer le manque de confiance du justiciable. Car la fin de l'impunité passe aussi par une justice forte, indépendante et non

corruptible. Il convient donc de moraliser le métier de magistrat, d'assurer aux juges des conditions matérielles et morales plus décentes. Si dans ce sens la révision de la grille indemnitaire des magistrats est à saluer, il reste cependant que la fin de la mise sous la tutelle du pouvoir en place de la justice est un souhait ardent de même que la lutte efficace contre les pratiques de corruption perceptibles au niveau des cours et tribunaux. Les différents ordres professionnels (avocats, huissiers) de même que le Conseil supérieur de la magistrature devraient jouer un rôle majeur dans cette lutte. La dernière décision de l'Ordre des avocats de mettre en place un observatoire de la corruption en milieu judiciaire est un pas important dans cette direction.

9-) Assurer la transparence gouvernementale et la volonté de lutter contre la grande corruption

Le REN-LAC réaffirme qu'aucune lutte contre la corruption ne peut aboutir sans une volonté politique clairement exprimée et sans, qu'au-delà des grandes déclarations d'intention on ne mette en œuvre des mécanismes concrets de traque du phénomène sous toutes ses formes.

1. Tout d'abord, la transparence passe par la libre circulation de l'information. Comment le citoyen peut-il juger de l'action publique s'il ne peut accéder aux documents administratifs ? Le Président américain, James Madison (1822) a raison quand il affirme : « Un gouvernement du peuple sans information du peuple, ou sans les moyens de l'acquérir, ne serait que le prologue d'une farce ou d'une tragédie, voire des deux à la fois. Le savoir régnera toujours sur l'ignorance, et un peuple qui entend se gouverner lui-même doit s'armer du pouvoir que confère la connaissance ».

Aujourd'hui au Burkina, l'accès à l'information reste un problème capital à résoudre. Tout est entouré du secret, du confidentiel. Comment le simple citoyen peut-il exiger des agents publics qu'ils rendent compte de leurs actes s'il y a tout un mystère qui les entoure ? Le voile du secret doit être déchiré si l'on veut une réelle participation du citoyen aux décisions publiques. La définition d'un cadre législatif autorisant l'accès des citoyens aux documents administratifs est plus que nécessaire pour rendre effectif le droit constitutionnel à l'information. On attend avec impatience le projet de loi en gestation dans ce sens.

2. La transparence ? c'est également l'obligation de rendre compte régulièrement de la gestion des moyens mis à la disposition de l'administration (imputabilité). A cet effet, les structures de contrôle devraient être mises à contribution. Nous attendons dans ce sens la mise en œuvre du CFA⁷ dont le gouvernement s'est prêté à partir de 2000 avec objectif de promouvoir la bonne gouvernance.

Ainsi, **la Cour des comptes**, dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, à savoir « la sauvegarde du patrimoine public et le contrôle de la sincérité des finances publiques ; l'amélioration des méthodes et techniques de gestion ; la rationalisation de l'action administrative » (article 3 de la loi organique n° 014-200/AN du 16 mai 2000, portant composition, organisation, applicable devant elle), participe donc à rendre compte de la bonne ou mauvaise utilisation de l'argent public, ce, d'autant plus qu'elle a l'obligation de rendre public annuellement son rapport général.

Il est donc, pour le moins incompréhensible que cette institution, créée depuis deux ans tarde à obtenir les moyens adéquats pour être opérationnelle.

Quant à **l'Inspection Générale d'Etat (IGE)**, malgré la noblesse de ses missions (contrôler l'observation des textes législatifs et réglementaires qui régissent le

⁷ CFAA (Country Financial Accountability Assessment) traduction en français : Evaluation de l'obligation de rendre compte de la gestion des finances publiques et pratiques de comptabilité privé.

fonctionnement administratif, financier et comptable des services publics, des collectivités et établissements publics ; évaluer la qualité du fonctionnement et de la gestion de ces services ; vérifier l'utilisation des crédits publics et la régularité des opérations ; proposer des mesures susceptibles de renforcer la qualité de l'administration publique), on déplore le manque de visibilité dans ses actions. En effet, non seulement les rapports de l'Inspection Générale d'Etat ne sont pas publiés, mais en plus les textes confèrent un pouvoir discrétionnaire aux destinataires desdits rapports quant aux suites à leur donner. La création en 2000 d'un comité de suivi des rapports et recommandations de l'Inspection Générale d'Etat, n'a visiblement pas amélioré l'image ternie de l'institution. C'est pourquoi le REN-LAC préconise que l'I.G.E. puisse saisir directement la juridiction compétente toutes les fois qu'elle découvrirait à l'occasion d'un contrôle, des faits de nature à constituer des infractions pénales, et qu'elle soit autorisée à rendre public son rapport général annuel.

10-) Affirmer la volonté politique de lutter contre la grande corruption

Nous avons dans notre rapport 2000 stigmatisé l'absence d'une volonté politique de s'attaquer à la grande corruption.

La timidité avec laquelle on s'attaque au problème montre que la situation n'a pas fondamentalement changé et ce n'est pas l'inflation des structures administratives nouvelles qui modifiera notre jugement.

En effet, coup sur coup et en six mois d'intervalle deux nouvelles structures administratives ont été créées.

La première structure, le Comité National d'éthique a été créée le 8 juin 2001. Ce comité est perçu comme un observatoire chargé « de proposer et de suggérer toute mesure tendant à la préservation du civisme et à la moralisation de la vie publique et sociale ». Huit mois après sa création aucun signe de vitalité n'était encore perceptible. La question qu'on est en droit de se poser est celle de savoir si le Comité National d'éthique est vraiment utile⁸.

La deuxième structure a été créée en décembre 2001. Il s'agit de **la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption**. Conçue pour être l'élément central de la stratégie gouvernementale de lutte contre la corruption, elle a deux types de missions contenues dans le décret de sa création :

1- coordonner la lutte anti-corruption au Burkina Faso, c'est-à-dire proposer au gouvernement une politique générale et des programmes sectoriels de lutte anti-corruption dans les domaines de la détection, la prévention, la répression, la sensibilisation et la coopération internationale ;

2- Suivre les rapports de contrôle de l'administration, c'est-à-dire assister le gouvernement en vue de prévenir, détecter et lutter contre les pratiques de délinquance financière et de corruption au sein de l'administration.

Dans ce cadre la Haute Autorité sera habilitée à :

- étudier et exploiter les rapports de contrôle des corps de contrôle et formuler des avis au gouvernement ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre ;
- étudier les dénonciations des citoyens
- faire diligenter toute enquête
- assurer la publication périodique des synthèses de rapports et avis émis ;
- faire des propositions au gouvernement
- mener toutes études ou activités à la demande du gouvernement.

⁸ Il faut noter que l'annonce de sa création a été faite à l'occasion de la Journée nationale de Pardon. A l'approche du 1^{er} anniversaire de cette journée, les choses semblent s'accélérer avec la publication de la liste des membres ainsi que leur installation le jeudi 14 mars 2002.

Comme on le constate ces missions sont nobles et si elles sont mises en œuvre constitueraient une avancée notable par rapport à la situation actuelle, même si on peut déplorer au moins deux choses :

- le fait qu'il s'agit d'une structure non indépendante puisque n'ayant pas la capacité de saisir directement les juridictions compétentes en cas de besoin⁹.
- Le fait qu'il s'agit d'une structure purement administrative n'impliquant ni la société civile, ni le secteur privé.

Dans ces conditions, il est à craindre que ce ne soit une structure de plus, créée pour apaiser les inquiétudes des bailleurs de fonds.

11-) Elaborer des règles de bonne conduite dans le secteur privé

Le secteur privé s'installe mais avec le plus souvent des arrangements collusoires très gênants entre les acteurs en présence. Ce qui fausse le libre jeu de la concurrence : concurrence déloyale, incivisme fiscal, favoritisme politique... Le secteur privé burkinabé reste marqué par des pratiques diverses de corruption qui à terme, vont compromettre son épanouissement véritable.

C'est pourquoi le REN-LAC pense que l'adhésion des différentes entreprises à des règles de bonne conduite élaborées par chaque secteur d'activité, compte tenu de la spécificité des acteurs, devrait permettre un assainissement de la situation.

A cet effet, les règles de conduite élaborées par la Chambre de commerce internationale pour combattre l'extorsion et la corruption pourraient servir de base. Nous reproduisons in extenso ce document à toutes fins utiles.

Principes de base

Toutes les entreprises devraient se conformer aux lois et règlements pertinents qui sont en vigueur dans les pays où elles sont établies et où elles opèrent, et respecter la lettre et l'esprit de ces règles de conduite.

Aux fins de ces règles de conduite, le terme « entreprise » désigne toute personne physique ou morale engagée dans une activité industrielle ou commerciale que ce soit ou non dans un but lucratif, y compris toute entité contrôlée par un Etat ou par une subdivision de cet Etat. Il couvre, si le contexte l'indique, une société mère ou une filiale.

Règles de base

Article premier - Extorsion

Nul ne peut, directement ou indirectement, exiger ou accepter un pot de vin.

Article II - Corruption et ristournes occultes

a) Aucune entreprise ne peut directement ou indirectement proposer ou donner des pots de vin. Toute demande de pot-de vin doit être refusée.

b) Les entreprises ne devraient, ni ristourner une fraction du paiement résultant de l'exécution d'un contrat aux employés de leur cocontractant, ni recourir à d'autres pratiques (contrats de sous-traitance, bons de commande, missions de conseil, etc.) pour effectuer des paiements à des fonctionnaires, à des employés, à des parents ou à des associés de leur cocontractant.

Article III - Agents

Les entreprises devraient prendre toutes mesures raisonnables en leur pouvoir pour s'assurer que :

a) toute somme versée à un agent ne va pas au-delà d'une rémunération appropriée pour les prestations fournies en toute licéité par cet agent;

b) aucune fraction d'une telle somme ne soit remise à quiconque par cet agent à titre de pot de vin ou autrement en violation des présentes règles de conduite;

⁹ Notons à ce propos que le Ministre des Finances a donné l'assurance, lors de la consultation Burkina/Danemark en février dernier, que la Haute Autorité aura la capacité de saisir les juridictions compétentes.

c) soit tenu un registre donnant les noms et les conditions d'emploi de tous les agents auxquels il est fait appel lors de transactions avec des organismes publics ou des entreprises publiques. Ce registre devrait être à la disposition des auditeurs pour examen et, sur demande expresse, aux autorités gouvernementales appropriées et dûment habilitées, sous réserve qu'elles s'engagent à en respecter la confidentialité.

Article IV - Comptes financiers et audits

a) Toutes les transactions financières doivent figurer clairement et exactement dans les livres comptables appropriés qui doivent être tenus à la disposition du conseil d'administration de l'entreprise ou, le cas échéant, d'une instance équivalente, ainsi que des commissaires aux comptes.

b) Il n'y aura ni « hors livres comptables », ni comptes secrets, et aucun document ne pourra être émis qui ne rapporte clairement et avec exactitude les transactions auxquelles il fait référence.

c) Les entreprises devraient prendre toutes dispositions utiles pour instituer un système de contrôle comptable indépendant qui leur permette de déceler toute transaction contrevenant aux présentes règles de conduite. En pareil cas, des mesures correctives appropriées devront être prises.

Article V - Responsabilités des entreprises

Le conseil d'administration ou tout autre organe responsable en dernier ressort de l'entreprise devrait:

a) prendre toutes mesures raisonnables, y compris l'établissement et le maintien de systèmes de contrôle adéquats afin que ne puisse être effectué par l'entreprise ou pour son compte un versement de fonds contrevenant aux présentes règles de conduite;

b) vérifier périodiquement que ces règles de conduite sont respectées et établir des procédures pour se procurer tous rapports utiles à cette fin;

c) engager une action appropriée à l'encontre de tout directeur ou employé qui enfreint ces règles de conduite.

Article VI - Contributions politiques

Des contributions à un parti politique, à une association politique ou encore à un homme politique ne pourront être faites que conformément au droit applicable, et toutes les dispositions relatives à leur divulgation publique devront être pleinement respectées. Toutes ces contributions devront être portées à la connaissance de la direction générale de l'entreprise concernée.

Article VII - Codes internes des entreprises

Ces règles de conduite ont un caractère général. Les entreprises devraient donc établir le cas échéant leurs propres codes? Ceux-ci devraient respecter les règles de la CCI et être adaptées aux conditions spécifiques dans lesquelles les entreprises exercent leurs activités. Ces codes pourraient utilement être illustrés par des exemples concrets et comprendre des dispositions enjoignant les employés ou les agents qui sont exposés à des tentatives d'extorsion et de corruption, sous quelque forme que ce soit, d'en aviser immédiatement la direction générale des entreprises concernées. Les entreprises devraient formuler en termes clairs les politiques, les principes directeurs et les programmes de formation qu'elles mettront en œuvre pour assurer l'application et le respect de leurs codes¹⁰.

¹⁰ Les présentes règles de conduite sont extraites d'une brochure de la CCI intitulée «L'extorsion et la corruption dans les transactions commerciales internationales ».

ANNEXES

Annexe n° 1 :

Questionnaires du Sondage 2001

Cet annexe n°1 porte sur les questionnaires administrés aux sondés dans les 10 secteurs d'activités (Police/gendarmerie, douane, marchés publics, administration publique, justice, Impôts, maires, enseignements, santé, médias,). Les points I, II, III sont des généralités et les points IV concernent les spécificités pour chaque secteur.

I . IDENTIFICATION GEOGRAPHIQUE

- a) - Localisation
- b) - Sexe masculin 1 féminin 2
- c) - Niveau d'instruction scolaire
 1 - Aucun ; 2 - Alphabétisé ; 3 - Primaire ; 4 - Secondaire 1er cycle
 5 - Secondaire 2nd cycle; 6 - Supérieur
- d) - Profession
- e) - Age : 1 - moins de 20 ans ; 2 - (20 - 29) ; 3 - (30- 39) ; 4 - (40 - 49) ; 5 - (50 et plus)

II . PERCEPTION DES PROBLEMES DE CORRUPTION AU BURKINA FASO

- a) - Avez-vous déjà entendu parler de problèmes de corruption ? 1- Oui 2- Non
- b) - Quelle appréciation faites-vous de l'état de la corruption au Burkina Faso ?
 1 - Peu répandue 2- répandue 3 - très répandue 4 - grave 5- ne sait pas
- c) - Pensez vous que le gouvernement lutte contre la corruption ?
 1 - Oui 2 - non 3 - Ne sait pas
- d) - Pensez-vous que le gouvernement encourage la corruption ?
 1 - Oui 2 - non 3- Ne sait pas
- e) - Avez-vous fait personnellement l'expérience d'une affaire de corruption ? 1 - Oui 2- Non
- f) - Combien de fois avez-vous été confronté à des problèmes de corruption ?
 1- Une fois 2-Deux fois 3- plusieurs fois 4- aucune
- g) - Parmi les dix(10) secteurs suivants, quels sont les 5 secteurs que vous jugez les plus corrompus ? (classez par ordre de décroissant=plus corrompu au moins corrompu)
 1- Santé 5-Enseignement..... 8 - Police, gendarmerie.....
 2 - marchés publics 6 - Justice..... 9 - Impôts
 3 - Douanes 7 - Mairies 10 - Médias.....
 4 - Administration publique.....
- h) - Quelles sont, selon vous, les causes de la corruption au Burkina Faso ?

III. CONNAISSANCE DU REN-LAC

- a) - Connaissez-vous le REN-LAC (Réseau National de Lutte Anti-Corruption)
 1 - Oui 2 - non
- b) - Comment avez vous eu connaissance de l'existence du REN-LAC ?
 1 - Par Radio 2 - La presse écrite 3 - Autres(précisez).....
- c) - Que fait le REN-LAC ?
- d) - Pensez-vous que le REN-LAC mène des activités
 1 - Très utiles 2 - utiles 3 - moyennement utiles 4 - Peu utiles 5 - inutiles
- e) - Quelle appréciation faites vous de la contribution du REN-LAC à la lutte contre la corruption au Burkina Faso ?
 1 - Très importante 2 - Importante 3 - assez important 4 - peu importante 5 - insuffisante

POLICE/ GENDARMERIE

IV . PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE

a) – Avez-vous déjà entendu parler de la corruption dans les services de la police(municipale et nationale) et/ou de la gendarmerie? 1 - Oui 2 - Non

b) – Avez-vous déjà été personnellement confronté à ces pratiques aussi bien à la police qu'à la gendarmerie ?
1 - Oui 2 - Non

* – Racontez quelques-unes !

(NB : lieu, montant, espèces, degré d'implication) l'enquêteur devrait noter les informations dans le bloc-note en prenant le soin de poser des questions complémentaires.

c) – A quel niveau la rencontre – t-on le plus ?

1 - dans les brigades 2 - sur les route 3 - postes de frontière 4 - dans les commissariats

d) – Quelles sont selon vous les causes de ces pratiques dans ces deux corps ? Citez-en quelques unes

.....

e) – Quel bénéfice pensez-vous qu'on peut tirer d'un arrangement avec un policier ou un gendarme.....

f)– Pensez-vous que la corruption est plus développée dans ces deux corps qu'ailleurs ?

1 - Oui 2 - Non

g) – Si vous devez apprécier le degré de corruption une note de 0 (corruption inexistante) à 10 (corruption très importante et généralisée) qu'elle note donneriez-vous à ce secteur ? Note

h) – Dans le sondage 2000 du Ren-lac, le secteur de la police a été classé 2eme sur 13 secteurs ; quel commentaire faites vous ?

i) - quelles solutions proposez-vous pour réduire la corruption dans la police et la gendarmerie ?

.....

DOUANE

IV - PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LA DOUANE

a) – Avez-vous déjà entendu parler de la corruption en douane (racket, fraude, trafic d'influence, abus de pouvoir...)? 1 - Oui 2 - Non

b) – Avez-vous déjà été personnellement confronté à ces pratiques ? 1 - Oui 2 - Non

*- Racontez quelques-unes !

(NB : lieu, montant, espèces, degré d'implication) l'enquêteur devrait noter les informations dans le bloc-note en prenant le soin de poser des questions complémentaires.

c) - A quel niveau rencontre-t-on plus de corruption dans le secteur de la douane ?

1 - Brigade mobile 2 – postes frontalier terrestre 3 - Aéroport 4 - Ouaga Inter
5- directions des douanes

d) – Quelles sont selon vous les causes de ces pratiques au sein de la douane ?

.....

e) – Quel bénéfice pensez-vous qu'on peut tirer d'un arrangement avec les douaniers ?

.....

f)– Pensez-vous que la corruption est plus développée dans ce secteur qu'ailleurs ?

1 - Oui 2 - Non 3 – Ne sait pas

g) – Si vous devez apprécier le degré de corruption une note de 0 (corruption inexistante) à 10 (corruption très importante et généralisée) quelle note donneriez-vous à ce secteur ? Note

h) – Dans le sondage 2000 du Ren-lac, le secteur de la douane a été classé 1er sur 13 secteurs, quel commentaire faites vous ?

i) - Comment jugez vous l'application des textes de l'UEMOA en matière douanière

1 - Bonne 2- Mauvaise 3 - sans résultats

j) - Quelles solutions proposez-vous pour réduire la corruption dans le secteur de la douane?

MARCHES PUBLICS

III . PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

a) - Pensez -vous que les passations de marchés publics sont transparents ?

1 - Oui 2 - Non

b) - Avez-vous déjà été victime ou témoins d'actes de corruption dans une affaire de marché public ?

1 - Oui 2 - Non

* - Racontez quelques-unes !

(NB : lieu, montant, espèces, degré d'implication) l'enquêteur devrait noter les informations dans le bloc-note en prenant le soin de poser des questions complémentaires.

c) -Pensez vous que les pratiques des commissions(10%) et pot-de-vin existent dans les passations de marchés ?

1 - Oui 2 - Non

d) - A quel niveau rencontre - t-on le plus cette pratique

1 - appels d'offre 2 - dépouillement 3 - commission d'attribution 4-DEP,
5 - services approvisionnement 6 - DAAF

e) - Quelles sont selon vous les causes de la corruption dans ce secteur des marchés publics ? Citez-en quelques-unes

.....
.....

f) - Quel bénéfice pensez-vous qu'on peut tirer d'un arrangement avec les agents du secteur de des marchés publics ?.....

g) - Pensez-vous que la corruption est plus développée dans ce secteur qu'ailleurs ?

1 - Oui 2 - Non

h) - Si vous devez apprécier le degré de corruption une note de 0(corruption inexistante) à 10 (corruption très importante et généralisée), quelle note donneriez-vous à ce secteur ?

Note

i) - dans le sondage 2000 du Ren-lac, le secteur des marchés publics a été classé 7eme sur 13 secteurs ; quel commentaire faites vous ?.....

j) - quelles solutions proposez-vous pour réduire la corruption dans les marchés publics , les travaux publics, les fournisseurs de l'Etat?.....

ADMINISTRATION PUBLIQUE

IV. PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS L' ADMINISTRATION PUBLIQUE (Fonction publique, service des soldes gestion des carrières, affectation)

a) - Avez-vous entendu parler de la corruption dans l'administration publique ?

1- Oui 2 - Non

b) - Avez-vous déjà été personnellement confronté à ces pratiques(racket, trafic d'influence, abus de pouvoir) ?

1 - Oui 2 - Non

* Racontez quelques unes

(NB : lieu, montant, espèces, degré d'implication) l'enquêteur devrait noter les informations dans le bloc-note en prenant le soin de poser des questions complémentaires.

c) - A quel niveau rencontre t-on le plus de corruption dans l'administration publique

1- Direction de la fonction publique 2- service des solde 3- trésor public,
4- gestion des carrières 5- avancement

d) - Quel bénéfice pensez-vous qu'on peut tirer d'un arrangement avec les agents des services publics ?.....

e) - Comment se manifeste l'intervention de la politique dans la gestion des carrières des fonctionnaires ?.....

f) - Quelles sont selon vous les causes de ces pratiques dans les services de la solde et de la fonction publique ?.....

g) - Pensez-vous que la corruption est plus développée dans ce secteur qu'ailleurs ?

1 - Oui 2 - Non 3 - Ne sait pas

h) - Si vous devez apprécier le degré de corruption par une note de 0 (corruption inexistante) à 10 (corruption très importante et généralisée) quelle note donneriez-vous à ce secteur ? Note

i) - dans le sondage 2000 du Ren-lac, le secteur de l'administration publique a été classé 5eme sur 13 secteurs, quel commentaire faites vous ?

j) - quelles solutions proposez-vous pour réduire la corruption dans l'administration publique ?
.....

JUSTICE

IV. PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DE LA JUSTICE

a) - Avez-vous entendu parler de la corruption dans le secteur de la justice (racket, trafic d'influence, abus de pouvoir...) ? 1 - Oui 2 - Non

b) - Avez-vous déjà été personnellement confronté à ces pratiques dans la justice?
1 - Oui 2 - Non

* - Racontez quelques-unes !

(NB : lieu, montant, espèces, degré d'implication) l'enquêteur devrait noter les informations dans le bloc-note en prenant le soin de poser des questions complémentaires.

c) - A quel niveau de la justice existe-il plus de corruption

1- Tribunaux 2 - cours d'appel 3 - cour suprême 4 -cabinets d'avocats
5- cabinets de huissiers 6- commissariats/ brigades de gendarmerie

c) - Quelles sont selon vous les causes de ces pratiques dans la justice?
.....

d) - Quel bénéfice pensez-vous qu'on peut tirer d'un arrangement avec les agents de la justice ?
.....

f) - Pensez-vous que la corruption est plus développée dans ce secteur qu'ailleurs ?

1 - Oui 2 - Non 3 - Ne sait pas

g) - Si vous devez apprécier le degré de corruption une note de 0 (corruption inexistante) à 10 (corruption très importante et généralisée) quelle note donneriez-vous à ce secteur ? Note

h) - dans le sondage 2000 du Ren-lac, le secteur de la justice a été classé 3eme sur 13 secteurs ; quel commentaire faites vous ?

i) - quelles solutions proposez-vous pour réduire la corruption dans l'administration judiciaire ?
.....

IMPOTS

IV. Perception de la corruption dans le secteur des impôts

a)- Avez-vous déjà entendu parler de corruption dans le secteurs des impôts ?
dans le secteur des impôts ? 1 - Oui 2 - Non

b) - Avez-vous déjà été confronté personnellement à ces pratiques dans les impôts ?
1 - Oui 2 - Non

* - Racontez quelques-unes !

(NB : lieu, montant, espèces, degré d'implication) l'enquêteur devrait noter les informations dans le bloc-note en prenant le soin de poser des questions complémentaires.

c) - Citez les services dans lesquels on rencontre le plus ces pratiques?
.....
.....

d) - Quelles sont selon vous les causes de ces pratiques dans le secteur des impôts?
.....

e) - Quel bénéfice pensez-vous qu'on peut tirer d'un arrangement avec les agents du secteur des impôts ?
?.....
.....

f) - Pensez-vous que la corruption est plus développée dans ce secteur qu'ailleurs ?

1 - Oui 2 - Non

g) – Si vous devez apprécier le degré de corruption une note de 0 (corruption inexistante) à 10 (corruption très importante et généralisée), quelle note donneriez-vous à ce secteur ? Note

h) – dans le sondage 2000 du Ren-lac, le secteur des impôts a été classé 4eme sur 13 secteurs ; quel commentaire faites vous ?

i) - quelles solutions proposez-vous pour réduire la corruption dans les impôts?
.....

MAIRIES

IV . PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LES MAIRIES

a) – Avez-vous entendu parler de la corruption dans les mairies ? 1 - Oui 2 - Non

b) – Avez-vous déjà été personnellement confronté à des problèmes de corruption à la mairie ?

1 - Oui 2 - Non

* Racontez quelques-unes !

(NB : lieu, montant, espèces, degré d'implication) l'enquêteur devrait noter les informations dans le bloc-note en prenant le soin de poser des questions complémentaires.

c) - A quel niveau des mairies existe-il plus de corruption ?

1 –dans les opérations de Lotissements

2 - gestion du budget communal,

3 - passation de marchés

4 – délivrances des pièces administratives

5 - perception des taxes communaux

d) – Quelles sont selon vous les causes de ces pratiques dans les mairies ?
.....

e) - Quel bénéfice pensez-vous qu'on peut tirer d'un arrangement avec les agents des mairies ?
.....

f)- Comment l'ingérence de la politique dans les affaires communales favorise-t-elle la corruption ?
.....

g) – Pensez-vous que la corruption est plus développée dans ce secteur qu'ailleurs ?

1 - Oui

2 – Non

3 – Ne sait pas

h) – Si vous devez apprécier le degré de corruption par une note de 0 (corruption inexistante) à 10 (corruption très importante et généralisée) quelle note donneriez-vous à ce secteur ? Note.....

i) – dans le sondage 2000 du Ren-lac, le secteur des mairies a été classé 7eme sur 13 secteurs ; quel commentaire faites vous ?

j) - quelles solutions proposez-vous pour réduire la corruption dans les services des mairies ?
.....

ENSEIGNEMENTS

IV . PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS L'ENSEIGNEMENT

a)- Avez-vous déjà entendu parler de cas de corruption dans l'enseignement : fraudes dans les examens et concours ; dans l'attribution de bourse ; la gestion des établissements publics recrutements des élèves... ?

1- Oui

2- Non

b)- Avez-vous déjà été personnellement confronté à ces pratiques dans le domaine de l'enseignement?

1- Oui

2 - Non

* Racontez quelques-unes !

(NB : lieu, montant, espèces, degré d'implication) l'enquêteur devrait noter les informations dans le bloc-note en prenant le soin de poser des questions complémentaires.

c) – Dans quel domaine de l'enseignement où la rencontre-t-on le plus :

1 - recrutement d'élèves 2 - attribution de bourses 3- fraude dans les examens et concours ; 4- gestion des établissements 5- des Associations de parents d'élèves

d) - Quelles sont selon vous les causes de ces pratiques dans l'enseignement?
.....

e) - Quel bénéfice pensez-vous qu'on peut tirer d'un arrangement avec les agents du secteur de l'enseignement ?.....

f) -Pensez-vous que la corruption est plus développée dans ce secteur qu'ailleurs ?

1- Oui

2-Non

3 - Ne sait pas

g) – Si vous devez apprécier le degré de corruption donnant une note de 0 (corruption inexistante) à 10 (corruption très importante et généralisée), quelle note donneriez-vous à ce secteur ? Note.....

h) – Dans le sondage 2000 du Ren-lac, le secteur de l'enseignement a été classé 10eme ex sur 13 secteurs ; quel commentaire faites vous ?

i) - Quelles solutions proposez-vous pour réduire la corruption dans l'enseignement ?

SANTE

IV . PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DE LA SANTE

- a) - Avez-vous déjà entendu parler de corruption dans le secteur de la santé ?
1 - Oui 2 - Non
b) - Avez-vous déjà été confronté à des affaires de corruption dans le secteur de la santé ?
1 - Oui 2- Non
* Racontez quelques-unes !
(NB : lieu, montant, espèces, degré d'implication) l'enquêteur devrait noter les informations dans le bloc-note en prenant le soin de poser des questions complémentaires.
c) - Quelles sont selon vous les causes de cette corruption dans la santé ?
d) - Quel bénéfice pensez vous qu'on peut tirer d'un arrangement avec les agents de la santé ?
e) - citez les services les plus corrompus dans le secteur de la santé ?
f) - Pensez-vous que la corruption est plus développée dans ce secteur qu'ailleurs ?
1- Oui 2- Non 3 - ne sait pas
g) - Si vous devez apprécier le degré de corruption en donnant une note de 0 (corruption inexistante) à 10 (corruption très importante et généralisée) quelle note donneriez-vous à ce secteur ? Note
h) - Dans le sondage 2000 du Ren-lac, le secteur de la santé a été classé 6ème sur 13 secteurs, quel commentaire faites vous ?
i) - Quelles solutions proposez-vous pour réduire la corruption dans la santé ?

MEDIAS

IV. PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DES MEDIAS PUBLICS ET PRIVES

- a) - La presse parle-t- elle suffisamment de la corruption ?
1 - Oui 2 - Non
b) - Avez-vous déjà été personnellement confronté à des pratiques de corruption dans ce secteur ?
1 - Oui 2 - Non
*- Racontez quelques-unes !
(NB : lieu, montant, espèces, degré d'implication) l'enquêteur devrait noter les informations dans le bloc-note en prenant le soin de poser des questions complémentaires.
c) - Quelle presse aborde le plus les questions de corruption ?
Radio : 1 publique 2 privée ; Presse écrite : 1 publique, 2 privée ;
Télévision : 1 publique, 2 privée
d) - Avez-vous entendu parler de la corruption dans la presse burkinabè ?
1 - Oui 2 - Non
e) - Quelles sont selon vous les causes de ces pratiques ? citez en quelques-unes
f) -Pensez-vous que la corruption est plus développée dans ce secteur qu'ailleurs ?
1 - Oui 2 - Non 3 - Ne sait pas
g) - Si vous devez apprécier le degré de corruption en donnant une note de 0 (corruption inexistante) à 10 (corruption très importante et généralisée) quelle note donneriez-vous à ce secteur ? Note
h) - Connaissez-vous les sources de financement des organes de presse au Burkina ?
1 - Oui 2 - Non
i) - Citez en quelques unes
j) - Dans le sondage 2000 du Ren-lac, le secteur des médias a été classé 10eme sur 13 secteurs, quel commentaire faites vous ?
k) -Quelles solutions proposez-vous pour réduire la corruption dans les médias?

Annexe n°2 : Quelques éléments statistiques du Sondage

Les solutions proposées pour réduire la corruption dans 10 secteurs d'activités.

Secteurs Solutions proposées	Police gendarmerie	Douanes	Marchés publics	Administration publique	Justice	Impôts	Mairies	Enseignement	Santé	Médias
Instruction civique	2	9	5	4	6	3	1	8	8	6
Sensibilisation / conscientisation	17	15	23	35	25	10	18	19	19	22
Système de contrôle	19	16	20	14	7	6	18		8	00
Amélioration du pouvoir d'achat et conditions de travail	43	40	32	59	44	32	84	83	83	86
Mise en place de mesures coercitives dissuasives/répressives	25	11	21	27	19	4	10	15	15	10
Dénonciations	1	3	2	02	1	00	1	00	00	1
Amélioration du mode recrutement/ nomination	4	2	9	9	9	5	16	11	11	5
Transparence	00	00	1	00	00	00	2	1	1	6
Application effective des textes	14	6	5	9	8	00	3	1	1	00
Mesures politiques	27	20	12	11	24	1	13	3	3	6
Rédactions des droits et textes	5	27	00	00		1	00	3	3	2
Amélioration du fonctionnement de l'administration	18	2	35	24	29	10		11	11	2

NB : Les chiffres représentent le nombre de personnes ayant proposées la solution dans le secteur d'activité.

Appréciations sur le classement des 10 secteurs dans le rapport 2000 du REN-LAC

Secteurs Appréciations	Police gendarmerie	Douanes	Mairie	Administration publique	Marchés publics	Impôts	Justice	Médias	Santé	Enseignements
Bonne appréciation	97	96	55	95	76	113	98	71	62	66
Pas tout à fait juste	2	4	7	13	20	7	8	13	5	7
Pas du tout juste	9	16	8	23	11	16	8	20	10	7
C'est déplorable	1	00	3	2	00	3	6	9	7	1
Pas de commentaire	11	6	23	3	34	20	7	36	18	00
Le classement est optimiste	13	30	13	16	40	5	5	3	3	1
Le classement est pessimiste	8	2	4	11	06	14	10	12	2	4
Ne sait pas	8	17	17	6	16	00	13	9	2	4
C'est étonnant	2	1	00	1	2	2	2	4	1	00

NB : Nombre de personnes ayant données l'appréciation sur le classement du secteur dans le rapport 2000 du REN-LAC

Situation des personnes ayant été confrontées à des pratiques de corruption dans les 10 secteurs d'activités.

Secteurs	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	% des oui
Police/gendarmerie	107	97	51,4
Douanes	81	116	40,5,
Marchés publics	74	121	37
Administration publique	95	99	47,5
Justice	33	154	17,6
Impôts	01	136	30
Mairies	44	155	22
Enseignant	91	105	45%
Santé	42	154	21,1%
Médias	52	143	26

NB : Nombre de personnes ayant été confrontées à des pratiques de corruption dans les 10 secteurs

Annexe n°3

Récapitulatif des services les plus

SANTE

<u>Services cités</u>	<i>Pourcentage de personnes ayant cité le service</i>
1 ^{er} les urgences	32,7%
2. la maternité	21,6%
3.la radiologie	18,6%
4.les hôpitaux en général	12%
5.la chirurgie	11, %
6.tous les services	10,6%
7.les dispensaires	10%
8.médecine générale	7,5%
9.le laboratoire	7,5%
10.la pédiatrie	5%

Enseignement

Domaines cités	Pourcentage de personnes ayant cité le domaine
1. Au niveau des recrutements d'élèves	56%
2. Au niveau des examens et concours	42%
3. Au niveau de l'attribution des bourses	11%
4. Au niveau de la gestion des établissements	10,5%
5. Au niveau des associations de parents d'élèves.....	5,5%

Impôts

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
1. Ne sait pas	33,7%
2. Service des domaines	19,6%

3. Service d'assiette	12,6%
4. A tous les niveaux	12,6%
5. Service des vérifications et redressements	10,6%
6. service des recouvrements	2,5%

Marchés publics

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
1. Au niveau des commissions	51,5%
2. Au niveau des appels d'offres	23%
3. Au niveau des DAAF	16%
4. Au niveau des services d'approvisionnement	15%
5. Au moment des dépouillements des offres	13%
6. Au niveau des DEP	4%

Police / gendarmerie

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
1. Sur les routes	55,5%
2. Aux postes frontières	41,%
3. Dans les commissariats de police	24,5%
4. Dans les brigades de gendarmerie	20,7%

Justice

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
1. Au niveau des tribunaux	48,7%

2. Dans les commissariats et brigades de gendarmerie	41,8%
3. Au niveau des cabinets d'avocats	21,7%
4. Au niveau des cabinets d'huissiers	10,1%
5. Au niveau des cours d'appel	5,8%
6. Au niveau de la cour suprême	1,1%

Douanes

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
1. Postes frontières	62,5%
2. Brigades mobiles	47,5%
3. Au niveau de l'aéroport	11%
4. Au niveau de Ouagarinter	7%

Mairies

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
1. Au niveau des lotissements	82%
2. Au niveau de la délivrance des pièces administratives	19,5%
3. Au niveau de la passation des marchés	12%
4. Au niveau de la gestion du budget communal	6%
5. Au niveau de la perception des taxes	1%
6. Radios publiques	3,2%

Administration publique

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
1. Au niveau des services soldes	52%

2. Au niveau des services chargés des avancements	13%
3. Au niveau des services chargés de la gestion des carrières	11,5%
4. Au niveau de la direction de la Fonction publique	11,5%
5. Au niveau du Trésor public	10,5%

Médias

Quelle presse aborde le plus les questions de corruption ?

Réponses données	Pourcentage des réponses obtenues
1. Presse écrite privée	80,5%
2. Radios privées	21,5%
3. Presse écrite publique	6,5%
4. Télévisions privées	3,5%
5. Radios publiques	3,2%
6. Télévision publique	2,6%

Réactions sur le Rapport 2000	4
<i>Du gouvernement, de l'opposition, des bailleurs de fonds, qui est derrière le REN-LAC ?</i>	5
<i>Secrétaire Permanent</i>	6
Le genre	10
L'âge	10
Graphique 1 : Répartition (en %) des enquêtés selon le groupe d'âge	11
Le niveau d'instruction	11
La profession	11
Tableau n°1 : Répartition des enquêtés selon la profession	12
1.2. Classement des secteurs selon différentes modalités en matière de corruption	15
Tableau n°2 : Notes attribuées en fonction du degré de corruption	16
par secteur	16
Secteurs	16
Sondage 2001	16
Sondage 2000	16
1.2. 2 Le nombre d'expériences vécues	16
Graphique 6 : Classement des secteurs selon le nombre d'expériences vécues	17
(en % des enquêtés dans chaque secteur)	17
1.2.3 L'importance de la corruption	17
Tableau 3 : Classement des cinq secteurs les plus cités en fonction de l'importance de la corruption	17
Tableau 4 : Classement des secteurs en fonction de l'importance de la corruption	19
1.2.4 – Le classement général	19
Le classement général est la synthèse des 3 classements suscités. Il place la police/gendarmerie en tête suivie de la douane, des marchés publics et de l'administration publique. Ces secteurs constituent « le quarté gagnant » cette année. Le tableau 5 et le graphique 7 synthétisent les différents classements des secteurs pour l'année 2001.	19
Tableau 5 : Classement des secteurs selon la note attribuée, le	19

nombre d'expériences vécues, l'importance de la	19
corruption et le classement général	19
Nombre de secteurs où il est cité	22
1 . POLICE ET GENDARMERIE	25
1.1 Constats	25
1.2 Causes	26
1.3 Recommandations	26
2. DOUANES	28
3. MARCHES PUBLICS	29
4. ADMINISTRATION PUBLIQUE	30
4.2. Causes	31
4.3. Recommandations	31
5. JUSTICE	33
- Des magistrats, avocats, huissiers, corrompus	34
- La ronde des « margouillats »	34
<i>Autour du palais se positionnent de nombreux intermédiaires. Ce sont les « margouillats » dans le jargon des magistrats. Ils interviennent dans l'établissement des casiers judiciaires, des certificats de nationalité, l'inscription sur le registre de commerce. Les récentes mesures de sécurité dans les palais de justice ne semblent pas les concerner . On les retrouvent toujours prêts à rendre service moyennant espèces sonnantes et trébuchantes. Pour s'être fait indiquer le service où se faire délivrer une autorisation de visite à son frère prisonnier M. A.S s'est fait soutirer cinq cents francs. « C'est comme ça » lui a-t-on confié. « Les margouillats » sont utilisés par des fonctionnaires de la justice pour réaliser des profits sur le dos des usagers de justice. « Il n'y a pas un changement visible dans l'activité d'escroquerie de certains intermédiaires qui poussent en fait leur pratique jusqu'à dresser actuellement des réseaux » nous a confié un magistrat. Le sondage a permis de dresser le tableau suivant qui donne à voir les secteurs les plus corrompus de la justice burkinabé.</i>	34
5.2. Causes et conséquences	35
5.3.Recommandations	35
6. IMPOTS	36
6.1. Constats	36
7. MAIRIES	38
7.1. Constats	38
7.2 . Causes	39
Tableau n°23 : Comment l'influence de la politique dans les affaires communales favorisent-elles la corruption ?	39
7.3. Recommandations	39

8. ENSEIGNEMENT	40
8.1. Constats	40
8.2. Les irrégularités dans le recrutement d'élèves dans les lycées et collèges publics et privés	40
8.4. Recommandations	43
9. SANTE	45
9.1. Constats	45
9.2. Causes	46
9.3. Recommandations	46
10.1. Constats	47
MARCHES PUBLICS	65
3. Les commissions partisans	67
4. Une tradition de faussaires	69
III- SOLUTIONS	72
8-) Réhabilitation de la justice	80
Cet annexe n°1 porte sur les questionnaires administrés aux sondés dans les 10 secteurs d'activités (Police/gendarmerie, douane, marchés publics, administration publique, justice, Impôts, maires, enseignements, santé, médias.). Les points I, II, III sont des généralités et les points IV concernent les spécificités pour chaque secteur.	86
I . IDENTIFICATION GEOGRAPHIQUE	86
II . PERCEPTION DES PROBLEMES DE CORRUPTION AU BURKINA FASO	86
III. CONNAISSANCE DU REN-LAC	86
IV . PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE	87
.....	87
IV - PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LA DOUANE	87
.....	88
III . PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	88
IV. PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DE LA JUSTICE	89
IV. Perception de la corruption dans le secteur des impôts	89
.....	90
IV . PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LES MAIRIES	90
IV . PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS L'ENSEIGNEMENT	90

g) – Si vous devez apprécier le degré de corruption donnant une note de 0 (corruption inexistante) à 10 (corruption très importante et généralisée), quelle note donneriez-vous à ce secteur ? Note.....	90
IV . PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DE LA SANTE	91
IV. PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DES MEDIAS PUBLICS ET PRIVES	91